



CANADA

Débats de la Chambre des communes

Volume 137



Numéro 147



1^{re} SESSION



37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 22 février 2002



Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 février 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1000)

[Traduction]

LOI SUR LE SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 décembre 2001, du projet de loi C-30, Loi portant création d'un service administratif pour la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt et modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur les juges et d'autres lois en conséquence, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Ralph Goodale (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

•(1005)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec le consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Ralph Goodale (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de lancer le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-30, Loi portant création d'un service administratif pour la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt.

Le principal objectif du projet de loi C-30 est d'accroître l'efficacité de l'administration de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, en apportant des réformes structurelles à ces cours. De plus, ces modifications visent à respecter la pleine indépendance des tribunaux et à assurer le maintien des normes élevées de justice que les Canadiens en sont venus à attendre de ces tribunaux.

Le projet de loi prévoit trois grandes réformes structurelles : premièrement, le regroupement des services administratifs actuels des deux cours, la Cour fédérale et la Cour de l'impôt, en un seul service administratif, deuxièmement, la création d'une Cour d'appel fédérale distincte et, troisièmement, un changement de statut de la

Cour canadienne de l'impôt pour qu'elle devienne une cour supérieure.

La modification structurelle la plus importante contenue dans le projet de loi est le regroupement des services administratifs actuels des deux cours en un seul service. Ce service répondrait aux besoins administratifs de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour d'appel de la Cour martiale. Cela supposerait une gestion commune de tous les aspects de l'administration, y compris les installations des cours, les greffes et les services connexes, comme les services immobiliers et les services de gestion communs.

Comme les députés le savent, il est établi dans notre Constitution que la responsabilité et les pouvoirs liés à l'administration des tribunaux sont partagés entre la magistrature et le gouvernement. D'une part, c'est au gouvernement qu'il incombe de fournir les ressources nécessaires à l'appui des fonctions des tribunaux et de rendre des comptes publiquement à cet égard. D'autre part, les juges en chef sont responsables de l'administration efficace des tribunaux en ce qui a trait à la fonction judiciaire.

La Cour suprême du Canada a jugé que l'indépendance institutionnelle exigeait que la magistrature soit maître de toutes les questions touchant directement à la fonction judiciaire.

Cependant, il n'est pas toujours facile de définir les responsabilités et pouvoirs respectifs du gouvernement et de la magistrature. Il y a un large secteur opérationnel et de politique dans lequel le gouvernement et la magistrature ont un intérêt et un rôle à jouer.

Ainsi, en plus des impératifs constitutionnels voulant que tout modèle élaboré doive respecter le rôle de la magistrature et du gouvernement dans l'administration des tribunaux, les réalités pratiques de cette responsabilité partagée ont exigé une certaine collaboration entre le gouvernement et la magistrature dans l'élaboration de la structure proposée du Service administratif des tribunaux judiciaires.

Le projet de loi va établir une structure permettant au gouvernement et à la magistrature, par l'entremise du bureau du Service administratif des tribunaux judiciaires, qui est dirigé par un administrateur en chef, de collaborer de façon à maximiser les comptes rendus à la population et l'indépendance de la magistrature.

En plus d'avoir l'appui des tribunaux touchés par les réformes, ces dernières seront bien accueillies par ceux qui sont servis par les tribunaux. L'établissement d'une seule structure administrative va permettre d'apporter des améliorations sur le plan administratif et de réaliser des économies tout en maintenant la haute qualité du service à laquelle les Canadiens s'attendent de la part de nos institutions nationales.

Initiatives ministérielles

Je suis très heureux de signaler que durant le débat en deuxième lecture, tous les partis ont précisé qu'ils appuyaient le projet de loi C-30. Je demande à tous les députés de bien vouloir continuer d'appuyer cette mesure législative.

Le projet de loi représente une chance sans précédent de mettre en place un modèle d'administration des tribunaux qui va équilibrer l'indépendance du pouvoir judiciaire, d'une part, et la reddition de comptes publics, d'autre part, en plus de donner la possibilité de réaliser des économies et d'améliorer l'efficacité.

Comme les députés le savent, le projet de loi a été présenté par l'ancienne ministre de la Justice. Je suis très heureux de faire avancer un projet de loi qui, selon moi, crée une structure innovatrice.

●(1010)

Je crois qu'avec son équilibre approprié entre la reddition de comptes publics et l'indépendance institutionnelle nécessaire des tribunaux, le service va devenir un modèle pour d'autres administrations.

Je remercie les députés de leur attention aujourd'hui et je leur demande d'appuyer l'adoption du projet de loi C-30.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Madame la Présidente, l'Alliance canadienne est d'accord avec les objectifs du projet de loi, qui sont l'efficacité, des économies, ce que l'Alliance approuve très certainement, et une meilleure qualité. Cependant, nous entretenons des doutes au sujet de l'indépendance judiciaire.

Je tiens à commenter certains de ces points parce que le gouvernement a l'habitude de doter ses projets de loi de bons objectifs, qu'il oublie cependant une fois que les mesures législatives qu'il propose obtiennent force de loi. Le gouvernement ne révise pas ses lois ou ne surveille pas leur application. Et cela nous frustre d'apprendre que les objectifs fixés au départ n'ont jamais été atteints.

Parlons d'abord de l'efficacité et des économies. Comment un tel regroupement peut-il entraîner des économies et une plus grande efficacité? Je suppose qu'il éliminera les chevauchements, et aussi des postes. Si on réunit tout le personnel sous un même toit, en ne gardant qu'un seul greffier en chef, il est évident que des postes seront supprimés.

Le gouvernement ne s'est pas prononcé sur le nombre de personnes qui perdront leur emploi en raison des redondances. Je ne suis pas tout à fait certain du genre de procédure normalisée qui sera mise en oeuvre afin d'assurer une efficacité accrue.

Je soupçonne que, dans cinq ans, nous pourrions voir un rapport du vérificateur général dire que l'administration de l'appareil judiciaire requiert plus d'employés et coûte plus cher qu'aujourd'hui. Je m'attends à cela, mais l'objectif du projet de loi est bon. C'est juste que le gouvernement a des problèmes à tirer des lois les résultats mentionnés au départ.

Le gouvernement parle aussi du besoin d'améliorer la qualité des services. Pour la plupart des Canadiens, l'accès à notre système judiciaire est quasi impossible. À moins qu'ils soient très riches, ou qu'ils soient un organisme gouvernemental ou un groupe financé par le gouvernement, ils n'ont pas accès au système judiciaire. Celui-ci est hors de leur portée. En raison des coûts que cela comporte, la majorité des gens doivent hypothéquer leur maison pour pouvoir recourir à ce système.

Le système judiciaire est extrêmement complexe et ses procédures sont très longues. Le système de la Cour fédérale est même très difficile à comprendre pour la plupart des avocats. Que cette chose,

créée au début des années 1970, puisse cadrer avec le reste du système judiciaire, demeure un grand mystère.

Je ne vois aucun plan ni objectif de qualité particulier énoncé par le gouvernement. Celui-ci prétend qu'il y aura une amélioration de la qualité, mais je ne vois aucun plan ni mécanisme visant à améliorer la qualité. J'ai de sérieux doutes à cet égard.

Les libéraux semblent partir du principe que, si un processus est centralisé et consolidé et s'il y a davantage de pouvoirs concentrés à Ottawa, cela se traduit automatiquement par une amélioration de la qualité, malgré le fait que presque tous les universitaires spécialistes de l'administration publique ou tout spécialiste de la gestion publique vous diraient que c'est une hypothèse non fondée.

Dans le secteur privé, les bonnes organisations utilisent les normes de l'ISO pour mesurer la qualité. C'est une façon très objective de déterminer la qualité ainsi que les normes et de s'assurer que les services et produits respectent des normes de qualité.

Je présume que, si le gouvernement commençait à utiliser les normes de l'ISO, le système judiciaire échouerait lamentablement et qu'on constaterait qu'il ne respecte pas les normes. Si l'on appliquait au ministère des Affaires indiennes les normes de l'ISO, ce ministère échouerait certainement d'une manière lamentable. Il suffit d'examiner les résultats des programmes dans ce domaine. C'est un désastre, et la qualité est absente au sein de ce ministère.

Si l'on appliquait les normes de l'ISO au secteur de l'immigration, je me demande ce que l'on dirait des 27 000 demandeurs du statut de réfugié qui ont fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion de la part d'un gouvernement qui ne sait même pas où ils se trouvent désormais ni ce qu'il est advenu d'eux.

Que dire des forces armées? Comment diable quelqu'un peut-il appliquer des critères objectifs de qualité en ce qui concerne le matériel, les ressources et l'équipement et prétendre que les forces armées respectent les normes de qualité de l'ISO?

●(1015)

Que dire du Service correctionnel du Canada et du système de libération conditionnelle? C'est un désastre épouvantable pour ce qui est de la qualité.

Que dire du ministère des Pêches? Il y a probablement plus de fonctionnaires qui travaillent au ministère des Pêches qu'il n'y a de pêcheurs.

Une voix: Il y en a probablement même plus que de morues.

M. Brian Fitzpatrick: Effectivement, il y en a peut-être même plus qu'il n'y a de morues. Certains pensent que nous devrions accorder plus de pouvoirs au gouvernement fédéral parce que cela permettra d'améliorer la qualité. Je ne partage pas cet avis.

Un troisième secteur qui ne m'enthousiasme pas particulièrement, c'est celui de l'indépendance des juges. À cet égard, nous avons des réserves en ce qui concerne le processus de nomination des juges. Il n'y a pas de comités chargés d'étudier la question, et la population n'a pas son mot à dire. Notre gentil dictateur prend le téléphone, il demande à quelqu'un s'il veut devenir juge et, bingo, nous avons un nouveau juge. C'est ainsi que les choses fonctionnent, et l'indépendance des juges constitue un problème.

Initiatives ministérielles

Je ne connais pas de pays où le système judiciaire ait plus de pouvoir qu'au Canada. Au début des années 1980, le premier ministre Trudeau a créé une certaine charte des droits qui confère tellement de pouvoir à nos tribunaux que la plupart des personnes qui siègent à l'autre endroit n'ont pratiquement plus de pouvoir à exercer. La Cour suprême du Canada a beaucoup plus de pouvoir que n'importe qui en face.

Je veux rappeler quelques décisions que, dans sa sagesse, la Cour suprême a rendue. Elle a décidé que les prisonniers devraient avoir le droit de voter aux élections fédérales. Elle a décidé d'accorder le droit de vote à des gens comme Bernardo et Olson, annulant ainsi une décision du Parlement du Canada. Elle a décidé que toute personne qui entre en territoire canadien aura tous les droits prévus par la Charte dans notre système judiciaire. Il est devenu presque impossible d'expulser des criminels parmi les plus dangereux au monde qui débarquent chez nous. Dans sa sagesse, la Cour suprême a créé le chaos absolu dans le secteur de la pêche au homard et dans les relations entre les autochtones et les non-autochtones. Et la liste s'allonge encore et encore.

La Cour suprême jouit d'une grande indépendance et il s'agit ici d'une fausse revendication. En quoi diable la dotation en personnel du système judiciaire a-t-il à voir avec l'indépendance judiciaire? Cela dépasse l'entendement. L'indépendance judiciaire est une nouvelle argumentation dans le secteur de la gestion du personnel. Les juges doivent être rémunérés, ils doivent avoir du personnel et ainsi de suite, mais n'oubliez pas qu'ils sont à l'emploi du gouvernement et qu'ils sont un peu en situation de conflit d'intérêts. Du point de vue de la gestion du personnel, on cède beaucoup de choses en disant aux tribunaux qu'ils sont libres d'engager leur personnel administratif et de fixer leur propre salaire.

J'ai remarqué une tendance inquiétante à l'échelon provincial où il y a déjà eu des conflits de travail entre les juges et le gouvernement au sujet du traitement et des avantages sociaux. Comme ces conflits ne peuvent être résolus, les juges font appel aux tribunaux pour les régler. Devinez de quel côté se rangent les tribunaux? Invariablement, ils prennent le parti des juges dans ces conflits, alléguant que le gouvernement nuit à l'indépendance judiciaire. Quel syndicat n'apprécierait pas ce genre de relation? Advenant un conflit, il suffirait de faire appel à leurs frères des syndicats qui siègent à certains tribunaux pour qu'ils tranchent la question.

Je ne comprends vraiment pas cet argument selon lequel une restructuration s'impose dans l'intérêt de l'indépendance judiciaire.

• (1020)

Je souligne un dernier point à l'intention du gouvernement. Ce dernier a proposé une mesure législative avec certains objectifs. Or, je ne vois aucun outil ou mécanisme de surveillance pour voir si ces objectifs seront atteints.

Le gouvernement excelle dans l'adoption de mesures législatives qui donnent des résultats négatifs et indésirables. Le problème c'est qu'aucun plan n'a été mis en oeuvre. Le gouvernement charge des bureaucrates de créer les mesures législatives. Il présente ces mesures à la Chambre, les fait approuver sans discussion, puis les fait adopter à toute vapeur en espérant qu'elles seront efficaces.

Il est grand temps que lorsque la Chambre crée des mesures législatives, elle mette en place des mécanismes de surveillance pour veiller à ce que les objectifs soient atteints, à défaut de quoi, il faut se débarrasser de ces lois.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C-30, qui a pour but de créer une entité administrative au soutien des tribunaux fédéraux, soit la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la Cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt. Il s'agit en fait de regrouper les services administratifs déjà en place et de nommer un administrateur en chef qui en assumera la gestion. Ce même projet de loi crée également une Cour d'appel de la Cour martiale et la dénomination des juges de la Cour fédérale de l'impôt en juges de la Cour supérieure.

La première modification était requise depuis plusieurs années et répond en fait à l'organigramme déjà existant pour les autres cours, tant de compétence fédérale que provinciale, soit une cour de première instance et une cour d'appel. La dernière modification n'est que nominale et ne change en rien les pouvoirs et attributions des dits juges.

Dès le départ, je précise que le Bloc québécois est en faveur de la protection des principes d'impartialité et d'indépendance judiciaires contre toute ingérence des organes exécutifs et législatifs du gouvernement. Par contre, force nous est de reconnaître que le ministre de la Justice, de surcroît un Québécois, n'a pas cru bon d'étendre cette portée de protection aux mécanismes de sélection de l'administrateur en chef, favoriser un appel de candidatures et remettre la dite sélection finale à la Chambre au lieu d'une nomination par le gouverneur en conseil.

Lorsqu'on voit au sein d'un projet de loi qu'il est écrit que la nomination sera faite par le gouverneur en conseil, c'est une façon détournée de dire: «On veut continuer le système de patronage que l'on voit actuellement.» Le gouverneur en conseil est un organisme composé ni plus ni moins du premier ministre et du Bureau du premier ministre qui décident de certaines nominations. Cela correspond à une revendication traditionnelle du Bloc québécois à l'effet de soumettre ces nominations à la démocratie de la Chambre et de ses comités.

Si le gouvernement, qui se dit souvent transparent, n'a rien à cacher, pourquoi accepte-t-il de laisser ce pouvoir entre les mains du premier ministre, de son Cabinet et également du Conseil privé, qui est ni plus ni moins que le ministère du premier ministre?

Nous croyons que ce projet de loi aurait pu être plus efficace s'il avait respecté la notion d'apparence de justice en accordant une préférence à la sélection de candidatures, plutôt que par une nomination par le gouverneur en conseil. À cet effet, le Bloc québécois a soumis en comité un amendement proposant l'appel de candidatures pour la sélection de l'administrateur en chef. Cet amendement, on s'en doute bien, avec la majorité libérale qui siège au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, a été rejeté. Nous croyons que la façon de faire proposée par le Bloc québécois aurait pu maintenir l'indépendance de la magistrature vis-à-vis de l'ingérence gouvernementale.

• (1025)

Bien que d'un côté il y ait création d'un organisme administratif autonome, son administrateur demeure soumis à la gouverne de la branche exécutive, soit le Bureau du premier ministre, de par sa nomination même. Pourquoi alors n'a-t-on pas voulu préserver aussi l'indépendance de l'administrateur en chef?

Initiatives ministérielles

Nous croyons qu'il y a là contradiction et, comme parlementaires, cela nous déçoit énormément. Nous aurions espéré davantage. Étant donné la volonté du gouvernement de faire une réforme en la matière, il aurait été souhaitable d'en étendre la portée jusqu'au bout.

En conclusion, nous considérons que les attendus du projet de loi, qui prévoient qu'il y aura coordination au sein de différentes cours fédérales, un accroissement de l'indépendance judiciaire ainsi que des responsabilités à l'égard de l'utilisation des fonds publics, représentent, pour le Bloc québécois, des objectifs qui doivent être appuyés.

Malgré la lacune identifiée quant au mécanisme de nomination de l'administrateur en chef, le Bloc québécois est d'avis que la protection du principe d'indépendance judiciaire doit primer. Cette mise au point étant faite, nous vous annonçons que le Bloc québécois est favorable au projet de loi C-30, en troisième lecture.

• (1030)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole dans ce débat.

[Traduction]

Ce projet de loi, qu'on a qualifié de projet de loi administratif, est néanmoins très important et vise des objectifs louables. Les députés de la coalition PC/RD appuient le projet de loi, qui vise à rendre les tribunaux plus efficaces et efficaces et, comme on dit couramment, à assurer le bon fonctionnement des rouages du système judiciaire canadien, qui est de plus en plus complexe.

Le projet de loi comporte des dispositions relatives au traitement des juges et au regroupement des services. Les dispositions concernant le traitement sont sans doute les plus attrayantes du projet de loi. Elles ont pour objet de permettre aux juges de demeurer indépendants et d'être à l'abri des influences. Le projet de loi touche certains des fondements mêmes du droit dans la mesure où il vise à faciliter l'accès à la justice et à faire en sorte qu'elle soit administrée avec plus d'efficacité.

Le projet de loi porte sur un certain nombre d'aspects dont j'espère pouvoir traiter dans ma brève intervention, bien que les projets de loi en matière de justice comportent tous un aspect important.

Si je puis me permettre une brève digression, l'une des pierres angulaires de la justice est la vérité, c'est-à-dire la nécessité de produire des preuves fondées. D'où l'importance des efforts qui sont déployés pour faire en sorte que le respect de cette règle aille de soi dans l'administration de la justice. Les députés et les ministres pourraient d'ailleurs s'en inspirer dans les débats à la Chambre, en démontrant toujours un souci de la vérité dans leurs déclarations, dans l'information qu'ils communiquent et dans les échanges qu'ils ont entre eux.

Le projet de loi concerne de nombreux autres domaines du droit, notamment la Cour d'appel fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt. Le projet de loi modifie également la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur les juges et d'autres lois en conséquence.

Je crois que le meilleur qualificatif qu'on puisse appliquer à ce projet de loi est celui de projet de loi administratif. Le gouvernement actuel a déjà fait adopter de nombreux projets de loi de ce genre, parfois de façon condamnable et à des fins partisans, souvent pour empêcher l'opposition de critiquer certains éléments de la loi. Je ne crois pas, cependant, que ce soit le cas du projet de loi actuellement à l'étude.

Ce projet de loi prévoit le regroupement de tous les services administratifs de la Cour fédérale du Canada, de la Cour d'appel de la cour martiale et de la Cour canadienne de l'impôt sous un unique service administratif des tribunaux judiciaires. Il vise à rationaliser l'administration des services judiciaires.

Souvent quand nous entendons les ministériels employer ce terme, nous nous attendons à l'inverse parce que la simplification n'est vraiment pas le fort de ce gouvernement. En fait, sous sa gouverne, la bureaucratie a pris de l'expansion. Toutefois, au moins en théorie, le projet de loi a pour objet de simplifier le système actuel. Il modifie la Loi sur la Cour fédérale et d'autres lois connexes afin de créer une Cour d'appel fédérale distincte et il modifie la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt et d'autres lois connexes afin de changer le statut de la Cour canadienne de l'impôt à celui d'une Cour supérieure.

Par ailleurs, il modifie d'autres lois fédérales telles que la Loi sur les juges et la Loi sur l'accès à l'information, dont on sait que ce gouvernement y a fait échec très récemment dans certains cas, particulièrement à l'égard de la publication des notes de frais des ministres et des hauts fonctionnaires. C'est un fait regrettable qui ne cadre pas avec les promesses faites plus tôt par le gouvernement, qui s'était engagé à être plus transparent et plus ouvert dans son administration. Cela n'est certainement pas le cas.

Le projet de loi apporte également des modifications corrélatives à la Loi électorale du Canada, à la Loi sur l'assurance-emploi, à la Loi sur l'extradition, à la Loi sur l'immigration, à la Loi de l'impôt sur le revenu, à la Loi sur la défense nationale et à la Loi sur la protection des renseignements personnels pour n'en nommer que quelques-unes. Cette liste n'est pas complète.

J'aimerais parler un instant de certains des éléments de fond contenus dans le projet de loi.

• (1035)

Le projet de loi C-30 propose de modifier la Loi sur la Cour fédérale de telle façon que:

La Cour est formée de la Section d'appel, aussi dénommée la Cour d'appel ou la Cour d'appel fédérale, et de la Section de première instance.

Aux termes de l'article 19 du projet de loi, le paragraphe 19(1) de la loi se lirait comme suit:

...le gouverneur en conseil peut autoriser le juge en chef de la Cour d'appel fédérale à demander l'affectation à ce tribunal de juges choisis parmi les juges, actuels ou anciens, d'une Cour supérieure, de comté ou de district. Les juges ainsi affectés ont qualité de juges suppléants et sont investis des pouvoirs des juges de la Cour d'appel fédérale.

Cette disposition accroîtrait la variété du champ d'action des juges.

Cela est déjà possible en vertu de la loi actuelle, mais les juges doivent avoir la permission du juge en chef ou du juge en chef de la cour à laquelle ils appartiennent, ou encore du procureur général de la province. Cette disposition crée une nouvelle manière de faire.

Aux termes du projet de loi, l'article 11 de la Loi serait remplacé par ce qui suit:

(1) Les avocats qui exercent dans une province peuvent agir à titre d'avocats à la Cour d'appel fédérale ou à la Cour fédérale.

(2) Les procureurs auprès d'une cour supérieure provinciale peuvent agir à ce titre à la Cour d'appel fédérale ou à la Cour fédérale.

Initiatives ministérielles

On souligne par la suite que les avocats et les procureurs sont des fonctionnaires judiciaires

L'article 21 du projet de loi, qui porte sur les shérifs et leurs charges auprès des tribunaux, a une certaine importance et mérite d'être souligné. Il remplace l'article 13 par ce qui suit:

(1) Le gouverneur en conseil peut nommer un shérif de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale pour un secteur géographique donné.

(2) À défaut de nomination d'un shérif sous le régime du paragraphe (1) pour un secteur géographique donné, les titulaires, nommés sous le régime de lois provinciales, des charges de shérif et shérifs adjoints pour le comté ou tout ou partie d'une autre circonscription judiciaire de ce même secteur sont de droit respectivement shérif et shérifs adjoints de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour fédérale, selon le cas.

Dans ma circonscription de Pictou—Antigonish—Guysborough en Nouvelle-Écosse, nous pouvons compter sur un système très efficace à ce chapitre en grande partie grâce à des gens comme Jim MacDonald, qui est le shérif principal pour le comté de Pictou. Les hommes et les femmes qui occupent ces postes sont des gardiens de la justice dans tous les sens du mot. On fait quotidiennement appel à eux pour qu'ils participent à la gestion. Ce sont des intervenants de première ligne qui fournissent bon nombre de services et servent parfois de responsables de l'application de la loi.

Ils travaillent en étroite collaboration avec d'autres éléments du système administratif, tels les protonotaires par exemple. Nous avons beaucoup de chance dans le comté de Pictou de pouvoir compter sur une femme aussi compétente que Doris Scanlan. Elle et bon nombre d'autres personnes de ma circonscription font de l'excellent travail pour les gens du comté de Pictou et des environs.

Un des changements apportés par le projet de loi C-30 qui porte sur les shérifs accorderait à tout shérif ou shérif adjoint de la Cour une nomination d'office à prévôt ou prévôt adjoint de la Cour.

Certains éléments de ce projet de loi portent sur la compétence de la Section de première instance. En vertu du paragraphe 25(3) du projet de loi C-30, l'article 17 de la Loi sur la Cour fédérale se lirait comme suit:

(3) Elle (la Cour fédérale) a compétence exclusive en première instance pour les questions suivantes:

- a) le paiement d'une somme dont le montant est à déterminer, aux termes d'une convention écrite à laquelle la Couronne est partie, par la Cour fédérale - ou l'ancienne Cour de l'Échiquier du Canada - ou par sa Section de première instance;
- b) toute question de droit, de fait ou mixte à trancher, aux termes d'une convention écrite à laquelle la Couronne est partie, par la Cour fédérale—ou l'ancienne Cour de l'Échiquier du Canada—ou par sa Section de première instance.

(4) La Section de première instance a compétence concurrente, en première instance, dans les procédures visant à régler les différends mettant en cause la Couronne à propos d'une obligation réelle ou éventuelle pouvant faire l'objet de demandes contradictoires.

Ce projet de loi est de nature technique, mais il traite des rouages de l'administration de la justice, qu'il s'agisse de questions civiles ou de l'administration de la justice pénale.

Bon nombre des articles traitent du paiement et de la détermination ou de la cession de dette. Je parle ici des arrêtés du tribunal. L'article 50 du projet de loi porte sur l'article 52 de la loi en vigueur qui se lit comme suit:

La Cour d'appel fédérale peut:

- a) arrêter les procédures dans les causes qui ne sont pas de son ressort ou entachées de mauvaise foi...

● (1040)

Il s'agit essentiellement du pouvoir d'arrêter les procédures.

Dans le cas d'un appel d'une décision de la Section de première instance, il s'agit du pouvoir soit de rejeter l'appel ou de rendre le

jugement que la Section de première instance aurait dû rendre et de prendre toutes mesures d'exécution que celle-ci aurait dû prendre.

Là encore, le projet de loi porte sur la prise de décisions fondées sur les faits, la cession de la dette, et les déclarations ou les conclusions auxquelles la Section de première instance peut être arrivée qui peuvent faire l'objet d'un appel.

Les dispositions portant sur la Cour canadienne de l'impôt peuvent paraître très compliquées mais sont très importantes. Mon collègue de l'Alliance, de la Saskatchewan, a été très éloquent à ce sujet. Selon lui, l'administration de la justice et des procédures civiles est devenue extrêmement lourde et compliquée et dépasse l'entendement de la plupart des citoyens ordinaires. Dans certains cas, il est difficile, voire impossible d'avoir accès à la justice et à l'administration des tribunaux, tout cela en raison des coûts. Dans beaucoup de cas, le coût d'intenter une action en justice est prohibitif.

Je mentionne cela afin de souligner l'importance d'accélérer la façon dont nous réagissons aux contentieux et de réduire les délais nécessaires pour porter les affaires devant les tribunaux et les juges. Nous constatons que le ministère de la Justice est, dans beaucoup de cas, complice des efforts visant à retarder la justice. Cela sert de tactique à tous les niveaux du tribunal et est dans l'intérêt des personnes qui ont la capacité de payer. Le gouvernement est dans une position bien plus forte s'il peut faire traîner les choses au point que les gens abandonnent parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer un avocat ou de déposer une plainte et dans beaucoup de cas ne peuvent pas se permettre d'attendre et de mettre leur vie de côté.

C'est un problème extrêmement grave qui se rencontre partout au Canada. J'espère que le projet de loi contribuera à l'atténuer. Je ne suis pas complètement convaincu que ce soit la solution comme le gouvernement le prétend, mais les efforts qu'il déploie pour rationaliser l'administration et accroître l'efficacité des tribunaux sont louables.

Le député de Cumberland—Colchester en conviendra sans doute, cela dépend beaucoup de la compétence des professionnels et des gens qui travaillent dans le système. Que ce soit dans l'administration publique, dans le monde juridique, dans les affaires ou dans le sport professionnel, une certaine norme et un certain niveau d'efficacité doivent s'appliquer. On ne peut pas toujours imposer cela par une loi. Cela doit se cultiver. Cela doit être encouragé. Et cela doit être récompensé dans certains cas.

J'espère que le personnel chargé de l'administration de la justice prendra au sérieux l'objet du projet de loi. Ce disant, je ne veux absolument pas dénigrer ceux qui travaillent dans le système. Hier, j'ai fait une déclaration à la Chambre au sujet des avocats de l'aide juridique au Canada qui accomplissent un travail énorme avec de maigres ressources. Ils travaillent bien au-delà des limites de l'acceptable quant au temps de préparation dont ils ont besoin et quant aux efforts extraordinaires qu'ils déploient pour que leurs clients aient accès à la justice.

La situation est vraiment critique à cet égard. Je n'utilise pas ce mot à la légère car l'expression est souvent utilisée exagérément ici. Les avocats de la poursuite et les avocats de l'aide juridique travaillent dur dans un système qui est devenu embourbé. Les rouages de la justice ne tournent pas efficacement. J'espère que le projet de loi C-30 constitue un point de départ. Il nous donne l'occasion de revoir et de réexaminer des domaines dans lesquels nous pouvons devenir plus efficaces.

Initiatives ministérielles

●(1045)

J'ai fait allusion plus tôt à la Loi sur les juges. Une des conséquences du projet de loi serait de répondre aux préoccupations croissantes concernant la possibilité que des juges puissent être influencés. Je serai direct. Je parle de crime organisé, de bandes de motards ou de terroristes, au pays ou à l'échelle planétaire, qui chercheraient à influencer sur des juges en recourant à l'intimidation ou à des pots-de-vin.

Au moment où le sous-comité sur le crime organisé a abordé brièvement cette question, il est devenu évident que le fléau du crime organisé exerçait une influence profonde sur les secteurs criminels et légitimes de la société canadienne. Nous ne pouvons absolument pas permettre que cette influence envahisse le secteur de la justice.

Par conséquent, la question de la rémunération des juges acquiert une importance encore plus grande. Nous devons trouver une façon d'assurer en tout temps l'indépendance judiciaire et de veiller à ce que les juges ne soient pas tentés de céder à des influences de l'extérieur qui pourraient entacher l'une ou l'autre de leurs décisions. C'est un élément du projet de loi que nous, membres de la Coalition, estimons très important et que nous appuyons.

Au cours des dernières années, la rémunération des juges de la Cour fédérale a été perçue comme étant fort élevée selon les normes canadiennes. Il nous faut cependant tenir compte de l'importance du travail qu'ils accomplissent, de la nature même du droit, de la nécessité qu'il soit appliqué de façon correcte ainsi que de la nécessité d'attirer les candidats les plus brillants et ayant le sens éthique le plus élevé. J'exhorte fermement les Canadiens à envisager cette question dans ce contexte.

La marge d'erreur des personnes chargées d'appliquer la loi est très mince. Malheureusement, au cours des derniers jours et des dernières années, nous avons été témoins de cas où des personnes qui n'auraient pas dû être chargées de cette responsabilité ont rendu des décisions inappropriées et ont fait des commentaires déplacés ayant nui considérablement à leur collectivité et à l'image publique de leur profession.

Le projet de loi fixerait les niveaux de rémunération et les taux d'indemnisation et préciserait les tâches que les juges sont censés accomplir. Il établirait la période pendant laquelle ils seraient tenus d'occuper leur poste ou autorisés à le faire et la façon dont ils pourraient être écartés en cas d'indiscrétion. Il traiterait de la désignation et des ajustements salariaux si les juges décident de se retirer ou s'ils sont écartés de leur poste de responsabilité.

Le projet de loi est fort volumineux. Il aborde des mesures législatives et des services administratifs importants dans le contexte actuel.

La Loi sur l'accès à l'information est une autre mesure qui mérite notre attention. On projette de modifier l'article 52 de cette loi, lequel se lit comme suit:

1) Les recours visés aux articles 41 ou 42 et portant sur les cas où le refus de donner communication totale ou partielle du document en litige s'appuyait sur les alinéas 13(1)a) ou b) ou sur l'article 15 sont exercés devant le juge en chef adjoint de la Cour fédérale ou tout autre juge de cette Cour qu'il charge de leur audition.

Cela rappelle fort une situation actuelle. Le commissaire à l'information, John Reid, est intervenu à cause du refus du CPM de remettre certains documents concernant l'emploi du temps du premier ministre. Malheureusement, la question de savoir si les documents devraient être rendus publics est parfois floue. Le commissaire à l'information ne suggère pas que les documents soient simplement rendus publics. Il suggère seulement qu'il a le droit de les examiner afin de déterminer s'ils devraient être rendus publics.

M. Reid est un ancien député qui s'est distingué à la Chambre. Il est d'un ridicule consommé que le premier ministre, qui est responsable en dernière analyse de la nomination du commissaire à l'information auquel il confie des responsabilités, dise essentiellement qu'il ne lui fait pas confiance à cet égard. Cela contredit toute notion de transparence du gouvernement.

●(1050)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion de troisième lecture du projet de loi C-30. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 décembre 2001, de la motion: Que le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aujourd'hui, au nom des citoyens de Surrey-Centre, à ce débat en troisième lecture sur le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les députés se rappelleront sans doute les dispositions du projet de loi aux étapes précédentes, si bien que mes observations sur le contenu du projet de loi seront très brèves.

Le projet de loi vise à définir une stratégie de gestion à long terme afin de s'assurer que l'élimination des déchets de combustible nucléaire se fasse de façon complète, intégrée et économique. À cette fin, il oblige les grands propriétaires de déchets nucléaires que sont Énergie atomique du Canada Limitée, Ontario Power Generation Inc., Hydro-Québec et la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, à créer des sociétés de gestion des déchets nucléaires afin de mettre en oeuvre ces stratégies à long terme.

Il oblige également ces organismes à constituer des fonds en fiducie et à y déposer régulièrement de l'argent afin de financer les efforts de gestion à long terme des déchets. Ces sociétés de gestion sont tenues de présenter un certain nombre de solutions réalistes et responsables sur le plan financier pour la gestion de ces sous-produits. Une fois ces solutions proposées, il appartient au gouverneur en conseil de choisir celles d'entre elles qui seront retenues.

Article 31 du Règlement

Il ne serait pas juste de ne considérer le problème des déchets de combustible nucléaire que sous l'angle national. En tant que membre du Comité des affaires étrangères qui a étudié la question de la prolifération des armes nucléaires, il y a quelques années, j'ai entendu de nombreuses histoires d'horreur au sujet de matières nucléaires volées dans beaucoup d'anciennes républiques soviétiques et exportées par des éléments criminels. Par exemple, nous avons appris que, en Russie, les matières premières utilisées pour la fabrication de milliers de bombes comme celles d'Hiroshima étaient entreposées sans grande précaution. Un observateur a fait un commentaire qui donne froid dans le dos: «Si on ne fait pas quelque chose ou si on ne change pas les choses, le prochain camion chargé de bombes pourrait transporter une bombe nucléaire.»

De toute évidence, il est très important d'examiner ces incidents. Ils sont nombreux. J'ai des exemples de 73 incidents de contrebande de matières nucléaires entre 1993 et 1996. Entre autres, la police roumaine avait en sa possession 82 kilogrammes de matières radioactives, d'uranium enrichi. Dans un autre incident, les autorités lituaniennes ont saisi 100 kilogrammes de matières radioactives, de l'uranium 238. Dans un autre incident encore, le comité bélarussien pour la sécurité de l'État a saisi cinq kilogrammes de césium 133.

Et la liste continue. Le Parlement allemand a révélé comment trois contrebandiers lui avaient offert 11 kilos de plutonium militaire russe. Greenpeace s'est aussi fait offrir 800 kilos de cônes de charge endommagés pour une exposition publique à Berlin. La police tchèque a saisi 2,72 kilos de ce matériel. Des garde-frontière hongrois ont saisi 1,7 kilo d'uranium. Et la liste continue. Comme je l'ai dit, on compte 73 incidents du genre entre 1993 et 1996 seulement.

Il est évident que si nous voulons éviter que le Canada devienne un maillon faible sur le plan de la prolifération nucléaire, les sociétés canadiennes de gestion des déchets nucléaires devront examiner les mesures de sécurité, surtout pendant la lutte que nous livrons au terrorisme.

J'ai aussi entendu dire que des États parias vendaient du matériel et de la technologie militaires à d'autres pays nourrissant des ambitions nucléaires. L'Iran et la Corée du Nord sont des exemples de pays qui auraient vendu de la technologie et du matériel nucléaires au plus offrant.

Il est évident que le stockage sécuritaire de déchets de combustibles nucléaires est un enjeu qui ne concerne pas que le Canada. La leçon à tirer de ces exemples est que les sociétés de gestion de déchets nucléaires créées en vertu de projet de loi C-27 doivent prévoir un train de mesures de sécurité en vue d'assurer que ce matériel ne tombe pas entre de mauvaises mains. Cela est essentiel à la protection de la sécurité des Canadiens.

●(1055)

Permettez-moi de donner un bon exemple d'un incident qui s'est produit dans ma circonscription. Les habitants de Surrey-Centre en savent long sur l'exposition aux déchets radioactifs. Dans ma circonscription, donc, du matériel radioactif a été en stockage temporaire pendant 25 ans. En fait, 4 000 tonnes de déchets radioactifs ont reposé à ciel ouvert jusqu'à ce que le gouvernement fédéral réalise son insouciance. Après avoir octroyé à une entreprise, en 1972, un permis d'importation de minerai de niobium qui contenait du thorium radioactif, le gouvernement fédéral a oublié ces déchets radioactifs. Il s'est soudainement réveillé en 1989 et a créé le groupe spécial bénévole de Surrey dont le mandat était de se pencher sur l'élimination et le stockage de ces déchets radioactifs.

Lorsque j'étais membre du Comité des affaires étrangères, j'ai découvert par hasard que les déchets radioactifs conservés à Surrey avaient été stockés dans des conditions dangereuses. Lorsque j'ai découvert cela...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député de Surrey-Centre mais nous devons passer aux déclarations de députés. Je donne la parole au député de Malpeque.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

DANIEL PEARL

M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que j'invite la Chambre à se joindre à moi aujourd'hui pour rendre hommage à Daniel Pearl, dont nous venons d'apprendre l'assassinat par ses ravisseurs au Pakistan.

M. Pearl était un journaliste accompli du *Wall Street Journal*. Pendant 12 ans, il a été en poste aux États-Unis, en Europe et en Asie, étant tout dernièrement encore à Bombay, en Inde. Dans le cadre de son affectation, il enquêtait sur les liens entre un terroriste britannique et al Qaeda quand il a été pris en otage et exécuté brutalement.

Chaque jour, de nombreux correspondants à l'étranger exposent leur vie pour dévoiler des événements et des atrocités qui, autrement, se poursuivraient impunément. Daniel Pearl et d'autres comme lui sont de véritables héros.

Nous condamnons la brutalité et l'extrémisme insensé qui ont abouti à la mort de M. Pearl. Ce sont de tels incidents qui donnent un visage humain à la lutte antiterrorisme.

Daniel Pearl n'avait que 38 ans. Je suis certain que tous les Canadiens sont bouleversés d'apprendre son sort. J'offre nos condoléances les plus senties à la femme de M. Pearl, Mariane, et à l'enfant à naître, un garçon, qui ne connaîtra jamais son père.

* * *

●(1100)

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2002

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Canada tire sa fierté aujourd'hui de son équipe olympique féminine de hockey.

De la capitale du hockey, au coeur de la vallée de l'Outaouais, et de partout au Canada, nous félicitons notre équipe féminine de hockey qui a remporté la médaille d'or olympique à Salt Lake City.

Venant à bout de toutes les probabilités, en désavantage numérique pendant presque toute la partie contre l'équipe locale favorite, nos joueuses ont prouvé qu'elles avaient l'étoffe des champions olympiques. Elles occupent le premier rang dans le monde.

En tant que députée de l'opposition officielle, je sais ce que c'est que d'être donné perdant à l'avance dans ce qui semble être un concours olympique.

Alors que leurs chances de gagner semblaient ridiculement minces, nos Canadiennes ont manifesté, par leur esprit et leur détermination, l'attitude de gagnant qui constitue le premier pas vers la victoire.

Article 31 du Règlement

Je sais que tous les Canadiens se joignent à moi pour célébrer cette victoire et dire que c'est du travail bien fait.

* * *

LA SEMAINE DES GUIDES

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, les guides et les scouts du monde entier célèbrent la Semaine des guides et des scouts. Le 22 février est une journée de réflexion au cours de laquelle ils fêtent l'amitié internationale. C'est aussi l'anniversaire de naissance du fondateur du mouvement, Robert Baden-Powell. Au cours de la semaine, les guides et les scouts du Canada ont participé à des manifestations communes.

Le mouvement des guides est l'organisation internationale la plus importante regroupant des filles et des femmes. Les guides et les scouts contribuent à l'éducation des jeunes gens en les aidant à s'épanouir et à bâtir un monde meilleur.

Beaucoup de Canadiens et même de députés gardent de beaux souvenirs de leur participation aux activités des guides et des scouts. Je suis sûre qu'ils voudront se joindre à moi pour rendre hommage à ces deux organisations. Les guides et les scouts sont indispensables pour donner une vie meilleure à une foule d'enfants et de jeunes de par le monde.

* * *

LE PATRIMOINE

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, dimanche dernier, j'ai eu l'honneur de représenter le gouvernement du Canada à l'inauguration du Vancouver Chinatown Heritage Alley: Allan Yap Circle.

Cette exposition patrimoniale spéciale illustre la vie des premiers immigrants chinois au Canada. Elle souligne également leur attitude de pionniers et leurs sacrifices, qui ont aidé à bâtir notre pays tout jeune. L'exposition est vraiment une source d'inspiration pour tous les Canadiens et un moyen efficace de jeter des ponts entre les cultures.

Le projet est soutenu par notre ministère du Multiculturalisme et la communauté chinoise. Il est l'aboutissement des efforts considérables des membres de la Chine Benevolent Association et du Block 17 Commemorative Committee. Leurs efforts nous aideront à préserver le patrimoine et la culture du quartier chinois de Vancouver et à leur insuffler un nouveau dynamisme. Je les félicite de leurs efforts.

* * *

L'ESTONIE

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, au nom de ma collègue, la députée de Parkdale—High Park, j'annonce à la Chambre que le dimanche 24 février 2002, les Estoniens et les Canadiens d'origine estonienne célébreront le 84^e anniversaire de la déclaration d'indépendance de l'Estonie.

C'est non seulement un jour de célébration, mais c'est aussi l'occasion de se souvenir de ceux qui se sont battus pour la liberté et qui y ont laissé leur vie. Pendant des siècles, le peuple estonien avait rêvé d'un État libre de toute domination étrangère et, en 1991, l'Estonie a réclamé son indépendance à l'Union soviétique tout en conservant sa langue, sa culture et son idéal de liberté.

Les Estoniens ont joué un rôle important en partageant leurs attributs culturels uniques avec notre vaste communauté au Canada. En ce jour spécial, les Canadiens d'origine estonienne envisagent

l'avenir avec espoir et optimisme pour le Canada et l'Estonie et ils aspirent même à un resserrement des liens économiques, culturels, politiques et diplomatiques entre nos deux pays.

Au nom de tous les Canadiens, je les félicite chaleureusement et je leur souhaite la meilleure des chances à l'occasion du 84^e anniversaire de la déclaration d'indépendance de l'Estonie.

* * *

[Français]

ARTISTE POUR LA PAIX 2001

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, le 14 février dernier, Jean-Claude Côté, directeur artistique et fondateur du Théâtre de la Récidive, se méritait le titre d'Artiste pour la Paix 2001.

Ce titre est décerné annuellement par Les artistes pour la Paix, regroupement fondé par Gilles Vigneault et Dolorès Duquette il y a près de 20 ans.

M. Côté rejoint ainsi la cohorte d'artistes québécois honorés pour leurs valeurs humanistes et le sens qu'ils donnent à la paix, notamment Marcelle Ferron, Marquise Lepage, Marie-Claire Séguin, Armand Vaillancourt et Simone Monet-Chartrand.

Alors que l'automne 2001 nous rappelait brutalement la fragilité de la démocratie et la difficile bataille pour la paix, cette reconnaissance souligne la contribution fondamentale des artistes à notre prise de conscience collective.

Nous proposer pour la saison 2001-2002 «Voix du monde, un théâtre pour la paix», c'était pour Jean-Claude Côté faire oeuvre de visionnaire. En donnant la parole à dix auteurs de dix pays venus des cinq continents, c'est à l'universalité de la paix que Jean-Claude Côté nous a permis de communier.

Le Bloc québécois est fier de saluer son engagement.

* * *

●(1105)

[Traduction]

LES SPORTS

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je me joins à tous les Canadiens pour féliciter Kirk Johnson, de North Preston, du prochain match de championnat mondial de boxe poids lourd qu'il disputera.

Kirk Johnson est âgé de 29 ans et il est le fils de Violet et Gary Johnson, de North Preston; il est aussi le premier champion de boxe poids lourd de sa localité. Il a étudié aux écoles Nelson Wynder et Ross Road, à l'école secondaire Cole Harbour et à l'université St. Mary's. Kirk a été initié à la boxe par son père, un entraîneur de boxe de longue date qui voyait dans le sport un moyen de garder les jeunes à l'abri des problèmes. Le père a dit de son fils ceci: «Kirk a une grande imagination. Il regardait Ali à la télé et il reprenait son jeu de pieds. Il a toujours été un excellent imitateur des meilleurs. C'est un véritable leader.»

Par sa détermination, son travail acharné et son intégrité dans le monde de la boxe, Kirk est devenu un modèle pour tous les jeunes. Invaincu après 33 combats professionnels, Kirk Johnson a une fiche exceptionnelle dans le domaine de la boxe à l'échelle internationale.

Je tiens à dire à Kirk que nous, les députés de la Chambre, sommes fiers de lui et que nous le remercions à l'avance de sa prestation, au nom de la population de North Preston et du Canada. Nous lui souhaitons bonne chance.

* * *

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2002

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous faire part des accomplissements de grands athlètes canadiens, dont certains ont remporté des médailles et d'autres se sont classés parmi les huit premiers finalistes, le 20 février à Salt Lake City.

Il s'agit de Marc Gagnon de Chicoutimi, au Québec; des membres de l'équipe canadienne féminine de relais: Isabelle Charest de Rimouski, Marie-Ève Drolet de Laterrière, Amélie Goulet-Nadon et Tania Vincent de Laval, dont je suis évidemment fort fière, Alanna Kraus de Abbotsford en Colombie-Britannique, Cindy Klassen de Winnipeg au Manitoba, Jeff Pain et Lindsay Alcock, tous les deux de Calgary en Alberta.

Marc Gagnon a remporté la médaille de bronze dans l'épreuve de 1 500 mètres courte piste. Il en est à sa troisième participation aux Jeux olympiques; il était médaillé d'or en 1998 et médaillé de bronze en 1994.

Notre équipe féminine de relais s'est mérité une médaille de bronze dans l'épreuve du 3 000 mètres courte piste en patinage de vitesse.

Après avoir...

Le vice-président: L'honorable député de Fundy—Royal a la parole.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. John Herron (Fundy—Royal, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement est en voie d'éviscérer les améliorations que le comité de l'environnement a apportées au projet de loi C-5 et avec lesquelles les propriétaires fonciers et les provinces étaient d'accord. Pire, le gouvernement du Canada a effrontément fait fi du consensus qui avait rallié au préalable les écologistes et le secteur privé.

Il est inconcevable que la protection des habitats essentiels sur les terres fédérales, lesquelles sont du ressort du gouvernement fédéral, ne soit pas obligatoire dans ce projet de loi qui, par ailleurs, habilite le ministre à intervenir arbitrairement sur des terres de propriété privée et des terres provinciales. En réalité, le ministre de l'Environnement ne s'est jamais véritablement plongé dans ce dossier. Les provinces n'ont jamais été favorables aux articles 34, 35 et 61 avant le dépôt du projet de loi C-5. Et voilà que, aujourd'hui, le ministre vide de leur sens les amendements auxquels souscrivent les provinces.

Ainsi, John Snobelen, ministre des Richesses naturelles de l'Ontario, a indiqué qu'il se félicitait de ce que le comité permanent ait recommandé des critères devant régir l'application du filet de sécurité du gouvernement fédéral.

Article 31 du Règlement

Pourquoi nous a-t-il fallu attendre huit ans un projet de loi aussi faible dont sont absents l'obligation de protéger l'habitat essentiel, des listes établies par des scientifiques, un régime d'indemnisation qui soit clair, et des dispositions prévoyant...

Le vice-président: Je regrette d'interrompre l'intervenant, mais les déclarations des députés sont de plus en plus longues.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2002

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a tout juste un peu plus de six mois, j'ai fait la connaissance d'un groupe de sportives nouvellement installées dans ma circonscription pour participer aux essais préliminaires de l'équipe canadienne de hockey féminin en prévision des Jeux olympiques d'hiver. Ces athlètes et leurs co-équipières se sont entraînées pratiquement tous les jours et tous les soirs dans l'espoir de gagner à Salt Lake City, ce qu'elles ont réussi hier.

Les hockeyeuses canadiennes ont ainsi remporté la première médaille d'or du hockey canadien depuis 1952, en l'emportant sur les États-Unis avec un score de 3 à 2. Cherie Piper, Charline Labonté, Thérèse Brisson et leurs co-équipières ont fait preuve de courage et de ténacité contre des adversaires américaines venues en plus grand nombre et avantagées par le fait qu'elles jouaient sur leur propre terrain.

Ayant vu ces sportives s'entraîner deux fois par jour, je perçois aujourd'hui sous un éclairage très différent les notions d'éthique du travail, de discipline et d'engagement. Ces joueuses méritent toutes les félicitations les plus chaleureuses de la Chambre des communes et de l'ensemble des Canadiens.

Bravo, mesdames.

* * *

● (1110)

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2002

Mme Hélène Scherrer (Louis-Hébert, Lib.): Monsieur le Président, hier soir, l'équipe féminine de hockey sur glace a démontré que le hockey est vraiment un sport canadien. En effet, lors d'un match très enlevé contre les États-Unis, les Canadiennes ont remporté la médaille d'or, avec une victoire de 3-2 sur nos voisines du Sud.

Après avoir perdu huit matchs consécutifs contre les Américaines, les Canadiennes ont finalement réussi à venger la défaite qu'elles avaient subie lors du match pour la médaille d'or des Jeux olympiques d'hiver de 1998, à Nagano, au Japon.

Ce sont des athlètes comme Danielle Goyette, vétéran dans ce sport, Kim St-Pierre et plusieurs autres, qui viennent encourager nos jeunes filles à rêver du jour où elles feront partie de l'équipe olympique canadienne.

J'espère que l'équipe masculine de hockey saura s'inspirer de l'exemple de sa contrepartie féminine et remportera une autre médaille d'or de hockey sur glace lors de la partie de dimanche prochain.

Félicitations mesdames, ainsi qu'à tous nos athlètes canadiens.

*Article 31 du Règlement***LA MONDIALISATION**

M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, du 31 janvier au 5 février derniers, se tenait le Deuxième Forum social mondial de Pôrto Alegre, au Brésil. Dans le but de faire contrepoids au traditionnel Forum économique de Davos, environ 55 000 personnes, en provenance de partout à travers la planète, se sont réunies, à Pôrto Alegre, avec un objectif commun, celui d'humaniser la mondialisation.

En plus d'être un lieu d'échanges et de contacts privilégiés pour les membres de la société civile, ce forum fut l'occasion, pour plus d'un millier de parlementaires, de travailler à l'élaboration de pistes de solution à certains problèmes, tel le controversé chapitre 11 de la ZLEA.

Pour ma part, ce fut une opportunité de prôner l'avènement du parlementarisme virtuel et de défendre les concepts inhérents à la responsabilité sociale des entreprises. Fort d'une représentation importante, le Québec, qui comptait près d'une centaine de représentants de la société civile, des syndicats, de représentants du gouvernement et de parlementaires, a démontré qu'il fait plus que jamais partie des nations favorisant l'édification d'une mondialisation à visage plus humain.

* * *

[Traduction]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2002

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, hier soir, l'équipe olympique féminine de hockey du Canada a établi de nouvelles normes en matière de distinction, de dignité et de détermination.

[Français]

Nous félicitons ces merveilleux champions olympiques, l'entraîneur chef, Danielle Sauvageau, toute son équipe d'entraîneurs, et surtout les joueurs.

[Traduction]

Les membres de l'équipe canadienne sont: Dana Antal, Kelly Béchard, Jennifer Botterill, Thérèse Brisson, Cassie Campbell, Isabelle Chartrand, Lori Dupuis, Danielle Goyette, Geraldine Heaney, Jayna Hefford, Becky Kellar, Charline Labonté, Caroline Ouellette, Cherie Piper, Cheryl Pounder, Tammy Lee Shewchuk, Kim St-Pierre, Sami Jo Small, Colleen Sostorics, Vicky Sunohara, et Hayley Wickenheiser, la joueuse la plus utile du tournoi.

Ces jeunes femmes ont remporté bien plus qu'une médaille d'or. Elles ont gagné le coeur d'une nation très fière de leur performance.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2002

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la famille constitue bien entendu l'unité de base de la société. C'est la famille qui fournit les ressources d'humanité qui contribuent à l'expertise, au dévouement et à la continuité d'une nation. Le noyau familial s'avère essentiel au bien-être des individus et des collectivités. C'est d'abord au sein de la famille que les valeurs et le sens des responsabilités sont acquis et mis en pratique. C'est également dans la famille que se développent le respect, la considération et l'amour des autres.

Les mesures législatives et les programmes destinés à renforcer et à protéger la famille devraient avant tout viser les individus liés par le sang, l'adoption ou le mariage. Le Parlement a reconnu que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme, tel qu'établi par

l'État. Notre équipe féminine de hockey qui a remporté la médaille d'or olympique constitue un bon exemple de personnes qui, de toute évidence, ont bénéficié d'un soutien familial solide.

J'offre mes félicitations à notre équipe féminine et particulièrement aux quatre équipières de la Saskatchewan. Je félicite également les familles de ces jeunes femmes qui méritent d'être très fières de cette victoire et de leur engagement familial.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, je vois que le chef par intérim de l'Alliance est heureux du fait qu'Izzy Asper s'intéresse personnellement à la course à la direction de l'Alliance. Il ajoute que la dernière chose que M. Asper veut, c'est que les alliancistes et les conservateurs travaillent ensemble.

Arrêtez les presses. C'est là le même M. Asper qui insiste pour dire que sa chaîne de journaux ne publie que des éditoriaux qui sont d'accord avec ses vues politiques libérales, qui a essayé d'étouffer l'enquête sur le Shawinigate et dont le parti pris flagrant en faveur des libéraux a déclenché des protestations parmi les journalistes au sujet de la liberté de la presse.

Permettez-moi de dire aux partisans de l'Alliance qui pensent qu'il va être bon pour l'Alliance canadienne de suivre les conseils stratégiques d'Izzy Asper qu'ils feraient mieux de se réveiller. Ce dernier ne veut pas que les alliancistes parlent aux conservateurs car il n'a qu'un seul objectif, soit de maintenir les libéraux au pouvoir. Il se fiche éperdument des alliancistes, des conservateurs et de tous les efforts faits pour les rassembler, car tant que l'opposition demeurera divisée, les libéraux seront assurés de la victoire électorale.

Soyons clairs, l'ambition de M. Asper est de réélire les libéraux. Son intérêt soudain pour la course à la direction de l'Alliance devrait nous préoccuper. Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser.

* * *

●(1115)

[Français]

LE CARNAVAL-SOUVENIR DE CHICOUTIMI

M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'informe la Chambre de la venue de Son Excellence la Gouverneure générale du Canada à Chicoutimi cette fin de semaine. Mme Clarkson participera aux activités du Carnaval-Souvenir. Je tiens à lui souhaiter la bienvenue.

Depuis 1961, Chicoutimi rend visite au passé. Le carnaval nous permet de voyager dans le temps par l'entremise des costumes, des activités et de la nourriture.

Cette année, on rappelle l'an 1902 sous le thème «Fréquentons-nous, c'est carnaval». Nous serons témoins des fréquentations de Laeticia et Hector, deux personnages typiques du début du siècle.

En terminant, j'invite les gens à se joindre aux «carnavaleux» et à Mme Clarkson.

Questions orales

[Traduction]

LE DÉPUTÉ DE CALGARY-EST

M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter mon collègue et ami de Calgary-Est qui se remet d'une chirurgie cette semaine.

Il est ironique que nous soyons à la fin de la Semaine du cœur, une période durant laquelle les professionnels de la santé nous rappellent qu'il faut de l'argent pour la recherche afin d'améliorer notre connaissance de notre système cardio-vasculaire et faire en sorte qu'il continue de bien fonctionner.

Notre ami a vécu toute une expérience. La chirurgie a été réussie, mais des complications nous ont tous beaucoup inquiétés. En utilisant des sédatifs, les médecins ont permis à notre ami de se reposer et il a été ainsi possible d'éliminer le liquide qui engorgeait ses poumons. Il a survécu à cela, au grand soulagement de sa famille et des nombreux amis qu'il a ici, au Parlement.

Notre collègue se repose maintenant chez lui et je sais qu'il voudrait exprimer sa gratitude aux gens pour tous les bons souhaits de prompt rétablissement très sincères qu'il a reçus. Nous tenons à féliciter les médecins et les infirmiers et infirmières qui lui ont permis de s'en sortir.

Nous offrons à notre collègue et à sa famille nos prières. Au nom de la Chambre, nous souhaitons bonne chance à notre ami. Nous avons hâte de revoir Deepak sur la Chaîne parlementaire. Il nous manque beaucoup et nous espérons le revoir parmi nous sous peu.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Ressources naturelles, qui est le confident du premier ministre et le ministre politique pour la Colombie-Britannique, a dit ceci:

Certains détails importants doivent être réglés avant que le Canada ne ratifie le protocole de Kyoto. [...] Il est insensé de signer un contrat avant d'en comprendre toutes les répercussions.

Il a dit qu'il ne signerait pas un contrat en affaires à moins de savoir exactement quel en serait l'impact.

Le ministre de l'Environnement croit-il que nous devrions ratifier le Protocole de Kyoto sans en saisir toutes les conséquences ou s'attend-il à ce que les Canadiens achètent chat en poche?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député déforme les faits.

Le gouvernement a toujours dit qu'il avait l'intention de consulter pleinement les provinces, les territoires, les groupes intéressés, comme les sociétés et les ONG, et les Canadiens afin de pouvoir bien saisir la situation. Cela se fera avant qu'on prenne une décision sur la ratification du protocole.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je n'ai pas déformé quoi que ce soit. J'ai cité le ministre responsable de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement de l'Alberta estime que le Protocole de Kyoto coûterait entre 25 et 40 milliards de dollars par année à l'économie canadienne et que cela aurait une incidence disproportionnée sur l'Alberta et les autres provinces de l'Ouest. Le gouvernement fédéral

n'a toujours pas déposé ses chiffres. Hier, les principaux groupes de gens d'affaires du Canada, dont la Chambre de commerce du Canada et les manufacturiers et exportateurs canadiens, ont exigé que le gouvernement donne son estimation des coûts.

Le gouvernement déposera-t-il une estimation de l'ensemble des coûts du Protocole de Kyoto et un plan de mise en oeuvre détaillé avant que le Protocole soit ratifié?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième question démontre une compréhension encore plus mauvaise de la situation que la première question.

Le fait est que, si le député avait écouté la réponse, il saurait que nous avons des discussions avec les provinces, les territoires, les groupes intéressés et les Canadiens afin de pouvoir recueillir toute l'information nécessaire. Des fonctionnaires provinciaux et territoriaux travaillent avec leurs homologues fédéraux sur la question de l'estimation des coûts, entre autres choses. Cela est en train de se faire. Le processus est en marche.

Il est tout simplement insensé que le député persiste à exiger des chiffres alors qu'on a dit clairement qu'ils n'étaient pas encore disponibles parce que le travail n'était pas tout à fait terminé.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous citons les propres collègues du ministre au Cabinet, et il essaie de dire que nous déformons les faits. Cependant, il n'a toujours pas répondu à la question que nous lui avons posée. Elle est fort simple. Le ministre et le gouvernement déposeront-ils à la Chambre une estimation de l'ensemble des coûts du Protocole de Kyoto et un plan de mise en oeuvre détaillé avant que le protocole soit ratifié?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la déformation des faits avait trait à ma position et non à la citation de mon collègue, et le député le sait.

M. John Reynolds: Répondez à la question.

L'hon. David Anderson: Monsieur le Président, j'estime avoir le droit de corriger toute interprétation inexacte que le député peut donner en ce qui a trait à ma position ou à celle d'autres ministres du gouvernement.

• (1120)

[Français]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, n'est-il pas ironique que les députés du Bloc et les libéraux se mettent ensemble pour demander au gouvernement fédéral d'agir unilatéralement et signer l'accord de Kyoto contre la volonté des provinces?

Le gouvernement fédéral va-t-il, comme c'est son devoir de le faire, respecter et consulter les provinces avant de ratifier cet accord?

[Traduction]

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je me demande s'il n'y a pas un mur de verre qui empêche les députés d'en face d'entendre ce que nous disons de ce côté. En fait, comme je l'ai dit au chef de l'opposition, nous avons l'intention de tenir des discussions avec les provinces, les territoires et les sociétés intéressées au domaine de l'énergie et à d'autres secteurs. Nous consulterons la population canadienne avant de prendre une décision finale.

Questions orales

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement du Québec a eu l'outrecuidance de déclarer que les Québécois n'allaient pas financer le développement économique de l'ouest du Canada. Les gens de l'Ouest financent le développement économique du Québec depuis 40 ans; pensons aux paiements de péréquation, au contrat des CF-18 et aux caisses noires du Québec. Si l'Alberta est forcée de payer pour Kyoto, il ne restera plus de fonds où Ottawa pourra puiser.

Le gouvernement fédéral va-t-il s'engager à ne pas ratifier le protocole de Kyoto pour acheter les votes des Québécois avec l'argent des contribuables de l'Ouest?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la question du député donne une fausse idée de la position du gouvernement. Je répéterai donc encore une fois pour que tout soit très clair et que le député comprenne bien.

Le gouvernement a toujours dit, le ministre des Ressources naturelles, l'ancien ministre des Ressources naturelles, le premier ministre, le vice-premier ministre et moi-même avons toujours dit que nous procéderions à des consultations exhaustives auprès de tous les secteurs en cause, les provinces, les territoires, l'industrie et tous les Canadiens qui se préoccupent de la question, et nous le ferons avant de prendre la décision finale quant à la ratification.

Cela dit, notre objectif est de ratifier le protocole et c'est ce que nous souhaitons.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le 31 octobre dernier, l'ancien ministre du Revenu affirmait à la Chambre qu'une étude indépendante recommandait de continuer, comme si de rien n'était, avec la Technobase Rive-Sud.

Or, la firme Price Waterhouse est beaucoup moins optimiste que le ministre et a recommandé, en octobre 2000, un sursis de six mois, le temps d'établir un plan de redressement pour la Technobase.

Or, un an et demi plus tard, est-ce que le secrétaire d'État responsable du Développement économique pour le Québec admettra que la Technobase n'a toujours pas de plan de redressement et qu'en plus, depuis avril 2001, aucun prêt visant à créer des emplois n'a été accordé?

L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, la Technobase, avec ses deux fonds de sept millions, a créé au-delà de 600 emplois. Il reste toujours trois millions de disponibles.

DEC, Développement économique Canada, va continuer de faire le travail, pour s'assurer d'aider la région au niveau du développement économique.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, en plus de n'avoir aidé aucune nouvelle entreprise depuis avril 2001, le président-directeur général de la Technobase, M. Clément Joly, a reconnu, mercredi dernier, que l'organisme n'avait plus d'analyste pour évaluer la viabilité des projets, ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir.

Est-ce que le secrétaire d'État va reconnaître que la Technobase n'a pas de plan, ni l'expertise pour faire en sorte que de nouveaux projets créateurs d'emplois voient le jour sur l'ancienne base militaire de Saint-Hubert?

L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, Développement économique Canada travaille maintenant avec Technobase pour étudier les projets qui seront déposés. Il y a trois millions qui restent dans l'enveloppe, et nous allons continuer à soutenir le développement économique.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Justement, monsieur le Président, concernant ces trois millions, le président-directeur général de la Technobase, Clément Joly, a aussi annoncé, mercredi dernier, que ces trois millions qui restent des six millions de dollars accordés à l'organisme pour le développement technologique ont été transférés à Développement économique Canada qui analysera désormais les dossiers.

C'est donc dire que la Technobase n'a pas de plan d'affaires, pas d'analyste, pas de fonds pour créer des emplois.

Est-ce que le secrétaire d'État va enfin reconnaître qu'au lieu de miser sur une coquille vide dirigée par un libéral notoire, il serait préférable de confier la relance du projet de développement de la base de Saint-Hubert à des acteurs du milieu?

L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, c'est Développement économique Canada qui va maintenant gérer les fonds et vous avez la preuve de tout le travail qui est fait au Québec pour continuer dans le sens de l'aide au développement économique de la région.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le secrétaire d'État va-t-il finalement admettre que la seule raison pour laquelle le gouvernement libéral s'obstine à maintenir artificiellement en vie la Technobase, c'est la présence à sa tête de Clément Joly, un ancien bailleur de fonds du Parti libéral du Canada, un ami du régime qui reçoit 300 \$ l'heure pour diriger un organisme qui ne fait plus rien pour créer des emplois sur la Rive-Sud de Montréal?

• (1125)

L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, Développement économique Canada a déjà décidé à mettre fin à la contribution aux opérations de la Technobase et il va continuer de travailler avec les fonds.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Le ministre albertain de l'Environnement a déclaré que l'application du Protocole de Kyoto coûterait entre 23 milliards et 40 milliards de dollars. Ces chiffres sont très exagérés, et le ministre le sait.

Pourquoi le ministre ne rejette-t-il pas ces chiffres? Pourquoi n'est-il pas intervenu, au nom des agriculteurs de l'ouest du Canada et des autres personnes concernées, pour donner l'heure juste?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, comme c'est souvent le cas lorsque l'opposition pose des questions, le député a essentiellement répondu à sa propre question au sujet des observations du ministre albertain.

Questions orales

Nous avons mis en place un processus de consultation avec les provinces, les territoires et les autres parties prenantes comme les entreprises et les Canadiens ordinaires, pour faire en sorte que nous ayons les vrais chiffres. Ainsi, lorsqu'une décision sera prise au sujet de la ratification, les Canadiens sauront exactement à quoi s'en tenir. Nous veillerons alors à ce que les coûts soient répartis également entre toutes les régions du pays.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NDP): Monsieur le Président, le ministre a eu cinq ans pour communiquer les faits. Le ministre, c'est lui, ce n'est pas moi. Qu'on nous donne les faits. Je réclame des données précises aujourd'hui même.

L'an dernier, une sécheresse a frappé les Prairies. Le comité de l'agriculture se trouve en Saskatchewan cette semaine. On prévoit une sécheresse l'an prochain en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta.

Combien coûtera cette sécheresse aux agriculteurs des Prairies? Combien de milliards de dollars le réchauffement du climat va-t-il coûter aux agriculteurs des Prairies et aux autres personnes touchées? Veuillez répondre à cette question précise.

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a peut-être pas entendu, ce qui est surprenant, mais j'ai répondu à la question concernant la sécheresse plus tôt cette semaine, en réponse à une question de l'Alliance.

J'ai dit que les coûts sont élevés pour les agriculteurs des Prairies, pour les habitants du Nord, pour les Canadiens qui ont été frappés par la tempête de verglas et par les inondations au Manitoba et au Saguenay. Les phénomènes météorologiques extrêmes provoqués par le réchauffement climatique comportent des coûts très élevés.

J'ai déjà répondu à la question. J'invite le député à attendre...

Le vice-président: Le député de Cumberland—Colchester a la parole.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international a enfreint l'une des règles de base de l'art de négocier: l'union fait la force.

La dernière rencontre de tous les intervenants dans le dossier du bois d'oeuvre a eu lieu le 20 mai dernier. En dépit des demandes répétées de l'opposition et des intervenants, le ministre refuse depuis presque un an d'organiser une autre réunion. Et pendant ce temps, notre cause, nos emplois et notre industrie sont en train de s'évanouir.

Quand le ministre convoquera-t-il enfin une réunion de tous les intervenants pour qu'ils fassent réellement front commun?

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je me demande d'où sort mon collègue car le ministre du Commerce international est en contact quotidien avec les provinces et l'industrie. Des séances d'information détaillées ont lieu partout au pays. Même lorsqu'il est à l'étranger avec Équipe Canada, le ministre est quotidiennement en contact dans le cadre de cet important dossier.

Je me demande d'où mon collègue sort cette idée qu'il n'y a pas eu de vastes consultations. J'aurais pensé qu'il serait au courant de ce qui se passe étant donné les nombreuses séances d'information que nous avons offertes au porte-parole de l'opposition.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, vu que la dernière rencontre a eu lieu en mai dernier, je me demande bien d'où il sort, ce type.

Les Canadiens savent que la seule gagnante dans ce différend est une coalition américaine de riches propriétaires forestiers, d'entreprises forestières inefficaces et de leurs avocats qui, tous, bénéficient de la cherté du bois d'oeuvre. Toutefois, la majorité des Américains ignorent encore que les consommateurs se font gruger par la coalition qui bénéficie du prix artificiellement élevé du bois d'oeuvre.

Maintenant que la coalition américaine a perdu son plus gros appui financier, le gouvernement va-t-il prendre...

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international a la parole.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il manque beaucoup d'éléments dans l'intervention de la députée, mais je pense que son intention était de demander si nous essayons d'éduquer les Américains.

La députée fait signe que oui. Elle devrait savoir que, depuis des années, notre ambassade s'emploie très activement à faire du lobbying auprès des membres du Congrès.

Nous avons lancé une campagne d'information très impressionnante au sud de notre frontière pour expliquer aux consommateurs américains qu'ils se font escroquer et qu'ils subventionnent l'industrie américaine du bois d'oeuvre, qui n'est absolument pas concurrentielle.

* * *

● (1130)

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens veulent avoir la certitude que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ne tolérera plus que d'autres terroristes comme Ahmed Ressam se livrent à des activités chez nous. Hier, le ministre de l'Immigration a refusé avec arrogance de répondre à des questions à ce sujet, les qualifiant de stupides. Puisque le ministre responsable en est manifestement incapable, le vice-premier ministre peut-il donner aux Canadiens une certaine assurance que leur sécurité ne sera pas mise en péril par la corruption à la CISR?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas un secret que nous prenons la sécurité des Canadiens très au sérieux. Nous considérons avec le même sérieux les allégations de comportement répréhensible de la part de membres de la commission. Elles font d'ailleurs l'objet d'une enquête.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le vice-premier ministre de cette réponse.

Hier, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a soutenu que les personnes nommées par les libéraux à la CISR étaient choisies d'après le mérite et les compétences. Nous savons pourtant que le ministère a été un refuge pour les libéraux.

Questions orales

Yves Bourbonnais, qui est au centre de l'enquête sur les allégations de corruption et qui a été nommé par les libéraux, est un avocat qui a été rayé du Barreau parce qu'il avait été reconnu coupable de fraude au détriment du gouvernement.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire si c'est là le degré de confiance que les Canadiens peuvent accorder aux personnes nommées par le gouvernement?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, puisque l'affaire fait l'objet d'une enquête, je ne vais rien ajouter.

* * *

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois a appris que lors de sa rencontre ministérielle de mercredi soir dernier, le ministre de l'Environnement a pris connaissance d'études préliminaires relatives aux options qui s'offraient à lui pour atteindre les objectifs de Kyoto.

Par souci de transparence, est-ce que le ministre de l'Environnement entend faire connaître aux députés de cette Chambre les résultats de ces études préliminaires et en déposer copie dans les meilleurs délais?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il y a plusieurs études. Il y a celles qui disent que pour arriver à 6 p. 100 de moins que le niveau de 1990, cela ne créera aucun coût à l'économie canadienne. Il y en a d'autres, comme ce que le ministre de l'Alberta a proposé hier, qui disent que cela représente un coût très élevé. Il y a plusieurs points de vue différents sur ces deux positions.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, ce qu'on demande au ministre, c'est de révéler à cette Chambre les études dont il a pris connaissance mercredi. C'est ce qu'on veut.

En prévision de la conférence fédérale-provinciale de Victoria, qui se tiendra les 25 et 26 février, si le ministre est sérieux dans son désir de s'assurer d'un large débat sur les enjeux de Kyoto, conviendra-t-il qu'un des moyens à sa disposition est de déposer immédiatement à la Chambre les analyses qu'il a actuellement en sa possession?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, naturellement, on va faire cela, mais il faut attendre qu'elles soient prêtes.

Pour le moment, nous avons des dizaines de personnes et des experts qui travaillent à cela. Quelques-uns viennent des provinces et il y a des fonctionnaires fédéraux. Trois compagnies privées travaillent sur cette question. Dès que leurs travaux seront terminés, nous présenterons les détails à la Chambre.

* * *

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai posé une question, hier, au sujet de la politique d'octroi du statut de réfugié, mais le ministre a refusé d'y répondre. Je m'adresse donc au vice-premier ministre.

Le gouvernement a-t-il pour politique d'accepter des revendications du statut de réfugié de la part de criminels reconnus coupables pendant qu'ils sont en garde à vue?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, bien sûr que ce n'est pas la politique du gouvernement.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voilà qui est très intéressant parce que c'est exactement ce que le gouvernement a fait.

Le ministre a dit que ce n'était pas la politique alors que son gouvernement suit cette politique dans le cas de Tafari Rennock, un délinquant sexuel reconnu coupable, un ressortissant américain qui est maintenant au Canada. Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à faire en sorte que cette politique change?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, ce n'est pas la politique du gouvernement.

Deuxièmement, je ne peux certainement pas émettre de commentaires sur un cas précis.

Troisièmement, le député devrait savoir que, lorsqu'un tribunal indépendant a octroyé le statut de réfugié à quelqu'un qui se révèle présenter un risque pour les Canadiens, il existe un processus permettant de renvoyer cette personne du Canada.

* * *

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement rencontrera prochainement ses homologues provinciaux dans le cadre d'une conférence à Victoria. Lors de cette conférence, le ministre présentera diverses options pour concrétiser les accords de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre.

Le ministre peut-il nous dire si parmi ces scénarios, il y en a un qui prévoit une politique de compensation des coûts engendrés par la concrétisation des accords de Kyoto pour les provinces qui, contrairement au Québec, n'ont pas su prendre leur responsabilité environnementale au cours des dernières années?

● (1135)

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la réunion de lundi et mardi, à Victoria, c'est l'une d'une série de rencontres. Il y en a eu une autre, au Manitoba, en septembre, et une autre encore, en Ontario, en octobre.

Ce n'est pas un débat entre nous, c'est un discours entre les parties. Tout le monde partage l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Alors, la réunion de lundi et mardi, ce n'est pas une question de négociations entre les provinces et le fédéral.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le ministre dit avoir la volonté de ratifier et de réaliser les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre prévus dans le Protocole de Kyoto. Nous voulons bien y croire et souhaitons nous aussi cette concrétisation.

Le ministre va-t-il reconnaître qu'il part affaibli pour Victoria, compte tenu des récentes déclarations de son collègue des Ressources naturelles à l'effet que l'appui canadien au Protocole de Kyoto est vacillant?

Questions orales

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Pas du tout, monsieur le Président. C'est clair que ce que vous voulons, de ce côté-ci de la Chambre, c'est une appréciation des coûts et des bénéfices qu'engendrerait la ratification de l'accord de Kyoto, et également, d'obtenir une réduction des gaz à effet de serre de 6 p. 100 de moins que le niveau de 1990.

* * *

[Traduction]

LES PRÊTS GOUVERNEMENTAUX

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Partenariat technologique Canada a approuvé un prêt de 87 millions de dollars à la société Cascade Data Service le 9 mars 2001. Voilà toute l'information que nous possédons concernant ce projet car PTC ne l'a pas encore annoncé aux Canadiens. Grâce à la banque de données à accès direct qu'Industrie Canada compile sur les sociétés, nous apprenons que cette entreprise a été constituée en société trois mois à peine avant que la subvention de PTC ne soit approuvée.

Si le ministre est si fier de PTC, pourquoi l'un de ses projets les plus importants est-il enveloppé de secret?

[Français]

M. Serge Marciel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je vais prendre note de la question, et on pourra lui répondre la semaine prochaine.

[Traduction]

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, puisque le ministère répondra à la question la semaine prochaine, il pourrait peut-être prendre en considération les aspects suivants qui caractérisent un problème plus systémique.

PTC a été critiqué au Canada et à l'étranger à cause de sa manie du secret, et il a promis d'être plus transparent. Jetons un petit coup d'oeil à PTC. Cet organisme a trois ans de retard dans ses rapports annuels. Il n'a jamais fait l'objet d'une vérification interne. Le programme d'évaluation requis à l'égard de ses quatre premières années de fonctionnement est en retard de deux ans. Le ministère ferait bien d'examiner ces aspects tandis qu'il cherche la réponse à ma question.

Quel genre de transparence est-ce là? Est-ce la transparence à laquelle nous avons fini par nous attendre de la part du gouvernement libéral qui nous a déjà fait une promesse concernant la TPS?

[Français]

M. Serge Marciel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, Partenariat technologique Canada est un des beaux programmes au Canada pour justement permettre la recherche et le développement, et pour permettre à l'ensemble des entreprises canadiennes de s'implanter et de se développer.

On fait toutes sortes d'allégations, mais je tiens à dire qu'il y a actuellement un rapport en cours et il devrait être déposé bientôt.

* * *

[Traduction]

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, comme on met de plus en plus l'accent sur la vie dans une économie globale, la secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération

internationale pourrait-elle dire à la Chambre et aux Canadiens ce que le gouvernement fait précisément pour aider les jeunes Canadiens à mieux connaître les défis auxquels font face les pays en voie de développement?

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui même, la ministre de la Coopération internationale a lancé le concours de création artistique et littéraire Papillon 208, parrainé en partie par l'Agence canadienne de développement international. Ce concours vise à rendre les jeunes Canadiens plus conscients de la nécessité de combattre la pauvreté dans le monde et permettra aux participants d'en apprendre davantage sur les priorités de l'ACDI en matière de développement social, dont la protection des enfants, l'éducation, la sensibilisation au VIH/sida, et enfin la santé et la nutrition.

Quelle merveilleuse façon pour nos jeunes Canadiens d'en apprendre davantage sur les liens qui les unissent avec...

Le vice-président: La députée de Dartmouth a la parole.

* * *

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, entre 1986 et 1995, Revenu Canada n'a pas fait preuve d'assez de rigueur dans le cas des personnes qui demandaient le crédit d'impôt pour personnes handicapées. En raison de ce cafoillage, 106 000 Canadiens vulnérables ont reçu une lettre-type les enjoignant de faire de nouveau la demande de leur crédit, faute de quoi ils le perdraient, et 65 000 autres lettres n'ont toujours pas été envoyées.

Pourquoi le gouvernement s'en prend-il aux plus vulnérables? Le gouvernement va-t-il maintenant dire à ces personnes que l'examen est en veilleuse et leur verser une indemnité tenant compte des coûts qu'entraîne la présentation d'une nouvelle demande du CIPH? Va-t-il s'engager à tenir de véritables consultations avec les groupes de personnes handicapées avant de se livrer à un nouvel examen du CIPH?

● (1140)

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, l'agence a un règlement prévoyant une réévaluation régulière des différents services. C'est ce qui s'est produit dans le cas du groupe des personnes handicapées. Le gouvernement accorde une attention particulière aux personnes handicapées et fait preuve de compassion à leur égard.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois à la députée, je dois dire que, de toute ma vie, jamais je n'ai entendu une telle absurdité à la Chambre des communes. La réalité, c'est que 106 000 lettres d'insultes ont été transmises aux personnes les plus vulnérables de notre société. Pire encore, le ministre de l'Environnement a dit que nous devons mener des consultations; pourtant, l'AMC, qui représente tous les médecins du pays, n'a même pas été avertie de ce nouveau formulaire de crédit d'impôt pour personnes handicapées que des médecins ont été forcés de signer dans certains cas pour venir en aide à leurs patients.

Je réitère ma question: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il même pas consulté l'AMC et pourquoi continue-t-il de s'en prendre aux éléments les plus vulnérables de notre société?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous tenons régulièrement des consultations avec différents organismes.

Questions orales

M. Peter Stoffer: Ce n'est pas vrai. Vous ne l'avez pas fait. L'AMC n'a pas...

Mme Sophia Leung: Vous n'avez pas à crier. C'est très impoli.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. La secrétaire parlementaire a-t-elle autre chose à dire? Si elle n'a rien à ajouter, je suis prêt à aller de l'avant. La secrétaire parlementaire a la parole.

Mme Sophia Leung: Monsieur le Président, je tiens à préciser que nous tenons effectivement des consultations régulières avec différents groupes. Entre-temps, notre règlement prévoit des évaluations périodiques de différents groupes. Il n'y a pas d'exception dans le cas du groupe des personnes handicapées. C'est notre règlement. Nous faisons de notre mieux pour ce pays.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans cherche des solutions pour la ville de Canso, et nous lui en savons gré. Il sait pourtant qu'une solution a été proposée à un autre problème qui concerne ACS Trading, une usine de transformation du poisson établie à Musgrave, en Nouvelle-Écosse. Quand cette usine fonctionne à pleine capacité, elle usine emploie plus de 100 personnes, mais elle a dû fermer ses portes récemment. Elle était rentable sans l'aide financière du gouvernement. Ce dont elle a besoin et ce qu'elle mérite d'avoir, c'est un accès égal à une ressource qui lui permette d'être concurrentielle dans l'industrie de la pêche.

Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance qu'il étudiera attentivement la proposition qu'il a reçue d'ACS et qu'il aidera à sauver une industrie importante de Mulgrave, en Nouvelle-Écosse?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de m'informer de la proposition et de veiller à ce que je la comprenne bien. Il souligne un problème très grave et fondamental. Nos ressources sont limitées, mais nous avons une grande capacité et la volonté d'exploiter et de transformer cette ressource, afin de garder ces collectivités vivantes.

Le député peut avoir l'assurance que j'étudierai attentivement la proposition dont il parle ainsi que toute solution qui sera proposée par la population de Canso.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, pendant le congé de la semaine dernière, j'ai consulté les habitants des localités de Fort St. John, de Fort Nelson, de Chetwynd et de Hudson's Hope, dans ma circonscription. Ils ont tous déploré le fait que la nouvelle taxe de sécurité dans les aéroports, que le gouvernement libéral a imposée, est discriminatoire à l'égard des petites localités du Nord où le nombre de passagers à bord des avions est peu élevé.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourquoi la taxe est-elle uniforme, peu importe le coût du billet, la distance parcourue ou le niveau des contrôles de sécurité, et pourquoi le gouvernement a-t-il fait fi de la recommandation du Comité permanent des transports voulant que toute hausse du coût soit répartie entre l'industrie, les contribuables et les voyageurs?

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de souligner à mon collègue que tout ce qui entoure la taxe sur la

sécurité, ça fait quand même partie des mesures globales à l'intérieur desquelles le gouvernement a investi plusieurs milliards de dollars. Et l'imposition de la taxe, qui est très, très marginale, ça fait partie, évidemment, du projet gouvernemental concernant le ministère des Finances.

● (1145)

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans moins de six semaines, le gouvernement fédéral est censé se charger de la sécurité aérienne, mais il ne pourra pas respecter l'échéancier.

Hier, à l'extérieur de la Chambre, le ministre des Transports a dit qu'il faudra attendre des mois, soit jusqu'en novembre ou décembre, pour que le nouveau régime soit en place. Il a dit: «Personne ne va claquer du doigt en avril et voir tout le monde vêtu de nouveaux uniformes en train d'appliquer de nouvelles normes et de nouvelles façons de faire.»

Pourquoi les Canadiens devraient-ils payer la taxe sur la sécurité aérienne, alors qu'ils devront attendre encore huit mois pour bénéficier des nouveaux services de sécurité?

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la nouvelle agence sera opérationnelle au mois d'avril. La période de transition commencera en avril et toutes les mesures seront mises en application graduellement.

C'est donc absolument faux de dire que des mesures sont prises sans que les services soient rendus.

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales a dit que cette taxe n'avait aucune incidence sur les recettes. J'attire son attention sur le tableau 5.1, où on dit que cette taxe rapportera des recettes fiscales de 430 millions de dollars au gouvernement. L'article 37 de la Loi d'exécution du budget dit que le montant de 340 millions de dollars sera autorisé au cours de l'exercice 2002-03. Il y aura un excédent de 90 millions de dollars la première année.

Comme les services ne seront pas en place avant huit mois et qu'il y aura un excédent de 90 millions de dollars, le gouvernement va-t-il faire marche arrière au sujet de cette taxe? Que va-t-il faire avec cet excédent de 90 millions de dollars?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué plusieurs fois au député, au cours de la période de cinq ans, selon la loi, cette taxe n'aura aucune incidence sur les recettes. Nous l'examinerons et, s'il semble que les recettes excèdent les dépenses, nous pourrions la réduire.

Contrairement à ce que dit le député, pendant la première année, les dépenses excéderont les recettes, en raison de l'achat du matériel.

Questions orales

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, le ministre fédéral des Transports n'a reconnu hier qu'une seule priorité, à savoir l'autoroute 30, alors que le Québec confirme pour sa part que l'argent est déjà sur la table pour réaliser l'ensemble des projets.

Lors de la dernière campagne électorale, il y a pourtant eu d'autres engagements, dont celui de la route 175, pris par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

Qu'est-ce que le secrétaire parlementaire a à répondre aux citoyens du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui l'écoutent aujourd'hui et qui attendent la confirmation de ses engagements électoraux?

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'ai la réponse que le gouvernement du Canada donne actuellement, ici même à la Chambre: un programme d'infrastructures stratégiques de deux milliards de dollars, qui est un versement initial. Ce fonds va être à rentées continues pour les prochaines années.

En plus, il n'y a pas de partage interprovincial. Chaque projet sera jugé au mérite.

Ma collègue de Jonquière est libre de continuer de nous envoyer des cartes postales, mais elle pourrait peut-être avertir ses amis péquistes à Québec de commencer à préparer leurs études environnementales.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire était bien pressé de faire des annonces lors de la dernière campagne électorale. Maintenant qu'il faut livrer la marchandise, il ne la livre pas.

La population n'a qu'une seule question à poser au secrétaire parlementaire: quand l'argent sera-t-il sur la table pour la route 175, comme pour l'ensemble des engagements libéraux?

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, cela fait 25 ans qu'on attend après les péquistes et les bloquistes. Avant mon élection du 27 novembre, pas un péquiste ou un bloquiste ne parlait du dossier. Cela prenait notre victoire dans Chicoutimi—Le Fjord et la défaite des péquistes dans Jonquière pour que le dossier soit activé.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, 8 600 tonnes de déchets toxiques contaminés à la dioxine sont transportés des États-Unis vers Richmond, en Colombie-Britannique. Il est prouvé que les dioxines sont cancérigènes. Les Britanno-Colombiens sont outrés.

Le ministre des Ressources naturelles, qui se trouve à être le ministre politique pour la Colombie-Britannique, est chargé de défendre les intérêts des Britanno-Colombiens. Pourrait-il nous dire comment il se fait que des déchets jugés trop toxiques pour l'État d'Oregon sont sûrs pour les Britanno-Colombiens?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que la réglementation de la décharge en question relève de la compétence du gouvernement de la Colombie-Britannique. Celui-ci a fait savoir que les déchets en question satisfaisaient à tous les critères de sécurité de la Colombie-Britannique pour ce qui est de la toxicité.

● (1150)

LES SOINS DE SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en novembre, l'ancien ministre de la Santé avait promis que 1 500 moniteurs formeraient des gens au niveau des régions à réagir à des attaques bioterroristes. Au début de la semaine, j'ai demandé au ministre actuel combien de personnes étaient formées en ce moment et je n'ai toujours pas eu de réponse.

D'après nos sources, la création d'un réseau de 1 500 moniteurs n'est pas réalisable et n'a même pas encore commencé. Combien de médecins sont actuellement en cours de formation?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, de nombreuses universités et maisons d'enseignement de tout le Canada offrent de nombreux programmes de formation des médecins. J'en fournirai la liste au député dès que nous aurons pu en dresser une. Nous lui fournirons une liste détaillée, province par province, dès que possible.

* * *

LA JUSTICE

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice.

Malgré les baisses récentes du taux de criminalité, les Canadiens s'inquiètent au sujet de la criminalité et de la victimisation. Nous ne pouvons attendre qu'un crime ait été commis pour réagir. Nous devons empêcher que des crimes ne soient commis. Quelles sont les mesures prises par le gouvernement dans le domaine de la prévention de la criminalité?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour sa question. La prévention de la criminalité est une question très importante qui préoccupe beaucoup l'ensemble des Canadiens. Afin de lutter contre la criminalité, le gouvernement du Canada a mis en place une stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime.

Depuis la mise en place de ce programme, nous avons appuyé plus de 2 000 projets visant la prévention de la criminalité au Canada. Nous avons tout récemment investi dans ce programme une somme additionnelle de 145 M \$ sur quatre ans. En investissant dans la prévention du crime, nous nous assurons que nos foyers, nos rues et nos collectivités sont des endroits où il fait meilleur vivre.

* * *

LE ZIMBABWE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le président Mugabe, du Zimbabwe, a empêché les surveillants de l'Union européenne de faire leur travail. Ceux-ci ont dû quitter le pays.

Le 4 février, le ministre des Affaires étrangères a déclaré ceci:

...s'il n'accepte pas la venue d'observateurs, notre organisme recommandera que des mesures, à savoir l'expulsion probable du Zimbabwe du Commonwealth, soient prises contre le Zimbabwe à l'occasion de la réunion des dirigeants qui se tiendra au début du mois de mars en Australie.

Questions orales

Le ministre des Affaires étrangères tiendra-t-il parole et exigera-t-il la suspension du Zimbabwe du Commonwealth?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je dirai au député la même réponse que la dernière fois, soit que nous nous efforçons, au sein du Commonwealth, de garantir la présence d'observateurs au Zimbabwe. Nous nous intéressons au sort des habitants de ce pays et nous voulons leur donner la meilleure chance possible d'avoir des élections.

Des observateurs du Commonwealth sont sur place. J'ai parlé l'autre jour au ministre des Affaires étrangères du Botswana. J'ai aussi parlé au secrétaire général du Commonwealth. Nous continuons d'insister auprès de nos observateurs pour qu'ils demeurent en place afin de garantir la tenue d'élections justes et libres au Zimbabwe. Au lendemain des élections, nous songerons aux mesures qui pourraient être prises contre Mugabe et son régime, mais laissons...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La députée de Québec a la parole.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, selon l'enquête du Syndicat des communications, la SRC distribuerait à ses employés plus de huit millions de dollars annuellement de façon tout à fait arbitraire. Cette caisse, hors convention collective, désavantagerait particulièrement les femmes. L'exemple le plus choquant est probablement celui des présentatrices qui, même avec plus d'ancienneté, gagnent 16 000 \$ de moins que les présentateurs.

La ministre du Patrimoine peut-elle nous dire si elle accepterait de gagner beaucoup moins que ses collègues masculins et ce qu'elle entend faire pour corriger cette situation déplorable?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, avec la décision du syndicat de la SRC de mettre ces questions sur la table, cela devrait être réglé. C'est la première fois que c'est soulevé. Je suis entièrement d'accord avec les propos à savoir que cela devrait être réglé. J'espère qu'en entamant les négociations cela va être réglé.

* * *

[Traduction]

PÊCHES ET OCÉANS

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Monsieur le Président, le district de Kent, l'île Seabird et toutes les localités le long du fleuve Fraser risquent d'être inondés tous les ans, mais le ministre des Pêches refuse de faire dégravoier le lit du Fraser pour réduire le risque d'inondation.

Tout le monde connaît le vieux proverbe selon lequel il vaut mieux prévenir que guérir. Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à faire dégravoier immédiatement le lit du Fraser ou laissera-t-il son inaction menacer des milliers d'habitants de ma circonscription et des circonscriptions environnantes?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député et ses collègues de me signaler cette question. Ils m'en ont parlé pour la première fois ce matin. Je puis leur donner l'assurance que je prendrai des mesures immédiates pour veiller à ce que le problème soit réglé le plus rapidement possible.

Toutefois, avant de savoir quelles sont mes responsabilités en vertu de la loi et de connaître les détails de cette question, je ne puis dire à l'avance quelle sera ma décision, mais je tiens à leur donner l'assurance que j'agirai de façon expéditive.

* * *

● (1155)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement étant conscient de la contribution inestimable des membres des forces armées du Canada, le ministre des Anciens combattants peut-il faire part à la Chambre des initiatives prises par son ministère pour répondre aux besoins des militaires et de leurs familles, notamment les militaires souffrant du SSPT, le syndrome de stress post-traumatique, tel que recommandé par l'ombudsman du ministère de la Défense dans son rapport sur le SSPT?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Niagara-Centre de sa question qui témoigne de son intérêt pour le bien-être des Forces canadiennes.

Conscient de l'ampleur du problème, le ministère des Anciens combattants a rassemblé une équipe de fonctionnaires chargés de traiter les demandes de pension d'invalidité; à ce jour, 80 p. 100 de ces demandes ont été approuvées. Conscient des effets de ce syndrome sur les soldats et leurs familles, le ministère des Anciens combattants a instauré une approche qui nous permettra de répondre aux besoins des anciens combattants, certes, mais de leurs proches aussi. Conscient de l'acuité de ce problème...

Le vice-président: Le député de West Vancouver—Sunshine Coast a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, tous les partis représentés à la Chambre ont bombardé le ministre de l'Environnement de questions, aujourd'hui comme au cours des quelques dernières semaines, au sujet de l'accord de Kyoto, mais nous n'obtenons aucune réponse. Je vais donc essayer de poser une question très simple pour voir si je peux obtenir un oui ou un non.

Le gouvernement est-il prêt, oui ou non, à déposer à la Chambre les coûts réels qu'entraînera la ratification ainsi qu'un plan de mise en oeuvre détaillé et à tenir un vote à la Chambre avant de ratifier cette entente?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai tenté d'expliquer au député que nous travaillons à l'heure actuelle de concert avec les provinces et certaines sociétés du secteur privé à la mise au point de divers scénarios portant sur les coûts. Les coûts de mise en oeuvre de l'accord de Kyoto dépendront en grande partie de l'importance que nous accorderons à la réduction des émissions. Pour certaines industries, de très faibles réductions entraîneront des coûts élevés, alors que dans d'autres, il pourrait y avoir d'assez grosses augmentations à très peu de frais.

De plus, on pourrait avoir recours à un mécanisme de mise en oeuvre conjointe ou de développement propre, tel que négocié à Marrakech. C'est une question complexe...

Le vice-président: Le député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans a la parole.

Questions orales

[Français]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS**LE BOIS D'OEUVRE**

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le dossier du bois d'oeuvre est maintenant dans une impasse. Les Américains n'ont déposé aucune contre-proposition et n'offrent aucune garantie quant au retour au libre-échange. Pendant ce temps, ce sont les compagnies québécoises et canadiennes, de même que leurs travailleurs, qui font les frais de l'incapacité du gouvernement à régler ce dossier. Hier, le secrétaire parlementaire a parlé de l'aide que pourraient recevoir certaines entreprises de la part d'Exportation et Développement Canada.

Le secrétaire parlementaire peut-il nous assurer qu'aussi bien les PME que les grandes entreprises pourront se prévaloir d'une telle aide?

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Oui, monsieur le Président, ce programme d'Exportation et Développement Canada existe depuis un certain temps déjà. Il est offert à toutes les compagnies canadiennes qui font de l'exportation. On revoit actuellement un certain nombre de demandes.

Oui, toutes les compagnies qui font de l'exportation peuvent s'en prévaloir. Certaines demandes sont actuellement à l'étude. Nous espérons que des approbations seront accordées sous peu.

* * *

LE PATRIMOINE CANADIEN

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien et elle porte sur la propriété des médias au Canada.

Les Canadiens sont de plus en plus inquiets de voir qu'on entrave l'expression de divers points de vue dans les médias. La société CanWest Global suscite particulièrement l'inquiétude depuis qu'elle a limité l'expression de points de vue locaux dans les éditoriaux de la chaîne Southam et qu'elle utilise ses nouvelles télévisées pour faire la promotion de ses journaux.

L'Association canadienne des journalistes a demandé au gouvernement de mettre en oeuvre de mesures de protection journalistiques et de mener une enquête complète sur cette affaire.

Que fait le gouvernement pour assurer aux Canadiens un accès à divers points de vue dans la presse écrite et électronique du Canada?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il faut d'abord analyser si, dans les faits, il y a une diversité de voix. Si on examine les différents points de vue présentés dans la presse écrite, à la télévision et à la radio, on constate que notre pays n'a probablement jamais connu une si grande diversité d'opinions dans toute son histoire.

Cette situation est peut-être attribuable à l'extraordinaire opposition que nous avons, mais je ne pense pas que la diversité soit menacée. Je pense qu'il y a une multitude de voix. Quoi qu'il en soit, le Comité permanent de la radiodiffusion veillera à ce que cette diversité soit maintenue.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

La remonte de saumon de l'Atlantique sauvage de 14 cours d'eau des hautes terres du sud de la Nouvelle-Écosse a été détruite par les pluies acides, et celle de 50 autres cours d'eau est gravement touchée.

Sous l'égide de la Fédération du saumon de l'Atlantique, plus de 8 000 lettres traitant expressément de ce problème ont été adressées au premier ministre. Il n'a même pas eu la courtoisie de répondre à une seule de ces lettres. Le premier ministre n'a pas tenu compte de l'opinion de 8 000 Canadiens, et le saumon de l'Atlantique est encore en danger.

Quel engagement le ministre des Pêches et des Océans prendra-t-il pour éviter la disparition du saumon de l'Atlantique?

● (1200)

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je puis donner au député, comme je l'ai fait dans l'exercice de mes fonctions antérieures, l'assurance que je continuerai de travailler avec la Fédération du saumon de l'Atlantique. Dans le cadre de mes fonctions actuelles, je travaillerai avec les ministres des Pêches et les premiers ministres de toutes les provinces de l'Atlantique afin de trouver des solutions auxquelles participeront à la fois le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi que les administrations locales, les organismes communautaires et le secteur privé, cela, pour arriver à une solution durable à long terme.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement parle sans cesse de consulter les provinces et les Canadiens au sujet de l'accord de Kyoto.

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, depuis des semaines, je me demandais quand les députés de l'opposition officielle délaisseraient leurs autres problèmes pour s'intéresser à la question du Protocole de Kyoto et de l'environnement.

Cette semaine, ils se sont tout à coup réveillés en posant une série de questions généralement déplacées, mais je les félicite au moins d'avoir, pour la première fois, accordé un peu d'attention à cette question.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le vice-président: Je signale aux députés la présence à la tribune de Son Excellence Jorge G. Castaneda, secrétaire aux Affaires étrangères des États-Unis du Mexique.

Des voix: Bravo!

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarante-sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres de quelques comités permanents.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du quarante-sixième rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-431, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (demandeurs d'asile ou candidats immigrants déclarés coupables d'un acte criminel par mise en accusation).

—Monsieur le Président, si le gouvernement libéral avait été suffisamment intelligent pour adopter ce projet de loi lorsque je l'ai présenté au cours de la précédente législature, nous ne ferions pas face à certains des problèmes actuels reliés à des réfugiés criminels.

Si ce projet de loi est adopté cette fois-ci, comme on peut l'espérer, il donnera à l'État la possibilité d'expulser les individus coupables d'actes criminels au lieu qu'ils ne purgent leurs peines ici. Le demandeur du statut de réfugié concerné n'est alors pas admissible à caution ou à quelque forme que ce soit de libération conditionnelle et il peut être expulsé du pays immédiatement. C'est une bonne mesure.

Je sais que le gouvernement prétend, et je ne sais pas où il prend cela, que les Canadiens veulent que les criminels purgent leurs peines au Canada. Cependant, ce n'est pas vrai. Les sondages montrent que les gens veulent que ces criminels quittent le pays.

(Les motions sont adoptées, projet de loi, lu pour la première fois, est imprimé.)

* * *

● (1205)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose: Que le quarante-sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui soit adopté.

(La motion est adoptée.)

PÉTITIONS

POSTES CANADA

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition signée par près de 300 habitants d'une collectivité appelée Valley, en Nouvelle-Écosse. C'est une région en plein développement qui ne peut compter sur un service postal adéquat. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'assurer le service postal approprié à leur collectivité. C'est une région à forte croissance, où le trafic est important et qui a besoin d'un bien meilleur service que celui qu'elle reçoit à l'heure actuelle.

Je suis heureux de présenter cette pétition en leur nom.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter, au nom du député de Waterloo—Wellington, une pétition signée par des membres de l'Église anglicane du Canada habitant dans le diocèse de Huron qui demandent au gouvernement d'agir immédiatement pour résoudre la question du litige des internats, et j'ai signé cette pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question n° 63.

[Texte]

Question n° 63—**M. John Cummins:**

En ce qui concerne les traités de paix et d'amitié intervenus en 1760-1761 entre la Couronne et les groupes autochtones des Maritimes, le gouvernement peut-il: a) nommer chacune des ententes; b) indiquer, pour chacune des ententes, la région géographique précise et la communauté autochtone visée; c) indiquer la somme dépensée par le gouvernement en vertu de chacune de ces ententes au cours des exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001, ainsi que les dépenses prévues pour 2001-2002?

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): On m'informe comme suit:

Affaires indiennes et du Nord canadien: (a) Dans sa décision de 1999 au sujet de la cause Marshall, la Cour suprême du Canada a cité les dispositions du traité du 10 mars 1760 avec les Mi'kmaq de LaHave. Il existe toutefois un certain nombre d'autres documents historiques, trouvés dans diverses archives et désignés sous le nom de traités de paix ou d'amitié. Tous ces documents sont pratiquement identiques au traité de LaHave de 1760, à l'exception de l'entente du 23 février 1760 avec les Indiens de St. John (Maliseet) et de Passamaquoddy, qui renfermait des promesses semblables mais renouvelait aussi des traités de paix et d'amitié avec la Couronne.

Affaires courantes

L'ancien ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Herb Dhaliwal, a fourni des copies de ces documents au Comité permanent de la Chambre des communes sur les pêches et les océans, dont l'honorable député fait partie. Voici la liste des ces documents de 1760-1761: Renouveau des articles de 1725 et 1749 avec les délégués de St. John et Passamaquoddy, au port de Chebucto (Halifax), le 23 février 1760; Traité daté du 10 mars 1760 avec le chef Michael Augustine de la tribu de Richebuctou; Traité avec le chef Paul de la tribu de LaHeve, conclu à Halifax, le 10 mars 1760; Traité avec Claude René, chef de Chibennacadie et Muscadoboit, conclu à Halifax, le 10 mars 1760; Traité avec la tribu Merimichi, conclu le 25 juin 1761; Traité avec le chef Claude Atouash de la tribu Jedaick, conclu à Halifax, le 25 juin 1761; Traité avec Etienne Apshobon de la tribu de Pogmouch, conclu à Halifax, le 25 juin 1761; Traité avec Joseph Argimaut, chef des Indiens de Mesiguash, conclu à Halifax, le 8 juillet 1761; Traité avec le chef Jeannot Picklougawash, conclu au nom des tribus de Pictouk et Malegomich, le 12 octobre 1761; Traité avec le chef Francis Mius de la tribu de LaHeve, conclu à Halifax, le 9 novembre 1761.

Territoires géographiques: b) Chacun des documents énumérés ci-dessus concerne une collectivité autochtone dont le nom est précisé. Comme ces documents n'étaient pas des cessions de terres, on ne précise pas la région géographique occupée par chacun de ces groupes, notamment leur territoire traditionnel de chasse et de pêche.

Toutefois, des documents contemporains indiquent que les traités de 1760-1761 représentaient un effort fructueux des Britanniques afin de conclure des ententes avec tous les groupes indiens des Maritimes. Ils avaient d'ailleurs l'intention de consolider ces ententes en un seul traité commun, quoique ce plan n'ait jamais été mené à terme.

En raison de la langue commune des traités de 1760-1761, les conditions du traité de LaHeve, dont la Cour suprême du Canada tient compte dans la décision Marshall, pourraient s'appliquer au territoire de la Nouvelle-Écosse coloniale, c'est-à-dire la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick actuels.

Collectivités autochtones: Il est très difficile de rattacher les signataires initiaux des traités à des collectivités contemporaines précises des premières nations. Cela résulte du passage du temps, des effets des migrations et des mariages entre personnes des différentes collectivités, et également des déplacements volontaires ou forcés des collectivités indiennes à divers moments.

Le gouvernement fédéral juge de façon générale que les bénéficiaires des traités de 1760-1761 sont des collectivités qui sont les «manifestations modernes» des collectivités ayant signé les traités initiaux de paix et d'amitié. Les «manifestations modernes» des collectivités historiques sont probablement représentées aujourd'hui par les bandes régies par la Loi sur les Indiens.

Actuellement, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) offre des programmes et des services aux premières nations des Maritimes et du Québec selon les politiques établies.

En février 2001, les ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien et des Pêches et Océans ont annoncé un processus en deux volets pour régler les répercussions et les pressions résultant de la décision Marshall, dans les Maritimes et la région de Gaspé, au Québec.

Dans le cadre de ce processus, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a nommé M. Tom W. Molloy négociateur en chef fédéral pour amorcer des processus à long terme afin de régler

les questions des droits ancestraux et des droits issus des traités. Parallèlement, le ministre des Pêches et Océans a nommé à nouveau M. James MacKenzie négociateur fédéral pour les pêches afin de continuer à négocier des ententes à court terme pratiques sur les pêches avec 34 bandes touchées par la décision Marshall.

Les processus à long terme dirigés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en sont actuellement aux stades préliminaires et, par conséquent, il n'y a pas encore eu de fonds de dépenses pour aucune entente. On ne s'attend pas à ce que des ententes définitives sur les questions des droits ancestraux et des droits issus des traités soient conclues d'ici la fin de 2002. Il est aussi trop tôt pour prédire les dépenses futures liées aux ententes définitives touchant ces questions du fait qu'on en est encore aux premiers stades des discussions, et qu'il existe un bon nombre de parties visées ayant des intérêts divers.

Il est aussi important de noter que les processus à long terme proposés pour examiner les questions des droits ancestraux et des droits issus des traités ne traiteront peut-être pas précisément des traités individuels ou des documents historiques indiqués dans la partie a) de la présente réponse. Comme il est signalé dans la réponse b), il est très difficile de rattacher les signataires des traités historiques aux collectivités contemporaines des premières nations. Par conséquent, le Canada tient actuellement des pourparlers avec les bandes visées au sens de la Loi sur les Indiens qui sont considérées comme les «manifestations modernes» des collectivités initiales signataires des traités de 1760 et 1761.

Pêches et Océans: c) Financement pour la réponse au jugement Marshall: En 1999-2000, les dépenses ont été de 15 533 005 \$. En 2000-2001, les dépenses ont été de 144 466 995 \$.

Pour des raisons exposées dans la partie b), le financement ne peut être associé à des ententes particulières.

Le budget principal des dépenses de 2001-2002 indique une somme de 14 000 000 \$ de contributions sous le programme d'accès aux pêches.

Dans le budget supplémentaire des dépenses (A) de 2001-2002, Pêches et Océans Canada a reçu la somme de 85 500 082 \$ pour le programme d'accès aux pêches (vote 10) et la somme de 29 296 000 \$ pour son fonctionnement opérationnel (vote 1).

Pour le moment, la divulgation des dépenses spécifiques prévues pour 2001-2002 risquerait de porter préjudice aux négociations à venir ainsi qu'aux intérêts financiers du gouvernement du Canada.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 64 et 99 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

[Texte]

Question n° 64—**M. John Cummins**:

Sur une base annuelle, entre 1990 et 2000 inclusivement, dans les pêcheries de la rivière Skeena, à l'exclusion de la pêche sportive et de la pêche commerciale publique de la partie inférieure de la rivière: *a*) combien de poisson, et de quelles espèces, a été pris en vertu des permis sur l'excédent des stocks de saumon reproducteur; *b*) combien de poisson, et de quelles espèces, a été pris en vertu d'autres permis, ventilé par permis; *c*) quels groupes ou organisations ont pris le poisson en vertu de chaque permis; *d*) quelle partie des prises a été vendue; *e*) quelle a été la valeur des ventes; *f*) qui a acheté de ce poisson; *g*) qui a conditionné le poisson vendu; *h*) quelle quantité de poisson a été vendu frais, en boîte, congelé frais, en sachet et sous toute autre forme de conditionnement; *i*) quelle quantité de poisson a été vendu sur le marché de détail canadien; *j*) quelle quantité de poisson a été exporté et vers quels marchés; *k*) à quelles fins les fonds générés par la vente du poisson ont-ils été utilisés, ventilés par projet?

Question n° 99—**Mme Carol Skelton**:

Pour chaque ministère, organisme et entreprise publique (y compris les sociétés d'État, la GRC et les Forces armées), combien de personnes travaillent à contrat plutôt que pour une durée déterminée ou indéterminée?

(Les documents sont déposés.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 décembre, de la motion: Que le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, soit lu pour la troisième fois et adopté; ainsi que de la motion: Que la question soit mise aux voix maintenant.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avant la période des questions, alors que je traitais du projet de loi C-27, j'ai mentionné une expérience vécue dans la circonscription de Surrey-Centre, où des matières radioactives ont été entreposées au coeur de la ville de Surrey pendant 25 ans. Le gouvernement a dit qu'il s'agissait d'entreposage temporaire. C'était un exemple local. Il y a aussi en Colombie-Britannique le cas de 8 600 tonnes de matières toxiques dangereuses comprenant de la dioxine qui entrent dans la province en provenance de l'Oregon, aux États-Unis.

Ces exemples prouvent que le gouvernement ne se préoccupe pas du mode d'entreposage ou de l'importation des matières radioactives dangereuses au Canada.

J'ai posé une question au sujet de cette situation au ministre des Ressources naturelles pendant la période des questions. Il est le ministre politique de la Colombie-Britannique, et même le ministre de l'Environnement est l'ancien ministre politique de cette province. J'ai demandé au ministre pourquoi des matières dangereuses trop toxiques pour la population de l'Oregon ne présenteraient pas de

danger pour la Colombie-Britannique. Je n'ai pu comprendre la réponse.

Il est important que l'on réserve un traitement approprié aux déchets nucléaires, qui comprennent beaucoup de matières radioactives, ou aux déchets dangereux et qu'on les entrepose d'une façon qui soit efficace, rentable et sûre.

En conclusion, les Canadiens sont très pointilleux lorsqu'il est question de l'industrie nucléaire. Leur sécurité, leur santé et leur bien-être sont de la plus haute importance. J'insiste sur le fait que le ministre des Ressources naturelles doit prendre toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les sociétés de gestion des déchets mettent l'accent sur les résultats et non uniquement sur le processus, le volet bureaucratique de cette tâche ou le favoritisme au moment de l'établissement des comités. Mettons l'accent sur les résultats.

Je suis en faveur des fonds en fiducie créés en vertu du projet de loi, mais je tiens aussi à lancer des avertissements au gouvernement. Les sociétés de gestion des déchets se font depuis trop longtemps attendre. Nous devons veiller à ce que ces sociétés agissent de façon responsable dans l'élimination des déchets nucléaires, étant donné que ceux-ci pourraient poser une menace à notre sécurité et mener à des actes de terrorisme dans l'avenir. À cet égard, les sociétés doivent avoir à l'esprit les leçons de sécurité tirées de ce qui s'est passé en Russie.

J'appuie le projet de loi, mais j'avertis de bonne foi le gouvernement d'agir de façon efficace et efficiente.

• (1210)

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui sur ce projet de loi.

C'est la dernière occasion qui m'est donnée d'intervenir à la Chambre sur ce projet de loi qui est très grave. Bien sûr, le Bloc québécois ne peut s'opposer à la gestion des déchets nucléaires entreposés sur le site des centrales nucléaires en Ontario. Il serait inconscient de s'opposer à cela. Mon collègue, le député de Sherbrooke, et moi avons interpellé le nouveau ministre des Ressources naturelles pour lui demander une rencontre afin de lui faire part des objections du Bloc québécois à l'endroit du projet de loi.

Ce projet de loi ne va pas assez loin dans les balises qu'on devait y inclure pour tenter de régler ce problème aujourd'hui, afin de nous permettre d'aller plus loin plus tard. Ce projet de loi ne va pas dans ce sens. À l'origine, il était basé sur le Rapport Seaborn, qui recommandait une large consultation publique. Je ne pense pas que ce gouvernement ait parcouru le Canada pour demander aux citoyens et aux citoyennes ce qu'ils pensaient d'un tel projet de loi qui vise la gestion des déchets nucléaires.

Cela ne répond pas du tout aux priorités ciblées par le Rapport Seaborn. On a beau dire, on a beau faire, on ne pourra pas traîner les déchets nucléaires d'un bout à l'autre du Canada, tout en disant qu'on va en faire ceci ou cela.

En 1991, on avait fait une estimation approximative des coûts d'une telle installation: il s'agissait de neuf à treize milliards de dollars pour l'entreposage permanent des déchets nucléaires. C'était en 1991. Aujourd'hui, il en coûterait peut-être 20 milliards de dollars pour enfouir ces déchets. N'oublions pas que ces déchets ont une demi-vie après avoir été enfouis. Plusieurs centaines de millions d'années de demi-vies suivront.

Initiatives ministérielles

Ces déchets sont hautement radioactifs et 90 p. 100 d'entre eux se trouvent en Ontario. Cette province a fait le choix du nucléaire et ces déchets sont présentement sur le site de ses centrales nucléaires. On envisage de les enfouir dans le Bouclier canadien. N'oublions pas que 90 p. 100 du Québec est entouré du Bouclier canadien.

Toute la semaine, on a demandé au ministre de l'Environnement de respecter ses engagements à l'égard du Protocole de Kyoto. Est-ce que cela veut dire qu'il ne veut plus respecter la notion de pollueur-payeur? Est-ce que nous, au Québec, qui avons choisi l'hydroélectricité, devrions prendre les déchets de l'Ontario et les enfouir chez nous?

Nous représentons un quart de la population canadienne. Je suis bien prête à gérer un quart des déchets du Canada chez nous, mais pas la totalité. J'aurais voulu entendre le nouveau ministre des Ressources naturelles pour connaître sa philosophie en regard de ce projet de loi. Malheureusement, il n'a pas encore répondu à ma demande de le rencontrer.

C'est très important. J'ai participé aux travaux du comité, avec mon collègue, le député de Sherbrooke. Je veux profiter de l'occasion pour saluer mon collègue et le féliciter pour le sérieux de son travail et des amendements qu'il a proposés. Les libéraux viennent en force en comité lorsqu'on étudie les projets de loi article par article et que l'on présente des amendements. On nous dit toujours «no, no, no».

●(1215)

Ils n'écoutent même pas, mais ils disent «no, no», parce que le secrétaire parlementaire, qui est le porte-parole du ministre, leur dit quoi répondre. C'est un dossier au sujet duquel on était prêts à aller au-delà de la politique pour faire en sorte que ce dossier se règle, mais pas à n'importe quelle condition.

Nous voulions qu'un vrai conseil d'administration soit nommé pour qu'il puisse donner un plan au gouvernement, et que le gouvernement consulte les parlementaires pour que ce ne soit pas juste le gouverneur en conseil qui dise quoi faire. Nous voulions que les parlementaires soient consultés, qu'il y ait un vrai conseil d'administration avec de vraies responsabilités. On voulait qu'ils enlèvent cela à Énergie atomique Canada Limitée, parce que c'est le ministre des Ressources naturelles qui est responsable d'Énergie atomique du Canada Limitée. Alors, on dit qu'il est en conflit d'intérêts, parce qu'il est partie prenante des deux côtés.

Nous avons dit qu'il fallait aussi gérer nos propres déchets chez nous. Mais on voulait qu'un amendement soit apporté à ce projet de loi pour qu'à partir de maintenant, on n'accepte plus de déchets provenant d'autres pays chez nous. On sait qu'un tollé a été déclenché dans ma région au sujet du MOX qui venait de la Russie et des États-Unis; on voulait faire brûler des déchets hautement radioactifs chez nous. On se dit: «Pourquoi deviendrait-on la poubelle du monde?» On va gérer nos propres choses chez nous et après cela, si on trouve une technique, on en fera part à ces pays pour qu'ils disposent de leurs déchets chez eux.

Mais la majorité libérale du Comité permanent des ressources naturelles a dit non, encore une fois. Elle reçoit des ordres, parce que n'oublions pas qu'en 1998, le premier ministre du Canada s'était engagé à aider la Russie à se débarrasser de ses déchets nucléaires. Il avait fait une proposition. Pourtant, je ne pense pas que le premier ministre du Canada ait consulté la population canadienne.

Je pense à nos enfants, à nos petits-enfants. Je ne veux pas que le Canada et encore moins le Québec—il faut faire un peu de chauvinisme dans la vie; je défends le Québec ici, à la Chambre des communes—soient la poubelle du monde. Mais les libéraux n'ont

pas voulu écouter les gens de gros bon sens qui disent: «Oui, on s'occupe de nos déchets et, ensemble, on va faire quelque chose.» Mais ce n'est pas la façon dont les libéraux veulent procéder. Ils veulent le faire par la porte arrière.

Je suis tannée de voir ce gouvernement toujours passer par la porte arrière, ne jamais agir au grand jour concernant des dossiers majeurs, surtout en ce qui a trait à l'environnement et au futur. Les moyens qu'on prend aujourd'hui auront une répercussion sur l'avenir. Dans dix ans, dans quinze ans, nos enfants et nos petits-enfants nous diront: «Tu pouvais en parler, tu pouvais faire quelque chose à l'époque, mais tu ne t'es rendu qu'à mi-chemin.»

On avait une occasion idéale pour le faire, pour aller jusqu'au bout de notre démarche et dire que le Canada est un pays qui prend ses responsabilités, mais qui n'a pas à assumer les responsabilités des autres. Mais ils ont fermé la porte aux bons arguments de l'opposition, autant ceux de l'Alliance, que du NPD, que de la Coalition. On a fait taire tout le monde. C'est dommage. Jamais le Bloc québécois ne pourra appuyer un tel projet de loi.

Je n'aime pas les choses qui ne sont pas terminées: une demi-mesure, une demi-loi, une demi-conséquence, une demi-alternative. Il faut prendre des moyens clairs, une voie claire et des moyens radicaux pour faire en sorte d'éliminer les déchets, mais pas aux dépens des générations futures. C'est la dernière occasion que j'ai présentement pour interpeller le ministre des Ressources naturelles. Il est encore temps d'arrêter cela et de dire: «On va se pencher à nouveau sur le projet de loi et on va écouter l'opposition.»

Je veux remercier les gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui ont été à l'écoute lorsque je les ai interpellés au sujet du MOX. Ils ont tous été partie prenante avec moi. Ils se sont mis derrière leur députée et ils ont dit: «Non, on ne veut pas avoir ça chez nous.» Et on ne l'a pas eu.

●(1220)

Il aurait eu l'appui des gens s'il était allé les voir pour leur demander ce qu'ils voulaient. Malheureusement, il continue à faire ce que ce gouvernement fait, soit d'agir comme s'il détient la vérité. Je pense qu'on ne peut s'attendre à rien d'eux, mais on va les avoir à l'oeil et on va vraiment être très attentifs à ce qu'ils vont faire à l'avenir.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, nous en sommes aujourd'hui à la fin du débat en troisième lecture du projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Nous ne pouvons aborder ce sujet sans inquiétude puisque cette réalité pose sans ménagement le problème de notre responsabilité collective à l'endroit de la sécurité de notre environnement et de celle de notre planète. Car c'est bien de notre planète qu'il s'agit, du futur de la vie sur cette planète et de la santé des générations à venir.

Si la recherche nucléaire a pu, pendant un moment, faire miroiter l'espoir d'une source fantastique d'énergie pour l'humanité, ce mirage s'est obscurci depuis, et le problème de la gestion des déchets qu'elle génère illustre concrètement la difficulté du maintien de la sécurité et du développement et celle du respect et de la sauvegarde de l'environnement. Les pays développés sont d'ailleurs parmi les grands responsables des décisions politiques générées par la prolifération de ces déchets. Ceux qui nous écoutent seront d'accord avec moi si je dis que le Canada ne peut ni se soustraire à ses responsabilités, pas plus qu'il n'a le droit de sous-estimer les conséquences de ses décisions. Pourtant, l'essence même du projet de loi C-27 nous donne à penser que ce gouvernement ferme délibérément les yeux sur la globalité du problème.

Initiatives ministérielles

De bonne foi et sans doute fort naïvement, le Bloc québécois a appuyé le projet de loi C-27 en deuxième lecture. Nous avions espoir à ce moment-là que l'étude en comité permettrait d'améliorer ce projet de loi et ainsi limiter les dégâts. Or, les libéraux ont offert une fin de non-recevoir à tous nos amendements en comité. Nous voterons donc contre le projet de loi C-27 et nous n'hésitons pas à qualifier l'attitude du gouvernement d'anti-environnementale.

Je ne pourrai mentionner toutes les objections que nous avons soulevées et auxquelles le gouvernement a fait la sourde oreille. Mais on me permettra sans doute de souligner quelques amendements importants qui furent rejetés avec indifférence.

Tout le monde reconnaît que le projet de loi C-27 est à mille lieues des recommandations de la Commission Seaborn. Pendant neuf ans, cette commission indépendante a mené des consultations, fait des études d'impact environnemental et consulté le public. Les conclusions de son rapport soulignaient notamment que l'appui de la population, tant canadienne que québécoise, est indispensable à l'acceptation du concept de gestion des déchets de combustible nucléaire, et que la sécurité du système de gestion n'est qu'un des éléments essentiels à l'acceptabilité.

Ainsi, le rapport Seaborn suggérait la nécessité d'élaborer un plan complet de participation du public et la création d'une agence de gestion des déchets nucléaires digne de confiance. Il recommandait également que le contrôle réglementaire fédéral des travaux technologiques et le bien-fondé des garanties financières devaient être soumis à l'examen public régulier.

Or, en vertu de l'article 6, alinéa 1, du projet de loi, le ministre des Ressources naturelles aura tout le loisir de constituer lui-même la société de gestion qui devra proposer au Cabinet un concept de gestion à long terme des déchets. Le hic, c'est que les sociétés d'énergie, qui sont génératrices de déchets, comme Énergie atomique du Canada, seront membres de la société de gestion.

Tout le monde sait que Énergie atomique du Canada est une société de la Couronne placée sous la responsabilité du ministre des Ressources naturelles. Il y aura donc absence évidente d'indépendance entre le ministre et la société de gestion. Le ministre des Ressources naturelles est juge et partie du processus décisionnel. Comment appeler cela autrement qu'un conflit d'intérêts?

Le Bloc québécois, soucieux de transparence et d'indépendance des décisions, demanda en vain une modification à l'article 2 du projet de loi pour rendre le ministre de l'Environnement responsable de l'application de la loi, plutôt que le ministre des Ressources naturelles. Nous n'acceptons ni le manque de transparence du projet de loi ni le copinage entre le ministre et les sociétés d'énergie.

Le Bloc québécois estime que les membres de la société de gestion devraient être nommés par le gouverneur en conseil sur recommandation du comité permanent de la Chambre des communes. Le projet de loi C-27 confie aux compagnies énergétiques la responsabilité de constituer elle-même un comité de gestion chargé de proposer au ministre un concept de gestion à long terme.

• (1225)

Nous dénonçons cette décision et le Bloc québécois abonde dans le sens des recommandations de la Commission Seaborn, à savoir que les sociétés énergétiques devraient en être écartées.

Comment susciter une confiance quelconque dans un système de gestion sans un nouvel organisme indépendant des producteurs et des propriétaires actuels des déchets, et dont la mission globale serait axée sur la sécurité?

En refusant d'amender le paragraphe 6(2) pour faire en sorte qu'aucune société d'énergie nucléaire ne puisse faire partie de la société de gestion, le gouvernement dit clairement que la sécurité de la population n'est pas sa première préoccupation.

De véritables consultations publiques sont nécessaires et fondamentales. Nous déplorons vivement que le choix d'utiliser le Bouclier canadien comme site de stockage à long terme des déchets n'ait fait l'objet d'aucune consultation publique et que le gouvernement fédéral ait choisi de bulldozer toute consultation avec les citoyens, en limitant les études d'impact à trois ans pour le délai consenti à la future société de gestion.

Nous croyons que notre amendement, à savoir que cette société dispose de dix ans plutôt que de trois, aurait permis effectivement une consultation intelligente et complète. Notre proposition, vous vous en doutez, a été ignorée. C'est non seulement irresponsable, mais aussi méprisante pour la population.

Par ailleurs, le projet de loi C-27 ne garantit pas la consultation de la population. En effet, le projet de loi affirme que le ministre peut consulter le public, les provinces et les autochtones. Le ministre a le droit, mais il n'a pas l'obligation. Là encore, c'est aller à l'encontre du Rapport Seaborn. Le Bloc québécois, tout comme la population, ne se satisfera pas de consultations bidon comme celle qui avait eu lieu pendant 28 jours dans le cas du MOX.

D'ailleurs, le Bloc québécois a tenté sans succès d'amender le projet de loi C-27 afin d'interdire l'importation de déchets nucléaires ou de MOX en territoire canadien. L'amendement fut déposé; les libéraux n'ont pas retenu notre proposition d'amendement. Le projet de loi C-27 fait fi de l'appui indispensable de la population canadienne et québécoise dans toute la problématique de la gestion des déchets de combustible nucléaire.

Le Bloc québécois a aussi vu sa proposition d'amendement à l'article 15 reléguée aux oubliettes. Nous croyons fermement que la Chambre des communes devrait impérativement être consultée sur la méthode de gestion retenue.

À qui croit-on que l'article 15 donne le choix final de la méthode de gestion des déchets nucléaires? C'est un choix vraiment étonnant. Le gagnant est: le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Ressources naturelles. L'article 15 du projet de loi aurait dû être amendé afin que le choix de cette méthode de gestion soit fait sur recommandation du comité permanent de la Chambre des communes.

Les conséquences du projet de loi C-27 sont d'autant plus inquiétantes que la société de gestion ainsi créée sera soustraite à la Loi sur l'accès à l'information. La transparence est pourtant une condition *sine qua non* édictée clairement dans le Rapport Seaborn. De l'opinion du Bloc québécois, tous les documents produits par la société de gestion, dont les évaluations environnementales, doivent pouvoir être rendus publics, le cas échéant.

Pour cette raison, nous avons demandé que cette société soit assujettie à la Loi sur l'accès à l'information. Mais les libéraux ont levé le nez sur notre proposition d'amendement. Ont-ils autre chose à cacher que leurs conteneurs de CANada Deutérium Uranium usé, plus communément appelé CANDU?

Initiatives ministérielles

Le Québec risque fort d'être la première cible dans ce dossier, car la formation géologique retenue pour le stockage permanent des déchets est le Bouclier canadien. Comme ma collègue de Jonquière l'a dit, le Bouclier canadien forme 90 p. 100 du territoire québécois.

En conclusion, le projet de loi C-27 est la démonstration que pour le gouvernement fédéral, libéral de surcroît, l'environnement n'est que la cinquième roue du carrosse.

• (1230)

Le Bloc québécois croit que l'humanité toute entière est partie prenante du défi environnemental. C'est au nom de la qualité de la vie sur notre planète que nous voterons contre le projet de loi C-27. Nous continuerons la bataille pour et au nom des générations futures.

[Traduction]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote est reporté au lundi 25 février, à l'heure ordinaire de l'ajournement.

Mme Marlene Catterall: Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre tous les partis et il y a une entente, conformément à l'article 45(7) du Règlement, pour reporter le vote par appel nominal sur la motion proposée par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes concernant la troisième lecture du projet de loi C-27 jusqu'à la fin de la période prévue pour les ordres du gouvernement, le mardi 26 février.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.) propose: Que le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, en termes techniques, le projet de loi C-48 vise à établir des règles modernes pour la retransmission des signaux de radiodiffusion. En réalité, toutefois, il prévoit beaucoup plus que cela.

Il vise à affirmer le pouvoir des artistes et des enfants du Canada et à promouvoir le fait canadien. Il vise à garder le Canada à l'avant-garde de la technologie des communications. Il vise à renforcer l'économie canadienne et à créer de bons emplois pour les

Canadiens. Le projet de loi renforcera notre système de radio-diffusion déjà solide et protégera les droits des créateurs canadiens.

Plus de 640 000 Canadiens vivent de la culture. Le secteur culturel contribue pour 22 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada. Nous sommes très fiers de nos 26 000 acteurs, de nos 3 600 réalisateurs et de nos 2 000 scénaristes. Plus de 14 000 films et vidéos sont réalisés chaque année au Canada. L'industrie du cinéma et de la télévision génère à elle seule 134 000 emplois pour les Canadiens, des emplois axés sur le savoir, très bien rémunérés, dynamiques, agréables et syndiqués. De vrais emplois.

La production canadienne de films et d'émissions de télévision affiche une croissance impressionnante de 12 p. 100 par année, ce qui représente 4,4 milliards de dollars. La mesure législative vise à s'assurer que ces statistiques en matière d'emploi et de production continuent de progresser. Elle vise à assurer que des redevances soient versées aux créateurs chaque fois que leurs films ou leurs clips sont diffusés, peu importe le médium.

Les Canadiens comptent pour la plupart sur la télévision et la radio pour avoir accès à la culture, à l'information et au divertissement. Grâce à des progrès récents, les Canadiens peuvent désormais communiquer plus facilement entre eux et avec le reste du monde. Nous avons le câble à grande vitesse de transmission, la radio numérique et le système de distribution sans fil multipoint. Chaque année, de nouvelles techniques de communication sont diffusées dans le monde, y compris mon «BlackBerry». C'est de la technologie canadienne à son meilleur dont nous sommes très fiers.

Bien sûr, il y a Internet. Le réseau Internet est le moyen idéal pour informer le monde au sujet de notre pays, de nos habitants et de nos cultures. Il offre à nos enfants de nouveaux moyens d'accéder à des histoires et à des voix canadiennes. Il ouvre de nouveaux horizons au talent et à la culture du Canada.

• (1235)

[Français]

Je suis fière que le Canada soit le premier pays à avoir une connexion de musée virtuel qui comblera les besoins de tous les musées du Canada d'ici 2005. Durant les huit premiers mois suivant la connexion de musée virtuel au Canada, nous avons eu 20 millions de visites provenant de plus de 100 pays différents. Cela représente les connexions entre Canadiens et aussi notre voix sur le monde.

[Traduction]

Ces nouvelles technologies devraient nous enthousiasmer, car elles peuvent nous aider à partager nos histoires. Elles ouvrent l'accès à la diversité culturelle et à la culture canadienne restées inaccessibles trop longtemps à trop de minorités aux quatre coins du pays. Elles aident à brancher les Canadiens sur leur patrimoine et sur leur avenir.

Initiatives ministérielles

Dans ce nouvel environnement, l'important est que nous ayons des règles assurant que nos artistes, nos chanteurs, nos réalisateurs, nos créateurs, nos dramaturges et nos jeunes vidéastes sont rémunérés équitablement lorsqu'on utilise leur oeuvre. Il n'est que juste que les fournisseurs d'accès Internet qui transmettent des signaux de radiodiffusion soient tenus de fonctionner sur les mêmes bases que les câblodistributeurs.

Il s'agit d'un important enjeu de politique publique. Faute d'être payés pour leurs oeuvres, nos réalisateurs ne pourront pas continuer à raconter leurs histoires. De même, si nos compositeurs ne sont pas payés pour leurs créations, nous aurons à court terme de la mauvaise musique et à long terme moins d'artistes.

Le versement de redevances est exceptionnellement important, car il s'agit d'encourager la création et la mise en marché de la gamme la plus large possible de voix canadiennes. Nous avons besoin de règles équitables, claires et transparentes. Nous avons besoin de règles qui favorisent la création de produits culturels canadiens et élargissent l'accès à la culture canadienne

[Français]

Je suis fier que le Canada ait toujours été à l'avant-garde en ce qui concerne les nouvelles technologies. On a juste à penser au premier communicateur du XX^e siècle qui s'appelait Marshall McLuhan, qui a prédit, dans les années 1960, que le «médium était le message», parce qu'il vivait dans un pays qui s'étendait sur plus de six fuseaux horaires, qui avait deux langues officielles et plus de 100 langues originaires de tous les pays du monde. Il saisissait l'idée que celui qui va être capable de raconter ses histoires, de faire des interconnexions, de véritablement respecter la diversité culturelle par la transmission de nos histoires, c'est la personne et le pays qui vont aller de l'avant au XXI^e siècle.

[Traduction]

Depuis des générations nous mettons en oeuvre des politiques qui maximisent les avantages que nous offre la technologie pour raconter nos histoires.

[Français]

Nous avons été parmi les premiers à avoir un système de radiodiffusion public, Radio-Canada, qui a ajouté à la radio, depuis 60 ans, et à la télévision, depuis 50 ans, et qui a véritablement comblé une lacune dans l'expression des histoires de chez nous.

• (1240)

[Traduction]

Nous avons fait oeuvre de pionniers avec le CRTC et les règles relatives au contenu canadien des émissions, de façon à donner aux artistes un tremplin qui favorise la diffusion de leur musique.

Depuis l'époque d'Alexander Graham Bell, les Canadiens ont toujours été à l'avant-garde des moyens novateurs de communication. Dans un pays qui s'étend sur six fuseaux horaires, nous le devons à nos concitoyens; il nous incombe de leur permettre non seulement de s'exprimer, de s'épanouir et de profiter des particularités exceptionnelles de leurs régions respectives, mais aussi de communiquer entre eux.

Ce projet de loi nous permet d'avancer dans cette voie et de favoriser la création d'histoires et leur interconnexion. Grâce à cette initiative, le Canada passe au premier plan dans la nouvelle économie du savoir et promeut l'oeuvre de ses créateurs, de ses artistes, de ses spécialistes de la culture et de ses techniciens.

[Français]

Un autre pas en avant a captivé tout le potentiel humain et économique de la culture de chez nous. J'aimerais souligner que plus de 134 000 emplois au Canada sont reliés strictement à l'audiovisuel. Cela représente la plus grande croissance de tous les domaines d'emplois depuis cinq ans. Ce sont des emplois de chez nous qui font en sorte que les gens restent chez nous.

Quand je suis allée dans le comté de mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, il m'a montré quels effets le film *Les robes noires* avait eu sur l'économie de la région et comment le Royaume du Saguenay a été le bijou de l'expression de la culture pour les gens de sa région. Mais ce n'est pas seulement une question de capacité de se faire écouter et de s'exprimer, cela ajoute également à l'économie.

[Traduction]

Depuis quelques années, le nombre des productions annuelles de la télévision canadienne a doublé grâce au Fonds canadien de télévision et à la vision d'un gouvernement qui, loin de créer les histoires, donne plutôt aux artistes les moyens de s'exprimer.

Nous avons entrepris la refonte la plus importante en 70 ans de la Loi sur le droit d'auteur. Je rappelle aux députés qui se joindront à nous à Terre-Neuve en avril prochain, à l'occasion de la cérémonie annuelle de remise des prix Juno, que des centaines de musiciens canadiens touchent aujourd'hui des redevances qui leur sont versées directement par suite d'une refonte éclairée de la Loi sur le droit d'auteur.

Nous avons pris de nouvelles initiatives en faveur de l'industrie de l'édition, de l'industrie de l'enregistrement sonore, de l'accès multimédia, de l'exportation des produits culturels du Canada, de l'industrie de l'édition de périodiques, du tourisme culturel, des arts du spectacle, et de nos programmes de formation de jeunes talents. Nous venons de créer le Fonds du long métrage du Canada, qui récompensera le succès et encouragera la réalisation de nouveaux films canadiens pour grand public. Le projet de loi C-48 n'est qu'une pièce de ce grand ensemble.

Le projet de loi assurerait la transparence et la prévisibilité du marché de la retransmission. Il dissiperait l'incertitude qui affectait les détenteurs de droits et les diffuseurs depuis quelques années. En outre, il permettrait de maintenir et de renforcer la protection consentie aux détenteurs de droits, qui seraient menacée sans cette mesure législative.

Cette mesure législative avant-gardiste permettrait de moderniser la loi canadienne sur le droit d'auteur en assurant que les permis soient adaptés rapidement et avec souplesse à tout changement technologique imprévu. Elle assurerait également que jamais plus un changement de méthode de diffusion ne pourrait menacer les détenteurs de droits. Voilà le fondement d'une politique publique saine qui ne doit pas viser à créer l'art mais à en soutenir la production.

[Français]

Nous devons célébrer et favoriser la diversité de nos cultures, de nos points de vue et des perspectives qui font du Canada un pays riche à tous les plans, un pays où il fait bon vivre.

Plus que jamais, les Canadiens et les Canadiennes doivent avoir un système de radiodiffusion à leur image et qui reflète leurs expériences.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Aujourd'hui, plus que jamais, il est important de resserrer les liens entre les citoyens canadiens, entre les Canadiens et leurs collectivités et entre les Canadiens et le monde. Nous accomplissons cette tâche grâce à la créativité de nos gens et à notre culture, en racontant notre histoire, en préservant notre patrimoine, en nous rappelant de nos valeurs et en réfléchissant à nos espoirs et à nos aspirations.

Je suis très pro-Canada. Je souligne que cela ne veut pas dire que je suis contre les États-Unis. Plus tôt cette semaine, j'ai fait une déclaration que certaines personnes ont interprétée comme une attaque à l'endroit de nos voisins du Sud. Or, je ne critiquais absolument pas nos voisins. Je me déclarais plutôt favorable à un système permettant à un pays de refléter sa diversité en fonction des différences qu'il comporte.

Nous avons une monarchie constitutionnelle qui est unique et qui nous est chère. Cette réalité est liée à notre passé et constitue également un lien avec plus de 40 pays du monde.

• (1245)

[Français]

On fait partie de la Francophonie. On a un lien direct avec plus de 50 pays au monde. C'est ce qui fait la diversité du Canada. Ce n'est pas qu'on veuille être contre qui que ce soit, on veut être pour un pays qui, dès le début—on a vécu des périodes difficiles et des périodes faciles—, s'est fondé sur un principe révolutionnaire, un principe voulant que deux peuples, deux langues, deux religions peuvent se mettre ensemble pour créer un pays.

La force du Canada, c'est que nous n'avons pas peur du respect de la diversité. Nous avons confiance. On est procanadiens et fiers de l'être.

Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est de nous assurer que cette fierté qui relève de notre histoire sera gardée tout au cours du XXI^e siècle, avec les technologies qui permettent d'assurer ce développement croissant dans le domaine culturel.

[Traduction]

M. Grant McNally: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis heureux d'entendre la ministre. Je me demande si, dans un esprit de coopération, on ne pourrait pas décider qu'un député de chaque parti posera une brève question à la ministre. Nous sommes heureux qu'elle soit parmi nous aujourd'hui. Nous aimerions poursuivre dans la veine des arguments qu'elle a formulés et parler de l'importante question de l'appui. Est-il possible d'obtenir le consentement de la Chambre?

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La présidence est à la disposition de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime pour qu'un député de chaque parti pose une question à la ministre?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de parler du projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, à l'étape de la deuxième lecture. Je serai bref et je m'en tiendrai au projet de loi puisque nous allons appuyer le projet de loi en deuxième lecture.

Tout d'abord, je m'intéresse personnellement au droit d'auteur car, comme certains le savent, j'ai parcouru le pays avec une guitare sous le bras lorsque j'étais plus jeune et j'ai gagné ma vie en écrivant et en jouant de la musique; c'est donc une question qui me tient à cœur.

Avant de faire des observations sur le projet de loi C-48, je tiens à lire le résumé suivant qui était fourni dans la documentation annonçant le projet de loi:

Le texte modifie la Loi sur le droit d'auteur afin de prévoir que les retransmetteurs qui bénéficient actuellement du régime de licence obligatoire prévu par l'article 31—notamment les entreprises de distribution par câble et celles de distribution par satellite de radiodiffusion directe—pourront continuer à le faire, et que d'autres retransmetteurs qui remplissent les conditions prévues par règlement pourront en bénéficier eux aussi.

Dans un communiqué de presse du 12 décembre 2001, on dit que la ministre du Patrimoine a expliqué que:

Ce projet de loi contribuera au dynamisme dont fait déjà preuve le système de radiodiffusion canadien, protégera davantage les droits des créateurs canadiens et clarifiera la loi actuelle.

On dit parfois de certains faits qu'ils ne sont que la pointe de l'iceberg; malheureusement, dans le présent cas, les apparences sont là mais il n'y a pas d'iceberg.

Le projet de loi C-48 a pour but de modifier la Loi sur le droit d'auteur, originalement modifiée par le projet de loi C-32 en 1996. À ce moment-là, en raison des pressions exercées sur le comité par l'actuelle ministre du Patrimoine canadien, au moins deux lacunes importantes étaient apparues dans le projet de loi modifié. De plus, en raison de la rivalité existant entre les ministères du Patrimoine canadien et de l'Industrie, et jusqu'à un certain point de la rivalité personnelle entre les ministres de l'époque, les modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur en 1996 ont donné des résultats discutables. Ces rivalités entre ministères et ministres se sont poursuivies en décembre 2001, et le projet de loi en porte les traces.

Les créateurs de contenu canadien et l'industrie de la radio-diffusion méritent mieux. C'est leur bien et leur propriété intellectuelle que leur dérobent certaines entreprises de diffusion et de distribution par câble et par satellite. Les créateurs devraient être protégés par les dispositions législatives sur le droit d'auteur. Et l'industrie devrait obtenir une protection pour les biens qu'elle a chèrement acquis.

Voilà pourquoi l'opposition officielle votera en faveur du projet de loi C-48. Nous croyons au principe de la protection des droits de propriété. Cependant, la déclaration de la ministre du Patrimoine canadien, selon laquelle le projet de loi apportera une plus grande clarté, pourrait être décrite au mieux comme une exagération.

L'article 2, que l'on veut substituer au paragraphe 31(1) de la Loi sur le droit d'auteur, donne la définition d'un retransmetteur. On aurait souhaité une définition précise, mais permettez-moi de lire l'article en question.

L'alinéa 2(1) b) définit comme suit un retransmetteur:

toute personne qui retransmet un signal et respecte les conditions d'admissibilité visées à l'alinéa (3) b).

Voyons maintenant ce que dit l'alinéa (3) b):

Le gouverneur en conseil peut, par règlement:

b) fixer des conditions d'admissibilité pour l'application de l'alinéa b) de la définition de retransmetteur au paragraphe (1).

Avant que tout le monde se mette à rouler des yeux, je décrirai l'effet final de ces deux dispositions. Celles-ci ont pour effet d'amener le gouverneur en conseil, soit le Cabinet agissant sur les recommandations des ministères du Patrimoine canadien et de l'Industrie, à établir éventuellement des règlements. Le problème est que le gouvernement libéral finit par créer de simples lois habilitantes qui font que le Cabinet, se fondant sur les recommandations de bureaucrates, pourra prendre à un moment donné toutes les mesures que ceux-ci jugent les plus appropriées.

Initiatives ministérielles

On se trouve ainsi à priver le Parlement d'une participation au processus de décision. Or, les députés ont été élus pour prendre des décisions, et non pour créer des lois habilitantes permettant aux bureaucrates de faire ce qu'ils veulent, au moment où ils le désirent.

On peut supposer que la création d'une loi précise obligerait les bureaucrates à demander régulièrement des instructions au Parlement à mesure que la technologie évolue. Par conséquent, puisque le projet de loi C-48 fonctionne comme une loi habilitante, plutôt que comme une loi précise, les bureaucrates profitent d'une certaine souplesse.

Si cela présente un certain attrait sur le plan intellectuel, le résultat n'en est pas moins le même. Le gouvernement exclut du processus les membres élus du Parlement. Le prédécesseur de cette mesure législative sur le droit d'auteur, le projet de loi C-32, nous en fournit un exemple classique. Il renfermait une disposition prévoyant le prélèvement de redevances sur les cassettes vierges. Cette disposition est entrée en vigueur avec l'adoption de la mesure législative. Toutefois, un règlement a ensuite été soumis à la Commission du droit d'auteur.

• (1250)

Depuis l'adoption de la loi originale, la Commission a décidé que cette redevance s'appliquerait non seulement aux cassettes vierges, mais aussi aux disques audionumériques vierges et éventuellement aux disques numériques polyvalents. En outre, le montant de la redevance originale a considérablement augmenté sur la base de la preuve soumise à la Commission par les créateurs. Le gouvernement donc a écarté le processus parlementaire et exclu les représentants dûment élus par les Canadiens. En outre, la Commission a toute liberté d'augmenter le nombre des supports auxquels s'appliquera cette redevance et d'augmenter cette dernière.

Alors que les créateurs peuvent, grâce aux recettes perçues sur la base de ces dispositions, préparer des mémoires à l'intention de la Commission du droit d'auteur et influencer directement sur ses décisions, le consommateur qui est touché par ces frais additionnels n'a ni le temps ni les fonds requis pour se défendre.

Si l'on veut que l'opposition officielle vote en faveur du projet de loi C-48 après son retour du comité, deux conditions sont nécessaires: un amendement afin de préciser la définition de retransmetteur qui aura pour effet de protéger la propriété intellectuelle et les droits de propriété intellectuelle des créateurs et de l'industrie de la radiodiffusion ou, au moins, le dépôt de règlements détaillés par le ministère du Patrimoine canadien et le ministère de l'Industrie.

Nous voulons appuyer ce projet de loi car nous croyons dans la protection des droits de propriété intellectuelle. Nous comptons bien que le gouvernement ou les ministères concernés feront l'une de ces deux choses. Il faut redonner aux parlementaires la place qui leur est due dans le processus législatif.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur un projet de loi plutôt technique. Je constate que la ministre du Patrimoine est allée un peu au-delà de considérations tout à fait techniques. Elle a fait un beau discours qui est tout à fait dans le sens de la culture canadienne.

À la fin de mon intervention, j'espère avoir le temps de lui rappeler quelques souvenirs historiques des nations qui composent ce Canada et de cette culture canadienne que l'on veut tant privilégier au détriment d'une autre culture, celle du Québec. Je sais que la ministre du Patrimoine chérit cette notion de «building the canadian

nation», mais que les Québécois n'y contribuent pas. Cela veut dire qu'on veut nier l'autre culture qui existe. J'y reviendrai plus tard dans mon allocution. Je vais m'en tenir à des spécificités plus techniques du projet de loi.

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui vise à établir de nouveaux pouvoirs de réglementation pour que de nouveaux systèmes de distribution, notamment Internet, puissent retransmettre des émissions s'ils respectent les modalités et les conditions de la Loi sur le droit d'auteur.

La Loi sur le droit d'auteur vise à fournir le cadre juridique dans lequel les créateurs d'oeuvres et autres titulaires de droits ont droit à la paternité, au contrôle et à une rémunération pour l'utilisation de leurs oeuvres. Ces oeuvres peuvent être des films, des programmes informatiques, des produits d'information, des romans et des chansons. C'est ce que l'on veut préserver dans la Loi sur le droit d'auteur.

Le droit d'auteur établit donc le droit économique et moral des créateurs et d'autres titulaires de droits de contrôler la publication et l'exploitation commerciale de leurs oeuvres, de protéger l'intégrité de leurs entreprises et de recevoir une rémunération adéquate.

La protection du droit d'auteur est valable pour un temps limité, soit la vie de l'auteur plus une période de 50 ans après sa mort. Cette législation constitue donc la base sur laquelle reposent les entreprises créatrices. Il faut donc qu'il y ait équilibre entre la création et la diffusion des oeuvres.

La création doit être protégée, mais l'accès aux oeuvres demeure aussi un défi tout aussi important dans un monde de plus en plus interconnecté. On sait que les frontières entre les marchés s'estompent. Nous devons donc offrir la disponibilité des oeuvres protégées en tenant compte du niveau de protection de celles-ci.

Le changement qui sera apporté dans la Loi sur le droit d'auteur fait en sorte que les radiodiffuseurs sur Internet doivent prouver que leur retransmission ne dépasse pas les limites territoriales canadiennes. Il en va de la survie de notre création, au Québec et au Canada. J'y reviendrai un peu plus loin lors de cette intervention.

Un deuxième élément est visé par ce projet de loi. Il prévoit que les systèmes par satellite et par câble pourront continuer à rediffuser les émissions radiophoniques ou télévisées en payant les redevances établies par la Commission du droit d'auteur et en respectant les modalités prévues à la Loi sur le droit d'auteur. Les pénalités pour les contrevenants concernés sont déjà prévues dans la loi.

D'entrée de jeu, j'aimerais dire que le Bloc québécois est en faveur du principe de ce projet de loi, connu sous le vocable de C-48.

Présentement, nous ne pouvons pas donner notre accord entièrement et sans condition à ce projet de loi. C'est pourquoi le Bloc québécois ne fait que donner son accord au principe du projet de loi. Le Bloc québécois préfère attendre de connaître les règlements qui ne sont pas encore connus. Lors de l'étude en comité, le gouvernement proposera les différents règlements contenus dans le projet de loi.

Les témoins interpellés par la question de la protection des droits d'auteur pourront certainement nous éclairer également. Ces témoins viendront nous rencontrer lors des séances du comité. Cette réserve a également été exprimée par les différents intervenants et témoins impliqués dans la question des droits d'auteur. Les témoins viendront nous éclairer sur le type de règlements proposé par le gouvernement, lesquels seront étudiés dans les semaines qui suivront.

Initiatives ministérielles

• (1255)

C'est pourquoi le Bloc québécois va plutôt donner son avis sur l'ensemble du projet de loi en attendant que les règlements aient été éclaircis en comité.

À première vue, le dépôt de ce projet de loi réjouit, mais il faut voir l'ensemble des règlements proposés.

Au cours des mois qui ont précédé le dépôt de ce projet de loi, une consultation au préalable a été tenue avec les parties intéressées, à partir d'un document de consultation sur l'application de la Loi sur le droit d'auteur, en ce qui regarde les licences obligatoires de retransmission par Internet. Cette consultation publique a duré tout au plus quatre mois. Le comité a reçu 40 mémoires expliquant la problématique de la retransmission d'un produit commercial sans respecter le droit d'auteur.

À partir de là, on a accouché de ce projet de loi et, comme je le disais, plusieurs intervenants sont venus rappeler l'urgence d'agir dans ce dossier.

Je vais faire un rapide survol d'une dizaine de témoignages qui ont été soumis, dans le but d'apporter un éclairage afin d'expliquer pourquoi un tel projet de loi se retrouve à la Chambre aujourd'hui.

Plusieurs groupes d'intérêt sont venus apporter des clarifications quant à la problématique de la retransmission sur Internet de certaines émissions ou certaines productions, dont l'entreprise BCE, la Société Radio-Canada, la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec, la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada, l'Association de câble et de télévision du Canada, la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma, la SARTEC, l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique et la Fédération nationale des communications.

Les représentants de la famille BCE ont illustré les déchirements de l'industrie:

En tant que fournisseur d'accès Internet à large bande par Bell, ExpressVu et Bell-Nexxia, BCE est intéressé à ce que la télévision par Internet se développe. Cependant, le développement de la demande pour les services à large bande élargit son marché. De plus, BCE a tout intérêt à ce que le gouvernement fédéral adopte une politique technologiquement neutre, afin que ses filiales de radiodiffusion puissent distribuer des signaux de télé par Internet. Par contre, en tant que propriétaire de CTV, BCE a intérêt à ce que la loi protège aussi les droits d'auteur.

La Société Radio-Canada n'est pas opposée à ce que le régime de licence obligatoire établi par l'article 31, que je vais expliquer plus tard, soit élargi à la retransmission Internet.

La SRC, pour sa part, exige:

[...] que les radiodiffuseurs Internet fassent la preuve que la retransmission n'outrepasse pas les limites du territoire canadien et qu'elle ne soit pas téléchargeable, c'est-à-dire que les internautes ne puissent pas garder une copie d'une émission sur support informatique.

La Société Radio-Canada exige également:

[...] la mise en place d'un mécanisme de surveillance technique en regard des exigences précédentes;

[...] que les retransmetteurs Internet aient à se soumettre aux mêmes exigences que les autres titulaires de licences du CRTC;

[...] que l'article 31 soit modifié afin que les bannières publicitaires soient considérées comme une atteinte à l'intégralité du signal.

La Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec, la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada sont aussi d'avis, qu'il doit y avoir une licence obligatoire pour la retransmission sur l'Internet. «En effet, le droit d'auteur doit être maintenu intégralement. Ceci est d'autant plus important que le CRTC n'a pas réglementé l'Internet» dit-elle.

L'Association de câble et télévision du Canada croit, quant à elle, que le projet de loi C-48 n'était pas nécessaire. On sait que cela les implique de façon très différente. Ils mettent plutôt la pédale douce en disant que nous n'avons pas besoin du projet de loi C-48.

• (1300)

Selon eux, la Loi sur le droit d'auteur est destinée à être neutre au point de vue technologique et doit demeurer neutre dans son application. On voit bien là le genre d'intérêts que l'Association des câblodistributeurs porte à ce dossier. Le gouvernement ne doit pas adopter des mesures qui limitent la possibilité des câblodistributeurs de bénéficier des nouvelles possibilités offertes par la convergence.

Quant à la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma, la SARTEC, elle a un autre son de cloche. Elle s'oppose à l'extension de la licence obligatoire pour la retransmission par Internet:

Écarter les retransmetteurs par Internet de la licence obligatoire n'est donc pas rejeter une technique nouvelle pour favoriser les anciennes, c'est donc tenir compte de la contribution des uns et des autres à notre système de radiodiffusion.

Permettre le recours à la licence obligatoire pour la retransmission Internet serait favoriser indûment un tiers qui ne contribue pas au système de radiodiffusion, ne finance pas la production télévisuelle, n'est pas assujéti au cadre réglementaire du CRTC et n'a, par conséquent, aucune obligation de retransmettre un signal en particulier.

On voit là qu'il y a des intérêts différents. L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec est d'avis qu'un régime de licence obligatoire de droit d'auteur applicable à la retransmission d'oeuvres par Internet ne saurait être envisagé dans le cadre actuel de la réglementation canadienne.

Donc, pour eux, il était nécessaire de revoir la réglementation qui a cours maintenant.

Quant à la Société canadienne des auteurs, compositeurs, plusieurs titulaires de droits ont suggéré l'apport d'un amendement destiné à indiquer clairement que les signaux de diffusion locaux et éloignés ne peuvent être retransmis légalement sur Internet aux termes de l'article 31 de la Loi sur le droit d'auteur concernant le Régime de retransmission. On voit là encore un autre appui pour que le projet de loi C-48 aille dans le sens de la protection des créateurs.

La Fédération nationale des communications s'est ainsi prononcée:

Les stations de radio et de télévision qui ont acquis des droits de diffusion et une licence de radiodiffusion doivent être les seules à pouvoir décider de la possibilité de retransmettre leurs émissions sur Internet ou par des moyens autres que ceux des ondes hertziennes, du câble ou de la distribution par satellite.

La création plus récente de Jump TV soulève d'ailleurs d'importantes inquiétudes dans l'industrie de la radiodiffusion et ne nous permet pas de croire avec certitude que nous pourrions, cette fois-ci encore, contrer ce service de retransmission de programmes de télévision par Internet, notamment en raison de ce que prévoit la Loi sur le droit d'auteur.

On voit qu'il y a là plusieurs intérêts qui vont peut-être en sens contraire, mais on sait pourquoi l'Association des câblodistributeurs a une certaine réserve quant à l'application d'une réglementation pour la retransmission des signaux sur Internet et pourquoi la protection des droits des créateurs est plus ou moins leur premier objectif.

Dans un premier temps, et cela va de soi, il importe que la nouvelle Loi sur le droit d'auteur soit adaptée à la réalité des nouvelles technologies. Il faut croire que cela est justifié. Depuis les dix dernières années, il y a eu tout un bouleversement dans le domaine des communications avec la venue de l'Internet et du numérique.

Initiatives ministérielles

Dans un deuxième temps, j'aimerais souligner qu'il est primordial que nous légiférons pour protéger le marché extérieur des ayants droit. On sait que cela se passe sur le territoire canadien, mais il y a aussi le territoire étranger où il faut également protéger nos créateurs.

Comme on le sait sans doute, les revenus des producteurs d'émissions reposent sur une logique de marchés territoriaux. Si l'on devait permettre qu'une émission comme *La Petite vie* soit retransmise et redistribuée par Internet partout dans le monde, ses concepteurs perdraient des revenus importants, ne pouvant revendre leurs produits à l'étranger.

C'est là que l'on peut avoir des craintes quant à la survie de la création au Québec et au Canada. On sait que notre marché est déjà restreint. Donc, si Internet diffuse des émissions pour lesquelles aucune redevance n'est accordée aux créateurs et aux détenteurs des droits d'auteur, la survie du marché de la création sera en péril.

Cet enjeu est important pour l'industrie du Québec et du Canada qui compte sur les marchés extérieurs pour rentabiliser de grandes productions impossible à amortir avec le marché local, parce que trop restreint. C'est ce qui me fait dire qu'au Québec, protéger la création, c'est aussi protéger le contenu francophone.

● (1305)

La majorité de la création faite au Québec est en grande partie francophone et il faut également la protéger. Certains marchés cherchent des productions francophones. Notre marché est donc plus restreint encore que le marché anglophone à cause du nombre. C'est une question d'équilibre et de pourcentage.

Une voix: Elle ne sont pas seulement au Québec.

Mme Christiane Gagnon: Non, elle ne sont pas seulement au Québec. Le marché francophone est ailleurs qu'au Québec, mais il est quand même plus restreint, je parle ici de la production francophone, par rapport au nombre total de productions au Québec. Si on fait plus de productions, avec les coûts qui y sont reliés, cela a un impact quand on veut les exporter pour amortir nos coûts. On sait ce que font les Américains. Quand ils vendent un produit à l'extérieur de leur marché, leurs coûts sont déjà amortis parce que leur marché est très grand.

Il convient également d'assurer l'équilibre entre la protection de la création et faciliter l'émergence d'un nouveau type d'activités économiques très important, surtout depuis l'ouverture des frontières. C'est donc important que ce type d'activités économiques soit mieux encadré afin de pouvoir faire de meilleurs profits et assumer le coût de nos productions.

Le développement de la radiodiffusion par Internet est tributaire d'une clarification législative. Les technologies Internet permettent ainsi d'augmenter l'efficacité des entreprises et rendent possible le développement de nouveaux services à valeur ajoutée pour les consommateurs.

Le développement de ces technologies et services doit être favorisé mais aussi encadré de façon stricte. Tout en appuyant le principe du projet de loi, il est important de souligner que les rediffuseurs Internet devront être soumis aux mêmes obligations que les rediffuseurs conventionnels.

Il serait en effet injuste de créer des concurrents aux câblodistributeurs tout en les affranchissant des devoirs imposés aux rediffuseurs conventionnels.

Cependant, des questions méritent d'être soulevées et je pense qu'on pourra y travailler en comité. À court et à moyen terme, les rediffuseurs Internet seront-ils soumis aux mêmes obligations que les câblodistributeurs et les diffuseurs par satellites? On ne peut pas y

répondre. Ce sont des questions qui demeurent présentement sans réponse. Les nouveaux diffuseurs Internet seront-ils contraints d'offrir une majorité de canaux canadiens? Contribueront-ils aux fonds de développement de la télévision canadienne? En vertu des différents règlements qui seront déposés et que nous aurons à étudier en comité, nous pourrions voir quelle est la portée du projet de loi dans son ensemble.

Il faut aussi rappeler que l'article 31 de la Loi sur le droit d'auteur est une demande de l'industrie. L'Association canadienne des radiodiffuseurs, l'Association canadienne de production de films et de télévision et l'Association canadienne des distributeurs de films ont formé la Coalition du contenu médiatique afin d'encadrer l'utilisation de la télévisuelle canadienne par les radiodiffuseurs Internet.

Pour comprendre le contenu de l'article 31 qui sera modifié pour établir les exigences de licences pour la retransmission des œuvres protégées de la télé et de la radio, il faut dire qu'avant 1989, les réseaux de câble n'étaient pas assujettis au droit d'auteur pour la retransmission des signaux en direct. Ainsi, il était légal pour les entreprises par câble de retransmettre des émissions de télévision sans payer de redevances. Au cours des années suivantes, plusieurs rapports et études ont porté sur le besoin d'inclure un droit d'auteur qui inclurait la retransmission. Finalement, en 1989, un droit de communication neutre du point de vue technologique voyait le jour, c'est-à-dire que le droit d'auteur s'appliquerait tant aux câblodistributeurs qu'aux diffuseurs hertziens.

L'article 31 de la Loi sur le droit d'auteur a été incluse pour satisfaire à l'article 2006 de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis. L'article 31 prévoit une licence obligatoire de droit d'auteur, qui permet la retransmission des œuvres protégées associées aux signaux de télévision et de radio en direct sans le consentement des détenteurs de droits affectés, dans la mesure où les conditions précisées sont respectées, y compris le versement de toute redevance applicable contenue dans un tarif certifié par la Commission du droit d'auteur. En principe, le droit d'auteur sur une œuvre confère à son titulaire le droit exclusif d'autoriser, entre autres, la communication publique par télécommunication de son œuvre ou de l'objet de son droit d'auteur.

● (1310)

Un régime de licence obligatoire dépouille le titulaire de ce droit. C'est donc dire qu'il constitue un régime d'exception. Il est utile car il assure un traitement équitable, pour les détenteurs des droits d'auteur, du contenu des émissions, tout en évitant aux diffuseurs de devoir entreprendre des négociations distinctes avec les détenteurs des droits d'auteur individuels.

La modification proposée par le projet de loi C-48, à l'étude aujourd'hui, permettra aux diffuseurs par câble, par satellite et autres, dont Internet, de retransmettre des émissions radiodiffusées à leurs abonnés sans avoir à obtenir la permission des détenteurs de droits d'auteur. Toutefois, ils doivent payer les redevances prévues par la Commission du droit d'auteur et se conformer aux autres conditions réglementaires.

Initiatives ministérielles

Le noeud est que les dispositions réglementaires ne seront connues que lors des séances du comité parlementaire. Plusieurs problèmes soulevés par les groupes de pression devront être abordés par ces règlements afin de rallier l'industrie. Nous présenterons les enjeux lors de nos discours à la Chambre quand le projet de loi en sera à l'étape de la troisième lecture.

Les groupes d'intérêt que nous avons consultés ont clairement énoncé trois principes qu'il ne faut pas perdre de vue et auxquels nous souscrivons. D'abord, il convient de limiter les ondes à l'intérieur du Canada. Par la suite, il faut assurer l'intégrité du signal en limitant l'utilisation des bannières publicitaires, ce qui serait contre-productif à maints égards. Enfin, il faut que des mesures soient mises en place afin de s'assurer que les technologies utilisées permettent de protéger la pleine intégrité du signal.

Cependant, les modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur ne régleront pas toute la question. Le problème ne sera pas entièrement réglé pour autant. Il faudrait aller beaucoup plus loin dans la façon dont Internet traite les droits d'auteur.

La ministre du Patrimoine nous a dit que c'est un projet de loi qui se veut avant-gardiste, qui répond à l'ère des nouvelles technologies, que c'est un projet de loi moderne. On sait que l'Australie et les États-Unis ont déjà des réglementations régissant la retransmission d'émissions au moyen de nouvelles technologies. Au Canada, le CRTC a exclu l'Inforoute de son champ d'intervention en 1999, de sorte que seule la Commission du droit d'auteur peut agir sur la fixation d'une redevance.

Le piratage des ondes sur Internet ne doit pas se faire au détriment des propriétaires et des créateurs. On sait que les créateurs sont les artistes, ceux qui parlent de l'âme d'un peuple, qui nous font vibrer. Les artistes, les chanteurs, les cinéastes de films et de vidéos et les dramaturges, ce sont à eux que l'on pense lorsqu'on veut protéger les droits d'auteur. On veut le faire pour qu'ils aient droit à des salaires plus décentes et à une protection plus large pour leurs créations.

Il est à espérer que le gouvernement agira avec diligence dans ce dossier aussi important que la survie de notre création et sa protection.

Je crois qu'on a du pain sur la planche. Le projet de loi qui est devant nous n'apporte pas tout l'éclairage auquel on s'attendait pour appuyer ce projet de loi. Au cours des prochaines semaines, nous étudierons les règlements qui y sont rattachés.

Au Québec, cela revêt un caractère particulier. La ministre nous a fait l'éloge de la nation canadienne et de l'âme canadienne. Pour les créateurs du Québec, l'âme du Québec est tout aussi importante à préserver et à diffuser pour l'ensemble de la communauté mondiale. Nos oeuvres doivent être reproduites et rediffusées selon l'esprit du peuple québécois, qui est un peuple ouvert.

On a dit que la société canadienne était ouverte sur le monde et acceptait la diversité. On peut en dire tout autant de la société québécoise. La mention «Un Québec ouvert sur le monde» a fait partie de différentes campagnes publicitaires visant à exprimer l'âme québécoise.

● (1315)

Il y a aussi beaucoup de communautés culturelles. Elles ajoutent à la société québécoise qui a aussi besoin de la diversité de ces communautés culturelles pour s'enrichir. Nous ne sommes pas en porte-à-faux par rapport à cette ouverture. Je voulais inscrire cette pensée de l'âme du peuple québécois dans mon discours, aujourd'hui, pour faire l'éloge de la création québécoise.

● (1320)

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur le projet de loi C-48. J'aimerais faire quelques commentaires sur la notion de droit d'auteur et de propriété intellectuelle en général, et sur la retransmission par Internet en particulier.

Permettez-moi tout d'abord d'admettre que j'ai un parti pris à ce sujet parce que je suis moi-même dramaturge. Je reçois des redevances pour les pièces que j'écris. Je ne suis pas en train de vous dire que ces redevances auteur me permettent de vivre dans l'opulence ou qu'elles constituent une juste rétribution pour les centaines et les milliers d'heures que je consacre à la création d'une pièce. Toutefois, je sais en quoi consiste une redevance.

Je demanderais donc à mes collègues parlementaires de se souvenir de qui on parle quand on parle de droit d'auteur. On parle de créateurs, de Canadiens qui sont écrivains, peintres, compositeurs et chorégraphes et qui sont en général très pauvres.

Le Conseil des Arts du Canada souligne que la plupart d'entre eux font beaucoup moins de 20 000 \$ par année, redevances comprises. Je crois pouvoir me permettre de dire que les sommes d'argent qui sont versées aux créateurs pour leurs oeuvres sont presque toujours inadéquates, mais ce que je tiens à souligner surtout, c'est que notre façon de voir le droit d'auteur ne devrait pas se borner aux considérations pécuniaires. Cela va en fait beaucoup plus loin. Il devrait s'agir surtout de la reconnaissance de la création.

Je sais que certains auront du mal à voir les choses de cette façon. Je sais, par exemple, que l'Association canadienne des radio-diffuseurs croit fermement en la nécessité de lois sévères en matière de droit d'auteur pour protéger la propriété de ses membres parce qu'elle est d'avis que le droit d'auteur constitue une propriété intellectuelle, un genre d'hypothèque électronique qui leur confère un privilège ou un droit minier de télévision qu'ils attendent d'exploiter à ciel ouvert.

Je sais que bon nombre croient, chiffres et graphiques à l'appui, que les économies occidentales sont florissantes parce que nous reconnaissons la propriété intellectuelle. Toutefois, la soi-disant économie du savoir ne semble pas reconnaître que la connaissance n'est qu'une création empruntée. Sans le créateur, il n'existe pas de propriété intellectuelle.

Si nous ne faisons que respecter les définitions fournies par les traités portant sur la propriété intellectuelle, il semble que nos lois sur les brevets et le droit d'auteur devraient toujours assimiler la rédaction de poèmes à la protection d'un brevet international portant sur le prozac.

J'espère que les groupes comme la Media Content Coalition comprendront que l'application stricte de la réforme du droit d'auteur ne peut pas toujours fonctionner. Notre droit actuel le comprend. Il existe déjà des exemptions de l'application du droit d'auteur pour les églises, les établissements d'enseignement et les personnes handicapées, mais ces exceptions sont rares et restrictives. Les églises peuvent se servir d'une pièce musicale à des fins non lucratives sans payer de redevances.

On peut utiliser un ouvrage protégé par le droit d'auteur aux fins de recherche, d'étude privée, de critique, de reportage médiatique ou de revue à titre loyal à condition de mentionner la source.

Initiatives ministérielles

Une maison d'enseignement peut se servir d'une copie d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur sur place à des fins éducatives, exposition, examen, traduction, etc.

Les créateurs sont indemnisés dans le cadre d'un programme fédéral pour que leurs oeuvres soient disponibles facilement dans notre réseau de bibliothèques. Ce sont là des méthodes souples que souhaitent les créateurs, et j'espère que les entreprises de droit d'auteur approuveront la façon souple dont on a abordé la loi.

Un aspect unique du droit d'auteur est ce qu'on appelle le droit moral. C'est un endroit légal où le pouvoir du créateur brille encore et qui montre à quel point le droit d'auteur diffère du brevet, une propriété intellectuelle physique.

Le droit d'auteur peut être cédé ou vendu par le créateur, mais le droit moral est le droit du créateur d'être associé à l'oeuvre et à l'intégrité de l'oeuvre. Ce droit appartient toujours à l'auteur ou au créateur ou à sa succession. Pour protéger l'intégrité d'une oeuvre, il faut empêcher qu'elle soit déformée, mutilée ou autrement modifiée ou utilisée en association avec un produit, un service, une cause ou un établissement. Autrement dit, personne ne peut se servir commercialement d'une oeuvre avec ou sans la permission de l'auteur.

Le projet de loi C-48 vise vraiment à appliquer le même principe. Le réseau Internet offre une nouvelle manière de communiquer, de mener des recherches, de s'amuser et de faire des affaires, mais la technologie permet aussi de prendre une oeuvre, de la voler en fait, et de la diffuser sur Internet sans la permission de l'auteur, sans verser des redevances à l'auteur ni même mentionner son nom. En fait, on vole l'oeuvre et on dévalue l'auteur.

• (1325)

Après tout, l'émission télévisée a été écrite par quelqu'un, des acteurs y ont participé et le décor a été conçu par quelqu'un. Je trouve difficile à accepter, car j'attache de l'importance à la créativité, qu'on puisse prendre cette création et profiter d'une lacune dans la loi pour la diffuser sur Internet et s'en servir ainsi pour vendre de la publicité.

Le projet de loi C-48 modifie l'article 31 de la Loi sur le droit d'auteur afin de corriger cette lacune. Le projet de loi va réaliser cela tout en reconnaissant certaines des approches collectives plus progressistes qu'on retrouve dans la législation sur le droit d'auteur.

Malgré les efforts de certains dans le monde des affaires, nous avons une approche collective à l'égard d'une bonne partie de notre législation sur le droit d'auteur. Nous ne retraçons pas tous les adolescents pour les poursuivre chaque fois qu'ils enregistrent un CD ou gravent une copie de leur chanson favorite. Au lieu de cela, nous imposons sur les bandes et les CD vierges un petit droit qui retourne aux créateurs. En toute franchise, en tant que mère de deux adolescents, je sais que cette approche pragmatique est dans le meilleur intérêt de tous.

Lorsqu'une compagnie de câblodistribution capte un signal de télévision et le retransmet à ses abonnés, un permis obligatoire est créé et on verse l'équivalent d'une redevance. C'est une bonne solution de rechange, plus pratique que d'attendre de tous les petits exploitants d'un réseau de câblodistribution qu'ils négocient avec tous les radiodiffuseurs pour envoyer leur signal.

Le projet de loi C-48 étend ce système aux vastes espaces d'Internet. Certains ont proposé que cela ne soit pas permis ou que la retransmission ne soit possible que par l'entremise d'une voie de communication protégée. Cependant, nous devons commencer à nous pencher sur les aspects juridiques du contenu sur Internet.

Il nous incombe de corriger la fausse impression selon laquelle on peut tout faire en toute impunité sur Internet. Nous savons dans nos coeurs que les lois s'appliquent à Internet. Nous arrêtons et poursuivons des vendeurs et des acheteurs de pornographie juvénile qui transigent en ligne. Nous poursuivons les semeurs de haine et ceux qui nient l'existence de l'holocauste, qui essaient de se cacher derrière les serveurs Internet.

Le CRTC n'a pas voulu se charger de réglementer Internet, mais il est tout à fait évident que le gouvernement doit maintenant se pencher sur la façon de réglementer Internet. S'il ne relève pas bien ce défi, notre souveraineté culturelle finira par disparaître.

En conclusion, je crois qu'il est temps d'appliquer à Internet la dignité fondamentale de reconnaître la création, ce que nous faisons grâce au droit d'auteur. J'attends avec impatience le prochain projet de loi dans ce domaine, que le gouvernement présentera dans le cadre de sa réforme du droit d'auteur.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, j'apprécie cette occasion de participer au débat sur cet important projet de loi. Je félicite aussi les députés qui sont intervenus.

Comme on le sait, la députée qui me précède est une dramaturge très connue au Canada et nous lui rendons hommage pour sa contribution dans ce domaine. Elle apporte une perspective unique au Comité du patrimoine canadien et fait valoir des observations précieuses sur des sujets comme celui-ci.

D'ailleurs, le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, s'appliquerait de nombreuses façons aux producteurs et aux auteurs du contenu canadien. Il est important de régler les échappatoires qui, grâce aux technologies Internet, permettent la rediffusion du contenu canadien comme elle n'a jamais été censée le faire. C'est pourquoi nous, les députés de la Coalition, appuyons généralement le projet de loi C-48, car il s'attaque à un problème dû en grande partie au perfectionnement technologique dans ce domaine.

Nous partageons aussi certaines des craintes exprimées par des députés alliés et bloquistes en ce qui a trait aux règlements. On voit fréquemment...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La whip du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement.

Mme Marlene Catterall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le débat tire à sa fin. Sauf erreur, le député qui a la parole est le dernier député qui demande à intervenir au sujet de ce projet de loi. Je me demande s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour lui accorder 10 minutes au plus pour terminer ses observations et pour passer ensuite à l'étude des initiatives parlementaires. Cela mettrait fin à l'étude du projet de loi qui pourrait être renvoyé immédiatement au comité.

• (1330)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Y a-t-il consentement unanime pour accorder 10 minutes au député?

Des voix: D'accord.

M. Grant McNally: Madame la Présidente, je ne vois pas d'inconvénient à clore le débat sur cette question.

Ainsi que je le disais, nous avons certes des préoccupations relativement au projet de loi, et elles concernent les règlements. Il arrive souvent que les règlements voient le jour après l'adoption du projet de loi auquel ils s'appliquent, sans que nous ayons eu l'occasion de les examiner en comité.

Le député de Fundy—Royal a souligné que cela ressemble à ce qui s'est produit avec le projet de loi sur les espèces en péril et d'autres projets de loi à la Chambre. La question a été soulevée durant l'heure consacrée aux initiatives parlementaires hier et le débat sur la motion relative à la réforme parlementaire. Nous devons songer à simplifier nos procédures. L'une d'elles a trait à toute la question des règlements. Le gouvernement a pris l'habitude de définir après coup, au moyen des règlements, quel sera l'objet de la loi. À l'instar de mes collègues de la coalition, je partage cette préoccupation.

La loi continue de protéger les intérêts de ceux qui sont actuellement considérés comme des rediffuseurs aux termes de l'article 31, y compris les câblodistributeurs et les fournisseurs de services de télévision par satellite au Canada et aux États-Unis. Le projet de loi modifiera la définition afin que les nouveaux venus sur le marché, comme les retransmetteurs d'émissions par Internet et par d'autres moyens encore inconnus, puissent être admissibles au régime de licence obligatoire. Comme je l'ai déjà dit, le projet de loi ne définit pas les conditions que les sociétés de distribution par Internet devront remplir afin d'obtenir une licence obligatoire. Pour pouvoir retransmettre des émissions, les intéressés devront satisfaire à ces conditions, qui seront déterminées plus tard au moment où seront pris les règlements dont j'ai parlé plus tôt.

Je voudrais parler de certaines des observations de la ministre. Je remercie la ministre de son discours. J'avais bien des questions à lui poser, mais je n'ai pu le faire; j'estime donc qu'elle s'empressera de répondre à ces questions si je les lui pose d'une autre façon. Je vais profiter de l'occasion pour les formuler à la Chambre.

L'une d'elles est que le projet de loi vise à parer à une faille de la Loi sur le droit d'auteur. La radiodiffusion présente aussi une faille. Cela concerne ce qu'on appelle le marché gris et le marché noir dans la transmission satellite de signaux à partir des États-Unis que des particuliers, dont bon nombre vivent près de la frontière, peuvent capter au Canada. Nombre de Canadiens habitent près de la frontière canado-américaine. Les gens peuvent se procurer au Canada les systèmes permettant de capter les signaux envoyés des États-Unis.

Le projet de loi aborde la question du contournement relativement à la rediffusion de contenu sur Internet. Or, il existe aussi un problème de contournement pour ce qui est de la rediffusion de contenu canadien par le truchement de signaux émis à l'étranger et captés au Canada, pratique à toutes fins utiles interdite. Nos dramaturges, nos producteurs et les travailleurs de l'industrie, et je crois que la ministre a dit qu'ils étaient environ 130 000, ne reçoivent pas leur dû.

J'aimerais savoir si la ministre s'emploierait, de la même façon qu'elle a fait avancer ce projet de loi, à faire avancer les choses rapidement afin de parer aussi à cette faille. Tous les arguments qu'elle a avancés dans son discours, auxquels j'adhère dans presque tous les cas d'ailleurs, sont des arguments qui peuvent aussi s'appliquer à la faille relative à la transmission satellitaire à partir des États-Unis de signaux pouvant être captés de façon illégale au Canada.

J'ajouterai que les Canadiens qui ont un système leur permettant de capter ces signaux croient par ailleurs agir en toute légalité en raison de la façon dont ces produits sont distribués. Nous devons

Initiatives ministérielles

régler cette question et voir si nous pouvons trouver une solution semblable à celle que propose ce projet de loi.

● (1335)

J'ai déjà posé la question à la ministre au comité et elle m'a bel et bien répondu. Le problème ressortit plutôt à la Loi sur la radiodiffusion et concerne des intérêts étrangers. J'ai voulu savoir de la ministre si le gouvernement accepterait d'envisager la refonte à tout le moins de la politique nationale concernant la propriété étrangère, pour permettre aux diffuseurs canadiens de soutenir la concurrence à la fois nationale et internationale. Cette concurrence est de plus en plus marquée, mais nos diffuseurs doivent soutenir la concurrence non seulement de leurs homologues canadiens, mais aussi de leurs homologues américains qui bénéficient d'un très vaste marché au sud de notre frontière. Pour soutenir la concurrence internationale, ils doivent avoir accès à des capitaux. Ils doivent avoir les moyens de soutenir cette concurrence. Il s'impose d'y voir.

Le Comité du patrimoine a entrepris d'examiner la Loi sur la radiodiffusion et de nombreux individus nous ont envoyé des mémoires et fait part de leur avis. L'exercice s'est avéré utile. Tous les intervenants se montrent coopératifs au comité, comme c'est souvent le cas. Mais ce qu'il y a de décevant, c'est que, coup sur coup, à l'issue de ce travail de coopération, une fois que le rapport est achevé, le gouvernement modifie les recommandations qui y sont formulées, ou bien il les relègue aux oubliettes. Les membres du Comité du Patrimoine espèrent que ce ne sera pas le cas pour la refonte que nous avons entreprise de la Loi sur la radiodiffusion. Nous espérons que le gouvernement étudiera avec sérieux les propositions qui lui seront faites.

Je me suis quelque peu éloigné du projet de loi C-48, mais, de façon générale, nous en approuvons le principe. Nous demandons instamment à la ministre de procéder de la même manière pour trouver une solution aux problèmes posés par les marchés gris et noir de la radiodiffusion par satellite. Nous sommes impatients de prendre connaissance de la nouvelle réglementation et d'étudier le projet de loi en comité pour régler ce problème dans les meilleurs délais.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent du patrimoine canadien.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 13 h 40, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au feuillet d'aujourd'hui.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Français]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS PARLEMENTAIRES

M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ) propose:

Que la Chambre se dote d'infrastructures de télécommunications accessibles et performantes qui permettront la tenue de réunions virtuelles entre parlementaires d'ici et du monde entier, afin qu'ils puissent débattre régulièrement des préoccupations qu'ils partagent.

—Madame la Présidente, comme vous avez pu le constater, cette motion peut sembler assez futuriste, voire venir tout droit des épisodes de *Star Trek*. Je vais expliquer ce qui m'amène à présenter cette motion qui, malheureusement, ne peut faire l'objet d'un vote.

Je pense que la plupart de mes collègues connaissent mon intérêt quant aux questions entourant la mondialisation des économies et les conséquences que cela engendre.

Il faut comprendre les phénomènes de mondialisation, et je dois dire que j'y travaille depuis 1998. J'incite mes collègues parlementaires à poursuivre leur réflexion, à se pencher sur les conséquences, puisqu'il y en a plusieurs, notamment lorsqu'on parle d'une économie globale. Parallèlement, le pouvoir des gouvernements, lui, demeure national.

Nous avons besoin d'institutions internationales qui puissent donner une certaine direction à la mondialisation. Or, actuellement, beaucoup des instances internationales sont très critiquées, et ce, pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles est le manque de démocratie à l'intérieur des instances internationales. On n'a qu'à penser au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale, à l'Organisation mondiale du commerce. Aucune institution n'est parfaite, mais il faut dire que ces instances internationales prennent de plus en plus de place, et dans le futur, elles seront appelées à en prendre de plus en plus.

Un autre élément qui prend davantage d'ampleur concerne les accords économiques internationaux, tel que celui par lequel nous sommes très concernés, la Zone de libre-échange des Amériques.

Depuis plusieurs années, des négociations relatives à cet accord d'une très grande importance ont cours. On note une ressemblance entre toutes ces instances internationales et entre tous ces accords internationaux, et c'est que la place des parlementaires est négligeable.

Oui, par ci, par là, il y a quelques comités; oui, les députés sont invités à jouer un rôle dans certaines réunions internationales. Mais la question qu'il faut se poser est la suivante: nous ne faisons que parler, il n'y a pas d'action, mais nous qui parlons de la réforme du parlementarisme, du rôle de parlementaires, faut-il intégrer cette réflexion dans un cadre de mondialisation?

Dans 20 ans, que voudra dire être parlementaire quand les économies seront de plus en plus intégrées au plan mondial? Comment ce monde sera-t-il gouverné? On peut se poser plusieurs questions.

Je pense qu'il y a un consensus entre les parlementaires, enfin je l'espère; j'ai entendu plusieurs parlementaires protester contre le peu de place qui leur est alloué dans les accords internationaux. À cet égard, nous avons vu, à Québec, le premier forum de parlementaires des Amériques, la Conférence des parlementaires des Amériques, qui manifestait son inquiétude sur le fait que trop peu de parlementaires ont leur place dans les débats. Le Forum des gens

d'affaires a sa place. Malheureusement la société civile a très peu de place, mais les parlementaires sont beaucoup trop absents.

Je considère que dans le système actuel, les parlementaires sont quand même les mieux placés pour faire le pont entre les citoyens et les instances décisionnelles, ou l'exécutif des gouvernements. Il y a beaucoup d'associations de parlementaires de par le monde, et la Conférence des parlementaires prend davantage d'ampleur. Je pourrais parler du Forum interparlementaire des Amériques, même si j'ai beaucoup de critiques à formuler à son égard. Mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot et moi-même étions présents lors de la première réunion de ce forum à la Chambre. Même si les parlementaires du monde ont le désir de travailler davantage ensemble, il y a un problème. Je considère que c'est plus que jamais une nécessité que les parlementaires de tous les pays travaillent ensemble sur des questions qui dépassent les frontières.

● (1340)

On n'a qu'à penser aux accords économiques, environnementaux, aux marchés financiers et à la démocratie mondiale. Même si nous voudrions agir à l'intérieur de ce Parlement, il y a plein de problèmes qui dépassent les frontières. Va-t-on laisser nos seuls ministres s'occuper de cela? Je pense que nous avons un rôle à jouer dans toutes ces questions.

C'est pourquoi je crois que les parlementaires doivent travailler en coordination pour devenir un espèce de contrepoids, de chien de garde de ce qui se passe actuellement. C'est exactement comme à la Chambre, où on a un gouvernement à qui des députés posent constamment des questions et les députés d'en face doivent rendre des comptes.

Au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale ou à l'Organisation mondiale du commerce, il n'y a pas cette instance, ce contrepoids qui critique les décisions prises. Bien entendu ce sont de grandes institutions, mais à un moment donné, il faudra se donner justement une forme d'opposition pour faire en sorte que ces instances aient plus de transparence.

Je crois que le rôle du parlementaire doit évoluer et qu'il doit davantage travailler en coordination avec les parlementaires du reste du monde et des Amériques dans notre cas. Sauf que, même si nous voulons le faire, nous faisons face à un obstacle majeur qui s'appelle la distance.

J'arrive de Porto Alegre. Il y avait 55 000 participants de la société civile et environ 1 000 parlementaires réunis avec plein de bonne volonté. Cependant, le problème c'est que nous n'allons pouvoir continuer ces travaux que l'année prochaine, dans un autre forum des parlementaires. Imaginez-vous, à se rencontrer une fois par année, on n'avance pas beaucoup.

C'est pourquoi je propose cette motion. Bien entendu, c'est une suggestion et je crois que nous avons les infrastructures technologiques nécessaires pour le faire. Nous commençons à réfléchir à nous doter d'infrastructures technologiques qui permettraient à des comités interparlementaires de se réunir à travers les Amériques.

Pensons par exemple à la question des organismes génétiquement modifiés. Ce problème doit être résolu non seulement dans un pays mais dans tous les pays. C'est une question à laquelle l'humanité doit répondre.

Initiatives parlementaires

Il serait possible que des parlementaires à travers le monde se réunissent, peut-être une cinquantaine pour commencer. Si un parlementaire de chaque pays réunit les meilleurs experts au monde et que le débat est diffusé sur Internet par exemple, donc très accessible, je pense que cela pose une brique dans le processus de démocratisation de tous ce débat. Je ne dis pas que cela va régler tous les problèmes demain matin. Bien entendu, je ne le crois pas, mais nous serions dotés d'un instrument qui permettrait de faire des travaux beaucoup plus sérieux avec les parlementaires du reste des Amériques.

Je siége à un comité parlementaire par semaine mais je pourrais peut-être siéger à un deuxième comité qui lui, serait international. Bien entendu je resterais ici à Ottawa et mes collègues parlementaires seraient chacun dans leur parlement et, au moyen d'un instrument télévirtuel, nous pourrions, une fois par semaine, approfondir des questions, faire des recommandations, militer sur certaines questions et faire un contrepoint au gouvernement actuel. Je crois donc que cela ajouterait une dose de démocratie.

Certains me demanderont: «Oui mais comment veux-tu instaurer ce système?» Aujourd'hui la question n'est pas là. Il ne s'agit pas de se demander quelle sera la tuyauterie ou de quelle infrastructure technologique on se dotera. La question à se poser, comme parlementaires, si nous voulons que notre métier évolue par rapport à la mondialisation, est celle-ci: si nous étions capables de communiquer, d'échanger sur une base visuelle et auditive de manière régulière, quelles en seraient les conséquences? Serions-nous capables de faire davantage de travaux?

Je crois que oui. Tout ce que je dis aujourd'hui c'est: dotons-nous d'une nouvelle sorte de téléphone et ensuite on sera capables de se parler. Quand on sera capables de le faire, on verra à ce moment-là le résultat que cela donnera.

Si on mondialise l'économie, il faut également mondialiser le travail des parlementaires et la démocratie. C'est ce que je propose aujourd'hui. Mon objectif est d'aller chercher un consensus chez les parlementaires afin de dire: «Oui, nous avons la volonté politique de nous doter d'un tel instrument.» Ensuite, ce sera le travail des ingénieurs en informatique, ou peu importe qui ils seront.

● (1345)

Ce sera à eux de nous trouver les pistes de solution. Il faut comprendre que de se déplacer et participer à un forum international ou continental entraîne d'énormes coûts, prend beaucoup de temps et fait donc perdre beaucoup d'efficacité aux parlementaires. Le facteur de stress est additionné au décalage horaire. C'est donc très peu performant.

Il faut mettre un peu d'argent dans un système comme celui-là. Peut-être que les infrastructures technologiques ne le permettent pas tout à fait. Toutefois, je prétends que d'ici quatre ou cinq ans, ce sera possible. La technologie avance à la vitesse de la lumière. Je crois donc qu'il faut s'y préparer. C'est pourquoi je fais cette proposition aujourd'hui.

Quel sera l'avenir? Il est certain que c'est ce vers quoi on s'en va. C'est une question de temps. Peut-être qu'aujourd'hui certains ont un petit sourire en coin en entendant ma proposition, mais j'ai déjà vu des personnes sourire de propositions que j'ai soumises ici à la Chambre, par exemple celle de parler plus abondamment de la mondialisation. Aujourd'hui, on en parle. Je ne dis pas que c'est à cause de moi, mais je pense que je me suis inclus dans une mouvance. Cette même mouvance doit continuer. C'est pourquoi il faut aller de l'avant. Il ne faut pas attendre après les autres, il faut agir. C'est pourquoi je présente cette proposition aujourd'hui.

Je suis toutefois déçu qu'elle ne fasse pas l'objet d'un vote. Il aurait certainement été pertinent que les députés puissent se pencher sur cette question ou puissent donner leur avis. Je ne vois pas pourquoi les députés seraient contre le fait d'avoir des instruments leur permettant d'échanger davantage avec leurs collègues d'autres pays.

Quelle sera ultérieurement la structure que cela prendra, à savoir est-ce que le travail des parlementaires qui formeront ce genre de comité virtuel deviendra formel? Il est un peu tôt pour avancer quelque piste de solution que ce soit. Au début, cela pourrait commencer sous une forme très informelle. Mais, au fil du temps, ce travail informel pourrait se transformer en travail formel, un peu comme l'Union européenne.

Cette dernière n'est pas née du jour au lendemain. Des rencontres et des échanges préliminaires ont eu lieu. À un certain moment, le travail s'est concrétisé et, en fin de compte, on s'est doté d'un Parlement européen.

Est-ce qu'un jour on pourrait assister à la création d'un cyberparlement ou d'un Parlement mondial—je ne dis pas gouvernement mondial, je dis parlement mondial—, où les parlementaires du monde pourraient échanger sur une base régulière? Je dis que c'est possible.

Je lance donc la pierre dans la mare et j'ai hâte de voir quelle sera la réaction de mes collègues, d'autant plus que j'ai fait cette proposition publiquement une première fois en envoyant une lettre aux 300 parlementaires de la Chambre. Le lendemain, lors du Forum interparlementaire des Amériques, cette idée a été reprise et appuyée par le Mexique.

Maintenant, il reste à voir quels seront les appuis qui viendront par la suite. L'idée est donc lancée et c'est à cet égard que nous devons débattre maintenant des façons d'y parvenir.

● (1350)

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion n° 365, qui se lit comme ceci:

Que la Chambre se dote d'infrastructures de télécommunications accessibles et performantes qui permettront la tenue de réunions virtuelles entre parlementaires d'ici et du monde entier, afin qu'ils puissent débattre régulièrement des préoccupations qu'ils partagent.

Je suis de tout coeur en faveur de la motion. Les Canadiens sont très cyniques à l'égard de la façon dont nous dirigeons le pays. Une des principales raisons à cela est certes l'attitude impériale qu'a adoptée le Cabinet et notre système électoral archaïque qui permet à une minorité d'électeurs de contrôler la majorité des sièges à la Chambre.

Ces problèmes appellent des solutions fondamentales que ne prévoit pas la motion. Il ne fait aucun doute qu'une meilleure communication entre les parlementaires et les Canadiens contribuerait à réduire le cynisme qui règne au Canada. Elle améliorerait aussi la façon dont notre pays est dirigé.

Initiatives parlementaires

Les parlementaires de tous les horizons à la Chambre des communes savent qu'une grande partie du travail d'édification du pays ne se déroule pas pendant le spectacle de la période des questions. Trop souvent, la Chambre est devenue un lieu de déclarations grandiloquentes et de tentatives d'ascension politique et non un endroit où l'on tient un débat éclairé sur les thèmes préoccupant la nation. Les députés de tous les partis à la Chambre manifestent un désir tranquille de tenir des débats plus concrets au sujet des enjeux, d'explorer et de remettre en question des points de vue et de représenter honnêtement les divers points de vue des électeurs.

Cela se concrétise en grande partie au sein des comités. La majorité des Canadiens sont peu ou pas renseignés sur le déroulement des travaux des comités parlementaires. On trouve de grands exemples de députés de tous les partis travaillant ensemble en petits groupes au sein de comités en vue d'améliorer grandement la politique et les mesures législatives. J'ai participé à un examen de la politique culturelle il y a quelques années et, dernièrement, nous avons vu à quel point un comité a bien travaillé en vue de trouver des solutions possibles pour venir en aide aux enfants à risque et aux personnes handicapées.

Je suis tout à fait convaincue que ces examens importants des enjeux auxquels font face les Canadiens ont grandement amélioré la politique gouvernementale. Je suis également certaine que le recours à la technologie accroît les échanges entre les parlementaires et les Canadiens ainsi qu'entre les parlementaires et les spécialistes en ce qui concerne des enjeux pancanadiens et planétaires. Tout cela contribuerait à améliorer nos communications.

Je souligne qu'une partie de ce travail est déjà en cours. Le Comité permanent du patrimoine canadien mène actuellement une étude sur l'état du système canadien de radiodiffusion. Nous recourons déjà sur une base limitée à la téléconférence pour discuter de questions avec des spécialistes. Nous avons également pris connaissance de la vaste infrastructure technologique s'offrant à nous à l'occasion de nos récentes visites chez des radiodiffuseurs à Toronto, à Montréal et à Québec. Je suis impatiente d'en apprendre davantage concernant la façon dont cette technologie est utilisée au Canada à l'occasion du passage du comité permanent à Vancouver, à Edmonton, à Regina et à Winnipeg, la semaine prochaine.

Je suis membre du Sous-comité de la condition des personnes handicapées du comité des DRH et je sais que le président de ce sous-comité, le député de St. Paul, s'intéresse activement à de nouvelles solutions technologiques pour permettre à un plus grand nombre de Canadiens handicapés de participer aux travaux du comité et d'en suivre l'évolution.

Je ne prétends pas comprendre les subtilités de fonctionnement des nouvelles technologies, et je ne saurais pas ce qui m'arrive si j'étais frappée par une onde hertzienne, mais j'estime que, comme outil de la démocratie, la nouvelle technologie est une chose à laquelle nous devons recourir de plus en plus. Je félicite le député d'avoir présenté cette motion, qui a mon appui.

• (1355)

[Français]

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui sur la motion présentée par le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay, qui demande que soit installé du matériel de téléconférence à la Chambre des communes, afin de permettre aux comités d'organiser des réunions virtuelles avec les témoins se trouvant au Canada ou à l'étranger.

Il ne fait aucun doute que la modernisation de l'infrastructure de l'information sur la Colline intéresse tous les parlementaires. La technologie des téléconférences est déjà disponible aux comités.

En somme, le recours à la technologie des téléconférences pourrait grandement aider les parlementaires à s'acquitter de leurs fonctions quotidiennes, en plus de faciliter la participation directe de la population canadienne au processus démocratique.

Cette technologie contribuerait largement à améliorer le milieu de travail des parlementaires, ainsi que leur efficacité.

En offrant aux témoins la possibilité de comparaître devant un comité dans le cadre d'une téléconférence, le gouvernement témoignerait, aux yeux des Canadiens, de la facilité avec laquelle il utilise les progrès technologiques dans notre système parlementaire.

[Traduction]

Comme tous les députés le savent, la Chambre est un lieu de débat et d'examen des questions les plus importantes auxquelles sont confrontés les Canadiens. Nous devrions faire en sorte de ne pas limiter le débat et l'examen, même involontairement, en ne nous dotant pas des meilleures technologies. Le Parlement devrait faire en sorte que des technologies économiques nous aident à remplir nos responsabilités envers nos électeurs.

La téléconférence pourrait le faire de plusieurs façons. Premièrement, elle permettrait une certaine flexibilité dans le programme de travail des membres des comités et des témoins.

Deuxièmement, elle permettrait des économies de coût de transport pour les témoins de l'extérieur.

Troisièmement, elle pourrait rapprocher le public du processus démocratique. Des électeurs de part et d'autre de notre vaste pays pourraient rencontrer simultanément et directement leurs représentants politiques à Ottawa pour participer directement au processus législatif. Cela serait particulièrement utile pour les témoins de l'étranger.

Le Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure de la Chambre des communes a déposé, le 1^{er} juin 2001, un rapport qui a été adopté le 4 octobre 2001, jour de l'anniversaire de mon fils. Le rapport recommandait que l'administration de la Chambre des communes dresse des plans en vue d'une utilisation accrue de la technologie pour la Chambre, les comités et les députés. Ce faisant, il rappelait la nécessité de prendre en compte et de respecter les traditions parlementaires en adaptant les usages et les procédures parlementaires pour tirer parti des nouvelles technologies.

La téléconférence respecterait cet équilibre. Elle donnerait aux témoins plus de flexibilité pour comparaître devant les comités tout en assurant une consultation directe au cours du processus de comité.

Profiter des avantages d'une utilisation accrue des technologies de communication est un des éléments de la vision et du plan à long terme du gouvernement pour la Cité parlementaire de juin 2001. Dans le cadre du plan de rénovation, on envisage la construction d'un nouvel édifice qui abriterait des salles de comité dotées de l'infrastructure la plus moderne. L'édifice prévu, situé rue Bank, permettrait des présentations audio-visuelles, des téléconférences, des enregistrements et des productions télédiffusées. Les salles des comités, de la Chambre et du Sénat seraient également équipées d'installations de production télévisuelle.

Initiatives parlementaires

Le gouvernement a déjà reconnu qu'il était bon de rapprocher les parlementaires et leurs électeurs grâce à l'utilisation de la technologie de l'information et du multimédia. Comme je l'ai déjà dit, les députés ont déjà accès aux technologies de téléconférence pour les séances de comité.

• (1400)

[Français]

En mars 2001, la Chambre a acheté deux systèmes de vidéoconférence qu'elle a mis à la disposition des députés et des comités. L'édifice La Promenade est maintenant doté de l'un de ces systèmes et, jusqu'ici, les comités qui l'ont utilisé ont réagi positivement.

Enfin, le Sous-comité du budget, qui relève du Comité de liaison, a convenu, le 27 novembre 2001, d'encourager les comités à utiliser le système de vidéoconférence lorsque la chose est possible et que cela accélère le processus.

Pour conclure, je suis en faveur de la motion qui a été déposée pour souligner la nécessité d'intégrer une infrastructure avancée de communication à la Cité parlementaire. Le gouvernement entend bien veiller à ce que la Cité parlementaire demeure le symbole de l'innovation canadienne et de l'intégrité démocratique pour le siècle à venir.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Madame la Présidente, tout d'abord, je veux remercier et féliciter mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay. C'est un député très progressif et très moderne et sa motion est extraordinaire.

[Traduction]

Il est temps de revoir la question. Étant donné le rythme auquel évolue la technologie, le moment est venu d'examiner des moyens d'épargner les coûts administratifs que supposent l'envoi de comités un peu partout dans le pays afin d'entendre directement les témoins. Il existe d'autres exemples dans le cas desquels le recours à la technologie aurait été suffisant, si cela avait été dans l'intérêt du Parlement et avait permis aux Canadiens de participer à un processus auquel ils n'auraient pu participer autrement.

Il faut examiner l'ensemble de la technologie informatique et de l'infrastructure du Parlement. Comme le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre l'a indiqué, on a déjà commencé dans une certaine mesure.

Comme l'a dit le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay, il est dommage que cette motion ne fasse pas l'objet d'un vote. L'opposition a souvent de bonnes idées qui sont rejetées uniquement par esprit de parti. L'idée du député va au-delà de cela. Il ne l'a pas avancée par malice ou pour s'attirer certains mérites. C'est une idée qui intéresse tous les partis. Il s'agit de moderniser le processus dans l'intérêt du Parlement, de faire en sorte que le Parlement soit plus pertinent et plus conforme à la nouvelle ère.

Je reconnais que cette idée a énormément de mérite. Nous devrions toutefois considérer comme prioritaires certains éléments d'infrastructure déjà en place, comme la capacité des députés et des Canadiens d'avoir accès aux procès-verbaux des audiences des comités dans un délai opportun. Le personnel de la Chambre accomplit un travail extraordinaire à cet égard. Loin de moi l'idée de vouloir dénigrer le personnel de la Chambre. Sans vouloir prêter d'intention à qui que ce soit, je crains cependant qu'il arrive parfois que les procès-verbaux ne soient pas mis à la disposition des députés pour des raisons que le gouvernement est le mieux en mesure d'expliquer.

Je vais revenir à la motion proposée par le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay. La proposition vise à mettre à profit les efforts que la Chambre des communes déploie au chapitre des communications et à les rendre plus accessibles d'un océan à l'autre.

Il est évident que les distances vont continuer de s'amenuiser avec les progrès technologiques. La motion proposée s'inscrit tout à fait dans cette optique. Elle vise à permettre à la Chambre de communiquer ses idées et d'interagir directement, dans un mode moderne, avec les Canadiens, en cette ère de l'informatique.

Il convient aussi de signaler qu'il s'agit d'un service important que les parlementaires doivent fournir. La technologie pourrait nous aider à communiquer nos idées et à prendre directement le pouls de l'ensemble de la population. Il est important de veiller à ce que les jeunes Canadiens, en particulier, soient encouragés à parfaire leurs compétences à ce chapitre.

J'aimerais entendre davantage l'auteur de la motion à ce sujet. Ce qu'il propose favoriserait l'innovation et encouragerait les Canadiens à explorer les limites de la technologie dans ce domaine. Les Canadiens ont été très avant-gardistes. Les Québécois, en particulier, ont été très actifs pour ce qui est de mettre au point des utilisations technologiques nouvelles et novatrices.

Nous savons tous que le projet de large bande de l'ex-ministre de l'Industrie a reçu un accueil plutôt froid de ses collègues du Cabinet, notamment du ministre des Finances. Mais c'est là une toute autre histoire. Nous devons nous efforcer d'aider nos jeunes à continuer de parfaire leurs compétences. Cette motion est une idée positive, d'avant-garde et moderne que nous devrions rapidement adopter.

J'offre au député les félicitations sincères et l'appui des députés de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique pour ses efforts. Nous avons vu les avantages qu'il y a à promouvoir le dialogue. Nous avons vu les gens franchir les distances à l'échelle du Canada et du monde entier. Cela encourage la compréhension, la bonne volonté et la mise en application d'excellentes idées. Je félicite à nouveau le député.

• (1405)

[Français]

C'est une bonne idée. C'est une occasion pour que tous puissent participer à ce débat, et c'est très important.

[Traduction]

Cela représente le mieux ce que nous devrions faire dans cette Chambre: étudier de nouvelles idées et chercher des domaines qui pourraient prendre de l'expansion et faire un meilleur usage de la technologie.

[Français]

M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ): Madame la Présidente, je trouve très agréable d'avoir autant d'appuis; je ne m'y attendais pas.

Tout le monde reconnaît l'importance de se doter de telles infrastructures. Mais je rappelle qu'une de mes motivations premières s'inscrit dans un contexte international et non pas uniquement national. Quoi qu'il en soit, mes collègues ont appuyé la motion dans leurs discours.

Initiatives parlementaires

L'autre élément que je note, c'est que tous les partis sont d'accord. Apparemment, selon les collègues, il s'agit d'une bonne idée, sauf que nous ne pourrions pas la soumettre aux autres parlementaires par l'entremise d'un vote. Alors, je me permets de dire que je trouve un peu ridicule le système parlementaire au sein duquel nous évoluons.

J'ai expliqué à mes commettants le fonctionnement d'un projet de loi, à savoir que notre nom est pigé au hasard et qu'ensuite, on doit se présenter devant un comité. Je rappelle qu'aucune des motions soumises par le groupe de parlementaires qui s'est présenté devant le comité pour savoir si leurs motions feraient l'objet d'un vote n'a été retenue. C'est un système parlementaire un peu dépassé.

C'est drôle de parler de futur et, de technologie quand on est pris —c'est le cas de le dire—dans un système parlementaire archaïque et dépassé, qui fait en sorte que mes collègues parlementaires, dont c'est le travail de voter, de donner leur opinion, ne pourront pas la donner.

C'est pour cette raison que je demande le consentement unanime de la Chambre pour que la motion soit adoptée.

[Traduction]

M. John Herron: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je veux informer la Chambre que le pointage est de 1 à 0 pour le Canada dans le match de demi-finale...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Nous réserverons ce message pour plus tard. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'article est rayé du Feuilleton.

Comme il est 14 h 10, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 10.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. PIERRE BRIEN

L'HON. RALPH GOODALE

M. GARRY BREITKREUZ

M. RANDY WHITE

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC/RD
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC/RD
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du- Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC/RD
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PC/RD
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC/RD
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PC/RD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint- Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail ..	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie ...	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC/RD
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique ...	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique ...	AC
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique ...	PC/RD
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge ...	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique ...	PC/RD
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique ...	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PC/RD
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique ...	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, chef de l'opposition	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique ...	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique ...	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique ...	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PC/RD
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanelief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (25)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC/RD
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PC/RD
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PC/RD
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PC/RD
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley ...	PC/RD
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John, chef de l'opposition	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PC/RD
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC/RD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC/RD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC/RD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC/RD
Wayne, Elsie	Saint John	PC/RD
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC/RD
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC/RD
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC/RD
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC/RD
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (102)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaire, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanelief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
QUÉBEC (74)		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	PC/RD
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (6)		
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC/RD
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC/RD
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 22 février 2002 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	John Godfrey	Pat Martin	(16)
Gérard Binet	Reed Elley	Gerald Keddy	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Finlay	Richard Marceau	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	John Duncan	Robert Lanctôt	Joe Pescholido
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Scott Reid
Gérard Asselin	Paul Forseth	Peter MacKay	John Reynolds
André Bachand	Ghislain Fournier	Preston Manning	Gerry Ritz
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Joe McGuire	Monte Solberg
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Val Meredith	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	Anita Neville	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Jean Augustine

Vice-présidents: Brian Pallister
Bernard Patry

George Baker	John Duncan	Francine Lalonde	Pat O'Brien	(17)
Aileen Carroll	John Harvard	Diane Marleau	Pierre Paquette	
Bill Casey	Marlene Jennings	Keith Martin	Svend Robinson	
Rick Casson	Stan Keyes			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Stan Dromisky	Gary Lunn	John Reynolds
Rob Anders	Antoine Dubé	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Peter MacKay	Yves Rocheleau
Sarkis Assadourian	Ken Epp	John Maloney	Benoît Sauvageau
André Bachand	Mark Eyking	Preston Manning	Werner Schmidt
Claude Bachand	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Carol Skelton
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Monte Solberg
Colleen Beaumier	Cheryl Gallant	Pat Martin	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Bob Speller
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	Mac Harb	James Moore	Myron Thompson
Scott Brison	Richard Harris	Anita Neville	Vic Toews
Andy Burton	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Stéphane Tremblay
Chuck Cadman	John Herron	Deepak Obhrai	Tony Valeri
Serge Cardin	Grant Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Charlie Penson	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Joe Peschisolido	Randy White
Irwin Cotler	Betty Hinton	Beth Phinney	Ted White
Paul Crête	Rahim Jaffer	David Price	John Williams
John Cummins	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Gerald Keddy		

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-président:

Rick Casson	Gary Lunn	Pierre Paquette	Bob Speller	(9)
Mark Eyking	Pat O'Brien	Svend Robinson	Tony Valeri	

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Beth Phinney

Vice-président:

Sarkis Assadourian	Bill Casey	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	(9)
Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Svend Robinson	

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Paul Forseth
Steve Mahoney

Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral
John Godfrey

Art Hanger
Inky Mark
Anita Neville

Jerry Pickard
David Price
Stéphan Tremblay

Tony Valeri
Judy Wasylcyia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyRobert Bertrand
John Bryden
Gerry Byrne
Odina DesrochersJohn Finlay
Rahim Jaffer
Sophia Leung
Pat MartinPhilip Mayfield
Shawn Murphy
Gilles-A. PerronAlex Shepherd
Greg Thompson
Myron Thompson

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Denis Paradis
Charlie Penson
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich**SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION****Président:** John Williams**Vice-président:**Robert Bertrand
John Bryden
Odina DesrochersPat Martin
Philip MayfieldShawn Murphy
Beth PhinneyAlex Shepherd
Greg Thompson

(10)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Carol Skelton
Diane St-Jacques

Eugène Bellemare	Monique Guay	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Tony Ianno	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Dale Johnston	Anita Neville	Alan Tonks	
Raymonde Folco	Gurbax Malhi	Werner Schmidt		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Rahim Jaffer	Brian Pallister
Diane Ablonczy	Reed Elley	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Peter Adams	Ken Epp	Gerald Keddy	Charlie Penson
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Paul Forseth	Robert Lanctôt	Scott Reid
André Bachand	Christiane Gagnon	Wendy Lill	John Reynolds
Roy Bailey	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	James Lunney	Jean-Yves Roy
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Monte Solberg
Rick Borotsik	John Godfrey	Preston Manning	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Richard Marceau	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Inky Mark	Chuck Strahl
Scott Brison	Jim Gouk	Keith Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Pat Martin	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Deborah Grey	Philip Mayfield	Vic Toews
Bill Casey	Art Hanger	Larry McCormick	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Richard Harris	Grant McNally	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Réal Ménard	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	John Herron	Val Meredith	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Rob Merrifield	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Bob Mills	Ted White
Stockwell Day	Howard Hilstrom	James Moore	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Lynne Yelich
Antoine Dubé			

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Larry Spencer	Greg Thompson	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	Greg Thompson	(9)
Raymonde Folco	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Paul Forseth

Marcel Gagnon
John Herron
Gar Knutson

Rick Laliberte
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:**

Sue Barnes

Vice-présidents:

Nick Discepola

Ken Epp

Carolyn Bennett
Maurizio Bevilacqua
Scott Brison
Roy Cullen

Albina Guarnieri
Rahim Jaffer
Jason Kenney
Sophia Leung

Yvan Loubier
Shawn Murphy
Lorne Nystrom
Pauline Picard

Gary Pillitteri
Monte Solberg
Bryon Wilfert

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan

Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale Johnston

Gerald Keddy
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
Charlie Penson

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Bev Desjarlais
Jocelyne Girard-Bujold

Preston Manning
Serge Marcil
James Rajotte

Andy Savoy
Brent St. Denis
Chuck Strahl

Paddy Torsney
Joseph Volpe
Susan Whelan

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw

Pierre Paquette
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
Denis Paradis

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	Paul Harold Macklin	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Brian Fitzpatrick	John Maloney	Vic Toews	
Bill Blaikie	Ivan Grose	John McKay	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Lynn Myers		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Preston Manning	Gerry Ritz
André Bachand	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Svend Robinson
Roy Bailey	Peter Goldring	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jim Gouk	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Deborah Grey	Grant McNally	Larry Spencer
Diane Bourgeois	Art Hanger	Réal Ménard	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	John Herron	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	James Moore	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Anita Neville	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Tom Wappel
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Judy Wasylcia-Leis
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Elsie Wayne
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Randy White
Madeleine Dalfond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	Bryon Wilfert
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	John Williams
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-président:

Bill Blaikie	Lynn Myers	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(11)
Marlene Jennings	David Pratt	Vic Toews	Bryon Wilfert	
Peter MacKay	Geoff Regan			

LIAISON**Président:**

Peter Adams
Jean Augustine
Sue Barnes
Mauril Bélanger
Carolyn Bennett

Raymond Bonin
Bonnie Brown
Charles Caccia
Wayne Easter
Joe Fontana

Vice-président:

Gurmant Grewal
Charles Hubbard
Ovid Jackson
Walt Lastewka
Clifford Lincoln

Judi Longfield
David Pratt
Andy Scott
John Williams

(19)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Reg Alcock
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Roy Bailey
Leon Benoit
Bill Blaikie
Garry Breitreuz
Pierre Brien
Andy Burton
Chuck Cadman
Murray Calder
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Nick Discepola
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Michel Guimond
Art Hanger
Mac Harb
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney
Karen Kraft Sloan

James Lunney
Peter MacKay
Steve Mahoney
Preston Manning
Keith Martin
Philip Mayfield
Rob Merrifield
Bob Mills
Dennis Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Denis Paradis
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Beth Phinney
David Price
Marcel Proulx
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jacques Saada
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Diane St-Jacques
Paul Steckle
Darrel Stinson
Yolande Thibeault
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ**Président:**

Joe Fontana

Vice-président:

Clifford Lincoln

John Williams

(3)

SOUS-COMITÉ DU BUDGET**Président:**

Bonnie Brown
Wayne Easter

Clifford Lincoln

Vice-président:

Judi Longfield

John Williams

(5)

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Dennis Mills

Paul Bonwick	Christiane Gagnon	John Harvard	Grant McNally	(16)
Sarmite Bulte	Cheryl Gallant	Betty Hinton	Caroline St-Hilaire	
Rodger Cuzner	Roger Gallaway	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Claude Duplain				

Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Robert Lanctôt	Scott Reid
Rob Anders	Antoine Dubé	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Ken Epp	Preston Manning	Hélène Scherrer
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Werner Schmidt
Bernard Bigras	Paul Forseth	Serge Marcil	Carol Skelton
Bill Blaikie	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Scott Brison	Art Hanger	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Andy Burton	Richard Harris	Bob Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	Loyola Hearn	James Moore	Myron Thompson
Serge Cardin	John Herron	Deepak Obhrai	Vic Toews
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Randy White
Joe Comartin	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Dick Proctor	John Williams
Libby Davies	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Stan Keyes		

SOUS-COMITÉ DU SPORT

Président: Dennis Mills

Vice-président:

Rodger Cuzner	John Harvard	Robert Lanctôt	Dick Proctor	(9)
Cheryl Gallant	Loyola Hearn	Serge Marcil	Hélène Scherrer	

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: John Cummins
Paul Steckle

Sarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
James Lunney

Bill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Garry Breitkreuz
Jacques Saada

Pierre Brien	Michel Guimond	Paul Harold Macklin	John Richardson	(16)
Marlene Catterall	Jay Hill	Carolyn Parrish	Tony Tirabassi	
Cheryl Gallant	Joe Jordan	Geoff Regan	Randy White	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gary Lunn	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	James Lunney	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Peter MacKay	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	John Maloney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Sue Barnes	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Michel Bellehumeur	Jim Gouk	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Grant McNally	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Deborah Grey	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Art Hanger	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Richard Harris	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Scott Brison	John Harvard	Bob Mills	Paul Szabo
Andy Burton	Loyola Hearn	Dennis Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
Madeleine Dalfond-Guiral	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Stockwell Day	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

Garry Breitkreuz	Pierre Brien	Yvon Godin	Jay Hill	(5)
------------------	--------------	------------	----------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Bill Blaikie	Jay Hill	Gerry Ritz	Tony Tirabassi	(6)
Michel Guimond				

SANTÉ

Président: Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock
Rob MerrifieldDiane Ablonczy
André Bachand
Colleen Beaumier
Diane BourgeoisJeannot Castonguay
Brenda Chamberlain
Stan DromiskyJames Lunney
Réal Ménard
Hélène ScherrerJudy Sgro
Yolande Thibeault
Judy Wasylcyia-Leis

(16)

Membres associésJim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John DuncanReed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Pauline PicardJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Carolyn Bennett
John Bryden

Vice-coprésident: Betty Hinton

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jane Marie Cordy

Donald Oliver
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Robert Bertrand
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jay Hill
Jim Karygiannis

Raymond Lavigne
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden
Mobina Jaffer
Noël Kinsella

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Merrell-Ann Phare

Sue Barnes
Paul Bonwick
Pierre Brien
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Jim Gouk
Michel Guimond

Gar Knutson
Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Jim Pankiw
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier
Laurier LaPierre

Viola Léger
Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
Richard Harris
John Herron
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Benoît Sauvageau

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre du Canada
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
L'hon. Paul Martin	ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence MacAulay	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Paul DeVilliers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. John McCallum	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
Mme Sophia Leung	du ministre du Revenu national
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Marlene Jennings	du ministre de la Coopération internationale
M. Mark Assad	de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Serge Marcil	du ministre de l'Industrie
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 22 février 2002

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le service administratif des tribunaux judiciaires	
Projet de loi C-30. Étape du rapport.....	9131
Motion d'approbation.....	9131
Adoption de la motion.....	9131
Troisième lecture.....	9131
M. Macklin.....	9131
M. Fitzpatrick.....	9132
M. Guimond.....	9133
M. MacKay.....	9134
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi.....	9136
Loi sur les déchets de combustible nucléaire	
Projet de loi C-27. Troisième lecture.....	9136
M. Grewal.....	9136

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Daniel Pearl	
M. Easter.....	9137
Les Jeux olympiques d'hiver de 2002	
Mme Gallant.....	9137
La Semaine des guides	
Mme Longfield.....	9138
Le patrimoine	
Mme Leung.....	9138
L'Estonie	
M. Wilfert.....	9138
Artiste pour la Paix 2001	
Mme Dalphond-Guiral.....	9138
Les sports	
Mme Lill.....	9138
Les Jeux olympiques d'hiver de 2002	
Mme Folco.....	9139
L'environnement	
M. Herron.....	9139
Les Jeux olympiques d'hiver de 2002	
M. Anders.....	9139
Les Jeux olympiques d'hiver de 2002	
Mme Scherrer.....	9139
La mondialisation	
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay).....	9140
Les Jeux olympiques d'hiver de 2002	
M. Regan.....	9140
Les Jeux olympiques d'hiver de 2002	
M. Spencer.....	9140
Les partis politiques	
M. Strahl.....	9140
Le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi	
M. Harvey.....	9140

Le député de Calgary-Est

M. Breitreuz.....	9141
-------------------	------

QUESTIONS ORALES

L'environnement

M. Reynolds.....	9141
M. Anderson (Victoria).....	9141
M. Reynolds.....	9141
M. Anderson (Victoria).....	9141
M. Reynolds.....	9141
M. Anderson (Victoria).....	9141
M. Kenney.....	9141
M. Anderson (Victoria).....	9141
M. Kenney.....	9142
M. Anderson (Victoria).....	9142

Le développement économique

Mme St-Hilaire.....	9142
M. Drouin (Beauce).....	9142
Mme St-Hilaire.....	9142
M. Drouin (Beauce).....	9142
M. Bergeron.....	9142
M. Drouin (Beauce).....	9142
M. Bergeron.....	9142
M. Drouin (Beauce).....	9142

L'environnement

M. Nystrom.....	9142
M. Anderson (Victoria).....	9142
M. Nystrom.....	9143
M. Anderson (Victoria).....	9143

Le bois d'oeuvre

M. Casey.....	9143
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	9143
Mme Meredith.....	9143
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	9143

La citoyenneté et l'immigration

M. Pallister.....	9143
M. Manley.....	9143
M. Pallister.....	9143
M. Manley.....	9144

Le Protocole de Kyoto

M. Bigras.....	9144
M. Anderson (Victoria).....	9144
M. Bigras.....	9144
M. Anderson (Victoria).....	9144

La citoyenneté et l'immigration

M. Solberg.....	9144
M. Manley.....	9144
M. Solberg.....	9144
M. Manley.....	9144

Le Protocole de Kyoto

M. Loubier.....	9144
M. Anderson (Victoria).....	9144
M. Loubier.....	9144

Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi
et renvoi à un comité..... 9163

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Les télécommunications parlementaires

M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)..... 9164
Motion..... 9164

Mme Lill 9165
M. Regan..... 9166
M. MacKay..... 9167
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)..... 9167

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**